

REPUBLIQUE DU CONGO



PND 2022-2026

Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible

ANNEXE N° 2

**Programme Pluriannuel des Actions
Prioritaires**

Ref : Loi n°3 – 2022 du 14 janvier 2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
Présentation générale	1
Chapitre I : Développement de l'agriculture au sens large	2
1. Situation et défis	2
1. Objectifs stratégiques du pilier	3
2. Programmes du pilier	3
Programme 1 : Développement des productions végétales	3
Programme 2 : Développement des productions animales	9
Programme 3 : Développement des productions halieutiques	12
Programme 4 : Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	15
Programme 5 : Développement de l'agroforesterie	19
Programme 6 : Gouvernance du développement de l'agriculture au sens large	23
Chapitre II : Développement industriel	36
1. Situation et défis	36
2. Objectifs stratégiques du pilier	36
3. Programmes du pilier	36
Programme 1 : Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles. ...	37
Programme 2 : Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels.....	40
Programme 3 : Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels.....	42
Programme 4 : Développement des industries des matériaux de construction	45
Programme 5 : Renforcement des capacités des PME/PMI locales	49
Programme 6 : Gouvernance du développement industriel.....	51
Chapitre III : Développement des Zones économiques spéciales	60
1. Situation et défis	60
2. Objectifs stratégiques du pilier.	61
3. Programmes du pilier	61
Programme 1 : aménagement et viabilisation des espaces des ZES.....	61
Programme 2 : développement des activités des ZES	64
Programme 3 : Gouvernance des ZES	66
Chapitre IV : Développement du tourisme	71

1. Situation et défis	71
2. Objectifs stratégiques du pilier	71
3. Programmes du pilier	71
Programme 1 : Construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques.....	72
Programme 2 : Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs	76
Programme 3 : Viabilisation des sites touristiques	79
Programme 4 : Gouvernance du secteur touristique.....	82
Chapitre V : Développement de l'économie numérique	98
1. Situation et défis	98
2. Objectifs stratégiques du pilier	99
3. Programmes du pilier	99
Programme 1 : Le développement des infrastructures numériques	100
Programme 2 : Le développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques	103
Programme 3 : Développement des compétences, de la recherche -développement liées au numérique	106
Programme 4 : Réduction de la fracture numérique	110
Programme 5 : Gouvernance du développement de l'économie numérique	112
Chapitre VI : Promotion immobilière	120
1. Situation et défis	120
2. Objectifs stratégiques du pilier	121
3. Programmes du pilier	121
Programme 1 : promotion immobilière à usage commerciale	121
Programme 2 : la promotion de l'habitat et des logements collectifs.....	123
Programme 3 : la gouvernance de la promotion immobilière	126
Chapitre VII : Gestion administrative du PND 2022-2026.....	133
1. Situation globale des piliers	133
2. Fonds de préparation des projets et charges récurrentes.....	134
Chapitre VIII : Besoins de financement pour la mise en œuvre du PND 2022-2026 et implication des ODD	136
1. Besoins de financement pour la mise en œuvre du PND 2022-2026	136
2. PND 2022-2026 et implication de la mise en œuvre des ODD.....	138

Présentation générale

1. Le Programme Pluriannuel des Actions Prioritaires (PPAP) est structuré en six (6) chapitres, représentant chacun un pilier du PND 2022-2026.
2. Pour chaque programme, il est mis en relief : (i) la situation et les défis actuels ; (ii) les objectifs (général et spécifiques) ; (iii) les projets ; (iv) le coût global ; (v) les effets attendus de la mise en œuvre des projets.

Chapitre I : Développement de l'agriculture au sens large

3. Dans ce pilier, il s'agit de développer des programmes du secteur de l'agriculture au sens large qui englobe la culture des terres, la pêche, l'aquaculture, l'élevage et l'agroforesterie.

1. Situation et défis

a. Situation

4. Le secteur agricole est très peu développé, sa contribution au PIB est passée d'une moyenne de 5%¹ dans la période 2010-2016 à 7,8% en 2019 et 9,0% en 2022. Les taux de croissance correspondant sont de -1,0%, 0,7% et -6,0% respectivement en 2018, 2019 et 2020, soit un taux moyen annuel de croissance de -2,14%. La production vivrière nationale augmente, sans toutefois couvrir les besoins de la population, obligeant le pays à recourir aux importations, variant, selon les années entre 500 et 700 milliards de FCFA.

5. Par ailleurs, en dépit de l'existence des pâturages naturels abondants dans des zones savaniques pouvant abriter 3 à 4 millions de têtes de bétail, et une demande intérieure en produits carnés en progression, évaluée à 3,44 kg/habitant/an, l'élevage du petit et gros bétail est encore embryonnaire et ne parvient pas à satisfaire la demande locale. De même, les atouts et potentialités du pays en termes de pêche et d'aquaculture sont actuellement sous-exploités et la consommation de poisson estimée à 100 000 tonnes/an environ, satisfaite en grande partie par les importations (FIDA, 2015).

6. Les atouts considérables du Congo en matière d'agriculture au sens strict ont déjà été relevés dans le diagnostic supra. Il est question d'élargir la base de cette agriculture en intégrant l'agroforesterie. L'essentiel de la politique du Gouvernement en matière d'agroforesterie est contenu dans le Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR).

7. De façon spécifique, « l'agroforesterie désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ, en vue du reboisement des forêts et de générer des forêts en zones de savane. Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux, les prévergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers) » (Association française d'agroforesterie).

b. Défis

8. Le développement de l'agriculture au sens large est confronté à nombre de défis à relever. Parmi ces défis, figurent : (i) la couverture des besoins alimentaires nationaux, (ii) l'amélioration de la productivité agricole, (iii) l'amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, (iv) le renforcement de la gouvernance dans le domaine agricole, (v) le développement de la recherche dans le domaine agricole, (vi)

¹ Comptes nationaux de l'INS 2018

² Rapport d'évaluation du PND 2018-2022

la modernisation de l'agriculture au sens large, (vii) le développement de l'agroforesterie, (viii) le développement de la pêche et de l'aquaculture.

1. Objectifs stratégiques du pilier

a. Objectif général

9. L'objectif de base de ce pilier est d'accroître les capacités de production agricoles en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

b. Objectifs spécifiques

10. De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer les productions végétales, animales, halieutiques et forestière ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles du ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et des secteurs d'appui et (iii) valoriser les produits forestiers non ligneux et accroître la fourniture de bois-énergie, carbone pour la régulation du climat.

2. Programmes du pilier

11. Pour atteindre les objectifs stratégiques, on compte mettre en œuvre les programmes suivants :

- programme 1 : développement des productions végétales ;
- programme 2 : développement des productions animales ;
- programme 3 : développement des productions halieutiques ;
- programme 4 : Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- programme 5 : développement de l'agroforesterie ;
- programme 6 : Gouvernance du développement de l'agriculture au sens large.

Programme 1 : Développement des productions végétales

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

12. Le développement des productions végétales accuse d'énormes faiblesses malgré les conditions naturelles favorables (climatiques, pédologiques, hydrographiques, dix millions (10.000.000) d'ha des terres cultivables dont moins 10% sont exploités, etc.).

13. La production végétale repose encore sur des petites exploitations (1,2 ha en moyenne) qui assurent 90% de la production vivrière du pays où les femmes, toujours très sollicitées par de nombreuses tâches et responsabilités, représentent 70% des actifs agricoles. Ce type d'exploitation fondé sur la défriche sur brûlis et le nomadisme cultural demeure rudimentaire (houe, machette, pelle, râteau). Sa faible productivité par surface, est liée au manque d'utilisation d'intrants (engrais, semences et boutures améliorées, produits phytosanitaires) qui sont rares et très chers au Congo. En outre, ce sous-secteur accuse une absence quasi-totale d'un cadre législatif et réglementaire approprié.

Défis

14. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) améliorer le cadre législatif et réglementaire ; (ii) augmenter la production des filières végétales ; (iii) moderniser les moyens de production des filières végétales ; (iv) accroître les capacités des producteurs et (v) mobiliser les jeunes à s'intéresser à l'agriculture.

b. Objectifs du programme

Objectif général

15. Ce programme vise à accroître les productions végétales, atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour ce faire, le Gouvernement va encourager toutes les principales formes de l'agriculture paysanne, l'agro-industrie intravertie pour la sécurité alimentaire nationale et l'agro-business extravertie ou la grande agriculture d'exportation.

Objectifs spécifiques :

16. De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer la filière des cultures vivrières sur les terres les mieux appropriées sur toute l'étendue du territoire national (cultures de manioc, de banane plantain, du riz, de pomme de terre, du soja, du sorgho, etc.) ; (ii) promouvoir la filière des cultures de rente (cacao, café, anacarde, maïs, canne à sucre, palmier à huile, arachide, hévéa, etc.) ; (iii) intensifier la filière des cultures maraîchères en zones urbaine et péri-urbaine ; (iv) développer la filière des cultures fruitières (agrumes, ananas, bananes douces, mangues, safou, avocats, etc.) dans les zones propices et (v) valoriser la main d'œuvre féminine dans le secteur de l'agriculture.

c. Sous programmes

17. Le programme 1 contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) développement des filières végétales et (ii) amélioration de la productivité agricole de la femme.

Sous-programme 1 : développement des filières végétales

18. Le sous-programme vise à développer les filières liées à la production végétale, en intéressant les jeunes, les paysans et les gros investisseurs à travers les projets ci-après : (i) développement de la production semencière ; (ii) projet manioc ; (iii) projet banane ; (iv) projet haricot ; (v) projet soja ; (vi) projet sorgho ; (vii) projet arachide ; (viii) projet oignon ; (ix) projet niebé ; (x) projet pomme de terre ; (xi) projet Riz paddy ; (xii) projet cacao ; (xiii) projet palmier à huile ; (xiv) projet hévéa ; (xv) projet anacardier ; (xvi) projet café ; (xvii) projet cultures maraîchères ; (xviii) projet Installation des stations fruitières ; (xix) projet construction d'une unité de production d'engrais azotés ; (xx) projet de contrôle de qualité du sol, de l'eau et de l'air ; (xxi) projet de l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, du code et du cadastre agricole ; (xxii) projet d'appui à la recherche pour la restauration /l'amélioration de la fertilité des sols par l'agroforesterie et les jachères améliorantes ; (xxiii) projet pilote zonage des terres

agricoles du Congo ; (xxiv) projet de promotion des engrais biologiques ; (xxv) projet Equipement et intrants agricoles.

Sous-programme 2 : amélioration de la productivité agricole de la femme

19. Ce sous-programme vise à renforcer l'accès des femmes aux différentes ressources pour le développement des activités génératrices de revenus au profit des femmes et filles mères afin de soutenir le développement des filières végétales dans les douze (12) départements. Ceci, à travers les projets ci- après : (i) projet appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et filles mères ; et (ii) projet mise en place d'un fonds d'appui aux activités génératrices des revenus.

d. Projets du programme

20. Les projets de ce programme sont les suivants : (i) développement de la production semencière ; (ii) projet manioc ; (iii) projet banane ; (iv) projet haricot ; (v) projet soja ; (vi) projet sorgho ; (vii) projet arachide ; (viii) projet oignon ; (ix) projet niebé ; (x) projet pomme de terre ; (xi) projet Riz paddy ; (xii) projet cacao ; (xiii) projet palmier à huile ; (xiv) projet hévéa ; (xv) projet anacardier ; (xvi) projet café ; (xvii) projet cultures maraîchères ; (xviii) projet Installation des stations fruitières ; (xix) projet construction d'une unité de production d'engrais azotés ; (xx) projet de contrôle de qualité du sol, de l'eau et de l'air ; (xxi) projet de l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, du code et du cadastre agricole ; (xxii) projet d'appui à la recherche pour la restauration /l'amélioration de la fertilité des sols par l'agroforesterie et les jachères améliorantes ; (xxiii) projet pilote zonage des terres agricoles du Congo ; (xxiv) projet de promotion des engrais biologiques ; (xxv) projet Equipement et intrants agricoles ; (xxvi) projet appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et filles mères ; et (xxvii) projet mise en place d'un fonds d'appui aux activités génératrices des revenus.

e. Coût du programme

21. Le coût de ce programme se chiffre à la somme de quatre-vingt- seize milliards trois cent vingt-deux millions (96 322 000 000) de FCFA comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 1 : Coût du programme 1

Sous- programmes	Montant en million de F CFA					Total
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Sous-programme 1 : développement des filières végétales	8 112	18 634	19 477	18 669	16 230	81 122
Sous-programme 2 : amélioration de la productivité agricole de la femme	1 520	3 496	3 648	3 496	3 040	15 200
Total	9 632	22 154	23 117	22 154	19 264	96 322

f. Résultats attendus du programme

22. Au terme de sa mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) produire 200.000 tonnes de manioc d'ici 2026 sur une superficie à exploiter de 10.000 ha ; (ii) produire 20.000 tonnes d'oignon d'ici 2026, soit 2.000 ha ; (iii) produire 8.000 tonnes de haricot d'ici 2026, soit environ. 2.000 ha. (variétés NUV-109-2, NUA-99, PNN, BGG, DOR-701) ; (iv) produire 50.000 tonnes de pomme de terre d'ici 2026, soit env. 2.000 ha ; (v) produire 24.000 tonnes de riz paddy d'ici 2026, soit env. 2.000 ha ; (vi) créer 10 stations fruitières d'ici 2026 de 200 ha chacune. ; (vii) créer 60 zones agricoles protégées d'ici 2026 ; (viii) produire 20.000 tonnes de maïs d'ici 2026 ; (ix) produire 12.000 tonnes de soja (variété NCRISOY-2) entre 2022 et 2026 ; (x) produire 3.000 tonnes de sorgho entre 2022 et 2026 ; (xi) produire 1.000 tonnes de niébé entre 2022 et 2026 ; (xii) produire 6.250 tonnes supplémentaires d'arachide entre 2022 et 2026 ; (xiii) produire 6.000 tonnes de cacao entre 2022 et 2026 ; (xiv) faire accéder 2 000 femmes exerçant des activités génératrices de revenus aux sources de financement ; (xv) faire accéder 20 000 femmes exerçant les activités agricoles aux informations et aux technologies d'appui à l'agriculture et aux activités à valeur ajoutée et aux marchés de façon durable et sécurisé à la terre.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs du programme Développement des productions végétales

Programme	Indicateurs	Unités	Valeur de référence en 2021	Valeurs cibles					
				2022	2023	2024	2025	2026	
Développement des productions végétales	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	Taux	37,5 (en 2017)	35	32,5	29,3	27,5	24,5	
	2.3.1 volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole								
	Nombre de tonnes de manioc	Tonne	20.000	20.000	60.000	120.000	180.000	200.000	
	Nombre de tonnes d'oignon	Tonne	400	1.000	5.000	10.000	15.000	20.000	
	Nombre de tonnes de haricot	Tonne	1500	2.000	3.200	4.000	6.000	8.000	
	Nombre de tonnes de pomme de terre	Tonne	10.000	12.500	20.000	25.000	37.500	50.000	
	Nombre de tonnes de riz paddy	Tonne	2.000	4.000	8.000	12.000	20.000	24.000	
	Nombre de stations fruitières	nombre	750	2.000	3.400	6.000	13.000	18.000	
	Nombre de tonnes de maïs	Tonne	3.500	4.000	8.000	12.000	16.000	20.000	
	Nombre de tonnes de soja	Tonne	500	1.500	3.000	6.000	9.000	12.000	
	Nombre de tonnes de sorgho	Tonne	0	300	750	1.500	2.250	3.000	
	Nombre de tonnes de niébé	Tonne	10	100	250	500	750	1.000	
	Nombre de tonnes d'arachide	Tonne	1000	1 250	2 500	3 750	5 000	6250	
	Nombre de tonnes de cacao	Tonne	300	400	1 600	2 400	4.000	6.400	
5. a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terrains agricoles, par sexes ; b) proportion des femmes parmi les titulaires de droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.									

Programme	Indicateurs	Unités	Valeur de référence en 2021	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
	Nombre des femmes agricoles ayant un accès durable et sécurisé à la terre, aux informations et aux technologies d'appui à l'agriculture et aux activités à valeur ajoutée et aux marchés.	femme	85	200	300	400	500	600
	Nombre des femmes agricoles ayant un accès durable et sécurisé à la terre, aux informations et aux technologies d'appui à l'agriculture et aux activités à valeur ajoutée et aux marchés.							
	Nombre des femmes ayant accès aux sources de financement	femme	150	1.000	2.250	3 500	7 250	60 000

Tableau 3 : Projets du programme développement des productions végétales

Sous-programmes	Projets	Montant en million de F CFA					Total 2022-2026
		2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Développement des filières végétales	Développement de la production semencière	250	575	600	575	500	2 500
	Projet manioc	303	697	727	697	606	3 030
	Projet banane	303	697	727	697	606	3 030
	Projet haricot	232	534	557	534	464	2 321
	Projet soja	605	1 391	1 452	1 391	1 210	6 049
	Projet sorgho	300	689	719	689	599	2 996
	Projet arachide	250	575	600	575	500	2 500
	Projet oignon	418	962	1 004	962	836	4 182
	Projet niébé	300	689	719	689	599	2 996
	Projet pomme de terre	524	1 204	1 256	1 204	1 047	5 235
	Projet Riz paddy	595	1 369	1 428	1 369	1 190	5 951
	Projet cacao	1 051	2 418	2 523	2 418	2 102	10 512
	Projet palmier à huile	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
	Projet hévéa	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
	Projet anacardier	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
	Projet café	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
	Projet cultures maraîchères	303	697	727	697	606	3 030
	Projet Installation des stations fruitières	125	248	300	288	250	1 211
	Projet construction d'une unité de production d'engrais azotés	180	414	432	414	360	1 800
	Projet de contrôle de qualité du sol, de l'eau et de l'air	15	35	36	35	30	151
Projet de l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, du code et du cadastre agricole		17	12	12	10	51	
Projet d'appui à la recherche pour la restauration /l'amélioration de la fertilité des sols par l'agroforesterie et les jachères améliorantes	43	98	102	98	85	426	
Projet pilote zonage des terres agricoles du Congo	75	173	180	173	150	751	
Projet de promotion des engrais biologiques	50	115	120	115	100	500	
Projet Equipement et intrants agricoles	190	437	456	437	380	1 900	

Sous-programmes	Projets	Montant en million de F CFA					Total 2022-2026
		2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
	Sous- Total 1	8 112	18 634	19 477	18 669	16 230	81 122
Amélioration de la productivité agricole de la femme	Projet de mise en place Fonds d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus(FAGR) au profit des femmes et filles mères	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
	Projet d'Appui des Femmes au Développement de l'Agriculture	520	1 196	1 248	1 196	1 040	5 200
	Sous- Total 2	1 520	3 496	3 648	3 496	3 040	15 200
TOTAL		9 632	22 154	23 117	22 154	19 264	96 322

Programme 2 : Développement des productions animales

a. Situation et défis actuel du programme

Situation

23. Le sous-secteur de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes, parmi lesquelles : (i) l'absence d'un cadre législatif et réglementaire approprié ; (ii) la prévalence élevée de l'élevage extensif à faible rendement en milieu paysan ; (iii) l'insuffisance, voire l'indisponibilité d'aliments de bétail et la faible valorisation des plantes fourragères, des sous-produits agricoles et agro industriels ; (iv) les difficultés d'acquisition des matrices et géniteurs bovins, ovins, caprins, porcins et des parentaux avicoles ; (v) la divagation et la non identification du bétail ; (vi) la précarité de l'état sanitaire induite par la persistance des maladies zootiques ; (vii) l'inaccessibilité aux intrants d'élevage (matériel, médicaments vétérinaires, vaccins, additifs alimentaires...) ; (viii) la faible capacité opérationnelle du réseau national d'épidémiologie ; (ix) la dégradation des ressources génétiques animales, du fait des faibles connaissances zootechniques et, notamment, la non maîtrise des généalogies ; (x) l'insuffisance de formation des vétérinaires, zootechniciens et para-vétérinaires.

Défis

24. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels de la population en produits d'élevage, (ii) accroître la productivité animale en associant les petits élevages et les agro-industries, (iii) améliorer la compétitivité des filières de production animale, (iv) améliorer l'environnement de la production animale par des mesures d'accompagnement, (v) augmenter les revenus des éleveurs, (vi) repeupler les élevages, (vii) renforcer les capacités des centres d'appui de production animale, (viii) former les zootechniciens et les vétérinaires, (ix) renforcer la veille sanitaire des animaux d'élevage.

b. Objectifs du programme

Objectif général

25. Ce programme vise l'extension de l'élevage des gros bétails et petits ruminants ainsi que de la volaille. Ceci, afin de répondre efficacement à la demande et parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale.

Objectifs spécifiques

26. De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer les filières (avicole, bovine, caprine, ovine, porcine ; (ii) renforcer les capacités des structures d'appui à la production animale et (iii) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits carnés et de volaille.

c. Sous programmes

27. Le programme 2 contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) développement des filières d'élevage et (ii) promotion de la commercialisation et de la transformation des productions animales.

Sous-programme 1 : développement des filières d'élevage

28. Ce sous-programme vise à développer les filières liées à la production animale. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) le développement de la filière porcine ; (ii) le développement de la filière bovine ; (iii) le développement de la filière petits ruminants ; (iv) le développement de la filière volaille.

Sous-programme 2 : promotion de la commercialisation et de la transformation des productions animales

29. Ce sous-programme vise à pratiquer le métayage des animaux d'élevage ainsi qu'à favoriser l'accès au petit matériel d'élevage et de fabrique d'aliments de bétail.

Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) la lutte contre les épizooties et l'épidémiosurveillance ; (ii) appui au métayage des animaux ; (iii) petit matériel d'élevage et de fabrique d'aliments de bétail.

d. Projets du programme

Les projets de ce programme sont les suivants : (i) le développement de la filière porcine ; (ii) le développement de la filière bovine ; (iii) le développement de la filière petits ruminants ; (iv) le développement de la filière volaille ; (v) la lutte contre les épizooties et l'épidémiosurveillance ; (vi) appui au métayage des animaux ; (vii) petit matériel d'élevage et de fabrique d'aliments de bétail.

e. Coût du programme

30. Le coût de ce programme se chiffre à la somme de cent cinquante-huit milliards trois cent-huit millions (158 308 000 000) de FCFA comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 4 : Coût du programme 2

Sous- programme	Montant en million de F CFA					Total
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Sous-programme 1 : développement des filières d'élevage	15 632	35 951	37 513	35 951	31 261	156 308
Sous-programme 2 : promotion de la commercialisation et de la transformation des productions animales	200	460	480	460	400	2 000
Total	15 831	36 411	37 994	36 411	31 662	158 308

f. Résultats attendus du programme

31. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) produire 225 000 000 œufs ; (ii) augmenter la production de 4.000.000 de poulets de chair ; (iii) produire 10.000.000 de têtes de porcins ; (iv) produire 390.000 têtes de petits ruminants et (v) augmenter de 137.700 le cheptel de bœufs.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs du programme Développement des productions animales

Programme 2	Indicateurs	Unités	Valeur de référence 2021	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
Développement des productions animales	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	Taux						
	2.3.1 volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation pastorale							
	2.5.1 nombre de ressources génétiques animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture durable							
	2.5.2 promotion des variétés ou races locales considérés comme en danger							
	Nombre de tête de porcs	nombre	35.750	40500	8820 00	176000 00	368500000	8096800000
	Nombre de tête de bovin	nombre	6.253	9180	1836 0	27540	36720	45900
	Nombre de tête de petits ruminants	nombre	9.153	10000	4500 0	75000	90000	90000
	Nombre de tête de volaille	nombre	200.000	22500 0	4500 00	100000 0	1000000	1400000
	Nombre d'œufs	nombre	15.200.00 0	25000 000	2500 0000	250000 00	25000000	25000000
	Nombre de tête d'animaux d'élevage vaccinés	nombre						7 725 578
Nombre de kits de petits matériels	nombre	200	600	1000	1250	1500	2000	

Coût du programme

32. Le coût de ce programme se chiffre se chiffrent à cent cinquante-huit milliards trois cent-huit millions (158 308 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 6 : Coût du programme 2

Projets	Montant en million de F CFA					Total 2022-2026
	2022	2023	2024	2025	2026	
Développement de la filière porcine	629	1 446	1 509	1 446	1 258	6 288
Développement de la filière bovine	3 294	7 576	7 905	7 576	6 587	32 938
Développement de la filière des petits ruminants	4 393	10 103	10 542	10 103	8 785	43 926
Développement de la filière volaille	1 570	3 611	3 768	3 611	3 140	15 700
Lutte contre les épizooties et épidémiosurveillance	50	115	120	115	100	500
Appui au métayage des animaux	5 696	13 100	13 669	13 100	11 391	56 956
Petit matériel d'élevage et de fabrication d'aliment de bétail	200	460	480	460	400	2 000
TOTAL	15832	36411	37993	36411	31661	158308

Programme 3 : Développement des productions halieutiques

a. Situation et défis

Situation

33. Le Congo dispose d'énormes potentialités halieutiques. En dépit de ces potentialités, le sous-secteur de la pêche et aquaculture est caractérisé par d'innombrables contraintes.

34. En matière de pêche, on note une absence criarde d'infrastructures modernes de base (débarcadères, structures de conservation, de conditionnement, de transformation, de transport, de contrôle de la salubrité ou de l'assurance qualité, etc.).

35. S'agissant de l'aquaculture, elle ne se pratique que sous la forme de pisciculture en étangs et, cette dernière se trouve encore au stade de petites exploitations souvent de type familial.

36. Les stations piscicoles domaniales sont dans un état de délabrement et de quasi abandon. De ce fait, elles sont incapables d'assumer leur mission d'approvisionner les pisciculteurs en alevins et en aliments composés.

Défis

37. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) améliorer les filières de pêche ; (ii) améliorer les filières de l'aquaculture ; (iii) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits de pêche et d'aquaculture ; (iv) lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; (v) évaluer les ressources halieutiques et (vi) renforcer les capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole.

b. Objectifs du programme

Objectif général

38. Ce programme vise à accroître la production halieutique en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

Objectifs spécifiques

39. De façon spécifique, il s'agira de : (i) améliorer les techniques de pêche ; (ii) améliorer les techniques d'aquaculture ; (iii) promouvoir la commercialisation, la transformation et la conservation des produits de pêche ; (iv) lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; (v) évaluer les ressources halieutiques et (vi) renforcer les capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole.

c. Sous-programmes

40. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) développement des filières de pêche et d'aquaculture et (ii) renforcement des capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole.

Sous-programme 1 : Développement des filières de pêche et d'aquaculture

41. Ce sous-programme vise à développer les filières liées à la pêche et à l'aquaculture par la mise en œuvre des projets ci-après : (i) projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC) ; (ii) projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo (AFD) ; (iii) projet promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes ; (iv) projet appui au développement de la pêche continentale ; (v) projet appui au développement de la pêche maritime ; (vi) projet installation des zones aquacoles.

Sous-programme 2 : Renforcement des capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole

42. Ce sous-programme vise à aménager, équiper et former les acteurs du secteur de la pêche à travers les projets ci-après : (i) construction du port de pêche de Yoro et voies d'accès ; (ii) projet Création de 10 zones piscicoles d'au moins 150 étangs chacune d'ici 2026 ; (iii) projet production piscicole d'au moins 123.454 tonnes ; (iv) projet Réhabilitation des domaines piscicoles de Djoumouna, Gamboma, Madingou, Ewo et Mindouli d'ici fin 2022 ; (v) construction d'une école de métiers de la pêche à Mossaka .

d. Projets du programme

43. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC) ; (ii) projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo (AFD) ; (iii) projet promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes ; (iv) projet appui au développement de la pêche continentale ; (v) projet appui au développement de la pêche maritime ; (vi) projet installation des zones aquacoles ; (vii) construction du port de pêche de Yoro et voies d'accès ; (viii) projet Création de 10 zones piscicoles d'au moins 150 étangs chacune d'ici 2026 ; (ix) projet production piscicole d'au moins 123.454 tonnes ; (x) projet Réhabilitation des domaines piscicoles de Djoumouna, Gamboma, Madingou, Ewo et Mindouli d'ici fin 2022 ; (xi) construction d'une école de métiers de la pêche à Mossaka .

e. Coût du programme

44. Le coût de ce programme se chiffre à la somme de vingt-huit milliards huit cent-trois millions (28 803 000 000) de FCFA comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 7 : Coût du programme 3

Sous- programme	Montant en million de F CFA					Total
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Sous-programme 1 : développement des filières de pêche et d'aquaculture	828	1 904	1 987	1 904	1 656	8 280
Sous-programme 2 : renforcement des capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole	2 052	4 720	4 926	4 720	4 105	20 523
Total	2 880	6 625	6 913	6 625	5 761	28 803

f. Résultats attendus du programme

45. Au terme de sa mise en œuvre, le Gouvernement entend : (i) augmenter le nombre d'étangs de pisciculture à 1.500 et (ii) produire 123.454 tonnes de poissons par année.

Tableau 8 : Evolution des indicateurs du programme Développement des productions halieutiques

Programme 3	Indicateurs	Unités	Valeur de référence 2021	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
Développement des productions halieutiques	14.4.1 proportion de stock de poissons dont le niveau est biologiquement viable							
	Nombre de zones aquacoles	Nombre	0	2	3	3	2	10
	Nombre de Tonne de poissons	Tonne	60.000	123.454	123.454	123.454	123.454	123.454

Tableau 9 : Projets du programme 3

Projets	Montant en million de F CFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC)	50	115	120	115	100	500
Projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo (AFD)	50	115	120	115	100	500
Projet promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes	125	288	300	288	250	1 251
Projet Appui au développement de la pêche continentale	125	288	300	288	250	1 251
Projet Appui au développement de la pêche maritime	100	230	240	230	200	1 000
Projet Installation des zones aquacoles	378	869	907	869	756	3 779
Construction du port de pêche de Yoro	100	230	240	230	200	1 000
Projet Création de 10 zones piscicoles d'au moins 150 étangs chacune d'ici 2026.	98	225	235	225	196	979
Projet production piscicole d'au moins 123.454 tonnes	254	585	610	585	509	2 543
Projet Réhabilitation des domaines piscicoles de Djoumouna, Gamboma, Madingou, Ewo et Mindouli d'ici fin 2022.	250	575	600	575	500	2 500
TOTAL	3552	5543	5696	5545	5087	15 303

Programme 4 : Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

a. Situation et défis actuel du programme

Situation

46. Le commerce est l'un des principaux moteurs de la croissance économique congolaise. Les échanges avec l'extérieur ont représenté en moyenne un taux de 114,8% de son PIB au cours des cinq dernières années, preuve du degré d'ouverture élevé de l'économie congolaise. Ce taux, tiré principalement des secteurs pétrolier et forestier, n'est pas suffisamment porteur de développement suite à la faiblesse de la commercialisation et valorisation des produits agricoles locaux.

47. Le diagnostic sur l'exercice des activités commerciales agricoles au Congo révèle de nombreuses distorsions d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire qui constituent des facteurs de blocage pour l'essor du commerce national. Ceux-ci peuvent être regroupés en trois

grandes thématiques (i) les circuits d'approvisionnement du marché national, (ii) le système de contrôle qualité des produits et de régulation du marché, (iii) la mécanisation et l'offre des produits agricoles.

48. En ce qui concerne l'approvisionnement du marché national, les barrières tarifaires (parafiscalité) et non tarifaires (manque de clarté, de logique de suivi de la réglementation relative aux prohibitions, restrictions quantitatives et autres licences) rendent difficiles l'accès au marché national, alors que le manque de capacité nationale de contrôle et de suivi de la traçabilité des produits laisse pénétrer sur le marché national des biens de mauvaise qualité. Par ailleurs, la méconnaissance des sources d'approvisionnement compétitives nationales et la longueur de la chaîne d'approvisionnement rendent sous-optimal le système d'approvisionnement du marché national en produits agricoles locaux.

49. En ce qui concerne la qualité des produits, l'absence des infrastructures logistiques commerciales (laboratoires de contrôle qualité, entrepôts de stockage et de conservations) est un frein aux entreprises nationales de se conformer aux exigences de marché en ce qui concerne les normes, mesures sanitaire et phytosanitaires, et obstacles techniques au commerce national et international.

50. Il est à noter enfin que l'insuffisance de l'offre nationale en produits agricoles locaux découle aussi d'une agriculture peu mécanisée, et de l'absence des moyens de transport adaptés pour acheminer les produits des zones de production agricole vers le lieu de commercialisation/de stockage et de conservation.

Défis

51. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) doter le pays d'au moins deux laboratoires de contrôle qualité à Brazzaville et Pointe-Noire ; (ii) construire au moins deux marchés gros de type Rungis à Brazzaville et Pointe-Noire ; (iii) construire des entrepôts de stockage et de conservation des produits agricoles ; (iv) électrifier et irriguer les principaux bassins de production agricole ; (v) assurer des systèmes productifs modernes et intensifs par la mécanisation agricole ; (vi) disposer des zones agricoles protégées ; (v) améliorer le cadre législatif et réglementaire ; (vi) offrir la sécurité foncière aux acteurs ruraux ; (vii) maîtriser la gestion des sols ; (viii) promouvoir les méthodes de production respectueuses de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles.

b. Objectifs du programme

Objectif général :

52. Ce programme vise à réduire de manière significative le niveau des importations des produits alimentaires en approvisionnant suffisamment et régulièrement le marché.

Objectifs spécifiques :

53. De façon spécifique, il s'agira de : (i) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits agricoles ; et (ii) moderniser l'agriculture.

c. Sous programmes :

54. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : promotion de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles et modernisation de l'agriculture

Sous-programme 1 : promotion de la commercialisation, de la transformation et de la conservation des produits agricoles

55. Ce sous-programme vise à transformer, commercialiser et conserver les produits agricoles.

56. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) développement des marchés de gros/d'une plateforme de gros avec les infrastructures logistiques de stockage et de conservation (Brazzaville et Pointe-Noire) ; (ii) construction de deux (02) laboratoires de contrôle qualité, d'analyse, de test et d'essais performants équipés et accrédités (ISO 17025) et améliorer les compétences (BZV et PN) ; (iii) construction d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux ; (iv) transport et logistique agricole (52 véhicules dont 12 frigorifiques et 40 IVECO/BEN).

Sous-programme 2 : modernisation de l'agriculture.

57. Ce sous-programme vise à mécaniser l'agriculture, promouvoir l'irrigation et l'électrification des bassins de production et créer les zones agricoles protégées (ZAP).

58. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) mécanisation agricole ; (ii) énergie et hydraulique agricole ; (iii) création des Zones Agricoles Protégées (ZAP) ; (iv) identification et affectation des réserves foncières agricoles ; (v) redéploiement du génie rural ; (vi) redéploiement du génie militaire.

d. Projets du programme 4

59. Les projets de ce programme sont les suivants : (i) développement des marchés de gros/d'une plateforme de gros avec les infrastructures logistiques de stockage et de conservation (Brazzaville et Pointe-Noire) ; (ii) construction de deux (02) laboratoires de contrôle qualité, d'analyse, de test et d'essais performants équipés et accrédités (ISO 17025) et améliorer les compétences (BZV et PN) ; (iii) construction d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux ; (iv) transport et logistique agricole (52 véhicules dont 12 frigorifiques et 40 IVECO/BEN) ; (v) mécanisation agricole ; (vi) énergie et hydraulique agricole ; (vii) création des Zones Agricoles Protégées (ZAP) ; (viii) identification et affectation des réserves foncières agricoles ; (ix) redéploiement du génie rural ; (x) redéploiement du génie militaire.

e. Coût du programme 4

60. Le coût de ce programme se chiffre à soixante-huit milliards cent trente millions (68 130 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 10 : Coût du programme 4

Sous-programme	Montant en millions de F CFA					Total
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Sous-programme 1 : promotion de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles	1 917	4 409	4 601	4 409	3 834	19 170
Sous-programme 2 : modernisation de l'agriculture	4 896	11 261	11 750	11 261	9 792	48 960
Total	6 813	15 670	16 351	15 670	13 626	68 130

f. Résultats attendus du programme

61. Au terme de sa mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) disposer de deux (02) marchés de gros avec des infrastructures logistiques de stockage et de conservation (Brazzaville et Pointe-Noire) ; (ii) disposer de deux (02) laboratoires de contrôle qualité à Brazzaville et Pointe-Noire ; (iii) acquérir 52 véhicules de transport ; (iv) produire 6.250 tonnes supplémentaires des produits agricoles destinés à l'exportation ; (v) mettre en place 60 zones agricoles d'au moins 100 ha à travers le pays ; (vi) construire 60 zones agricoles protégées (ZAP) électrifiées et 60 forages.

Tableau 11 : Evolution des indicateurs du programme 4

Programme 4	Indicateurs	Unités	Valeur de référence 2021	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	2.4.1 proportion des zones agricoles exploitées de manières durable							
	2.b.1 Subvention à l'exportation dans le secteur agricole							
	2.c.1 indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires							
	Nombre de marché gros (entrepôt de stockage et de conservation)	Nombre	0	1	1			
	Nombre de laboratoire de contrôle qualité	Nombre	0	1	1			
	Nombre de véhicules de transport	Nombre	0	10	10	10	10	12
	Nombre de tonnes de produits agricoles exportés	Tonne	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1250
	Nombre de ZAP électrifiées	Nombre	3	12	12	12	12	12
	Nombre de forages construits	Nombre	3	12	12	12	12	12
	Nombre de ZAP installés	Nombre	3	12	12	12	12	12

Programme 5 : Développement de l'agroforesterie

a. Situation et défis actuel du programme

Situation

62. Le Congo entend diversifier l'économie à travers l'agriculture et l'exploitation forestière. Toutefois, le Gouvernement entend coupler cette stratégie avec une politique de préservation et de valorisation des atouts naturels du pays, notamment, ses vastes étendues de savane et de forêt. Ce qui lui permet de contribuer à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, la mobilisation des ressources internationales y relatives et plus généralement au développement équilibré et durable. C'est pour cela que le Gouvernement entend accorder une attention particulière à l'agroforesterie dans le PND.

63. Cette attention particulière à l'agroforesterie part du constat suivant : (i) l'insuffisance des plantations domaniales d'espèces forestières locales et exotiques ; (ii) l'insuffisance des plantations intensives à croissance rapide appartenant au secteur privé ; (iii) l'insuffisance des plantations d'essences à croissance rapide multi usages appartenant aux communautés locales ; (iv) l'insuffisance des plantations des palmeraies privées ; et (v) la faiblesse des sources de revenus des communautés locales et des populations autochtones à travers des activités génératrices de revenus (AGR).

Défis

64. Ce programme permettra ainsi d'organiser les populations rurales et périurbaines, sur la base de leurs intérêts propres et de les amener à :

- produire pour couvrir elles-mêmes leurs besoins en produits forestiers tout en épargnant les forêts naturelles des formes précaires d'exploitation et à respecter leur environnement ;
- diversifier et maximiser la production à l'hectare par l'utilisation des systèmes agroforestiers associant plusieurs spéculations ;
- améliorer la qualité et la productivité des sols ;
- relever leur niveau de vie en les impliquant dans les filières commerciales des produits forestiers ;
- favoriser la diversification et l'élargissement du tissu industriel ;
- répondre aux besoins nationaux et internationaux en produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- développer une nouvelle filière économique et industrielle basée sur la mise en valeur des plantations forestières ;
- restaurer les zones forestières dégradées ;
- augmenter la capacité de séquestration du carbone forestier ;
- éviter la déforestation ;
- développer et diversifier les activités économiques des populations rurales et périurbaines et améliorer leurs revenus par la production et la commercialisation de bois d'œuvre, de trituration, d'énergie, de service et d'autres produits tels que les fruits,

les huiles essentielles, le miel, la résine, les plantes médicinales, les légumes, les champignons, etc.

b. Objectifs du programme

Objectif général :

65. Ce programme vise à accroître la couverture forestière nationale d'environ 70% et de valoriser la production des produits forestiers non ligneux.

Objectifs spécifiques

66. De façon spécifique, il s'agira de : (i) créer des plantations domaniales d'espèces forestières locales et exotiques ; (ii) créer des plantations intensives à croissance rapide appartenant au secteur privé ; (iii) créer des plantations d'essences à croissance rapide multi usages appartenant aux communautés locales ; (iv) mettre sur pied des palmeraies privées ; (v) créer des sources de revenus des communautés locales et des populations autochtones à travers des activités génératrices de revenus (AGR).

c. Sous-programmes :

67. Ce programme contient trois (3) sous-programmes, à savoir : (i) développement des plantations forestières ; (ii) développement des plantations agroforestières et (iii) valorisation des produits forestiers non ligneux.

Sous-programme 1 : Développement des plantations forestières ;

68. Ce sous-programme vise à développer les plantations forestières en vue de reconstituer le couvert forestier à travers les projets ci- après : (i) Projet Agroforesterie communautaire et bois énergie Pool-Plateaux ; (ii) projet PREFOREST (fonds vert-climat) ; (iii) Projet PROREP (CAFI - Initiative des forêts d'Afrique centrale) ; (iv) renforcement des capacités du Programme National d'Afforestation et de reboisement (ProNar) ; (v) renforcement des capacités du ministère de l'Economie Forestière (MEF).

Sous-programme 2 : Développement des plantations agro-forestières.

69. Ce sous-programme vise à développer les plantations agro-forestières en vue d'une association harmonieuse des essences forestières et les spéculations agricoles.

70. Les projets de ce sous programmes sont les suivants : (i) projet de création des pépinières dans 05 départements ; (ii) projet de mise en place des plantations communautaires avec des espèces forestières à usage de bois énergie ; (iii) projet paysage forestier Nord Congo (PPFNC) ; (iv) restauration des mangroves et des écosystèmes forestiers côtiers associés ; (v) appui à la gouvernance forestière.

Sous-programme 3 : Valorisation des produits forestiers non ligneux

71. Ce sous-programme vise à valoriser les produits forestiers non ligneux en vue de maîtriser le système cultural et améliorer l'approvisionnement des marchés locaux et extérieurs à travers le projet d'équipement en matériel du centre de valorisation des Produits forestiers non ligneux (CVPFLN). Les projets de ce sous programmes sont les suivants : (i) développement d'un cadre

national de gestion durable de tourbières ; (ii) renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères ; (iii) renforcement des capacités du centre de valorisation des produits forestiers non ligneux.

d. Projets phares du programme

72. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) Projet Agroforesterie communautaire et bois énergie Pool-Plateaux ; (ii) projet PREFOREST (fonds vert-climat) ; (iii) Projet PROREP (CAFI - Initiative des forêts d'Afrique centrale) ; (iv) renforcement des capacités du Programme National d'Afforestation et de reboisement (ProNar) ; (v) renforcement des capacités du ministère de l'Economie Forestière (MEF) ; (vi) projet de création des pépinières dans 05 départements ; (vii) projet de mise en place des plantations communautaires avec des espèces forestières à usage de bois énergie ; (viii) projet paysage forestier Nord Congo (PPFNC) ; (ix) restauration des mangroves et des écosystèmes forestiers côtiers associés ; (x) appui à la gouvernance forestière ; (xi) développement d'un cadre national de gestion durable de tourbières ; (xii) renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères ; (xiii) renforcement des capacités du centre de valorisation des produits forestiers non ligneux.

Tableau 12 : Projets du programme 5

Projets	Montant en millions de F CFA					Total 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
<i>Développement des plantations forestières</i>	<i>21 252</i>	<i>48 879</i>	<i>51 004</i>	<i>48 879</i>	<i>42 503</i>	<i>212 516</i>
Projet Agroforesterie communautaire et bois énergie Pool-Plateaux	190	437	456	437	380	1 900
Projet PREFOREST (fonds vert-climat)	2 200	5 060	5 280	5 060	4 400	22 000
Projet PROREP (CAFI - Initiative des forêts d'Afrique centrale)	900	2 070	2 160	2 070	1 800	9 000
Renforcement des capacités du Programme National d'Afforestation et de reboisement (ProNar)	10 000	23 000	24 000	23 000	20 000	100 000
Renforcement des capacités du ministère de l'Economie Forestière (MEF)	7 962	18 312	19 108	18 312	15 923	79 616
<i>Développement des plantations agro-forestières</i>	<i>615</i>	<i>1 415</i>	<i>1 476</i>	<i>1 415</i>	<i>1 230</i>	<i>6 150</i>
Projet de création des pépinières dans 05 départements	75	173	180	173	150	750
Projet de mise en place des plantations communautaires avec des espèces forestières à usage de bois énergie	50	115	120	115	100	500
Projet paysage forestier Nord Congo (PPFNC)	15	35	36	35	30	150
Restauration des mangroves et des écosystèmes forestiers côtiers associés	75	173	180	173	150	750

Projets	Montant en millions de F CFA					Total 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Appui à la gouvernance forestière	400	920	960	920	800	4 000
Valorisation des produits forestiers non ligneux	430	989	1 032	989	860	4 300
Développement d'un cadre national de gestion durable de tourbières	80	184	192	184	160	800
Renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères	50	115	120	115	100	500
Renforcement des capacités du centre de valorisation des produits forestiers non ligneux	300	690	720	690	600	3 000
Total	22 297	51 282	53 512	51 282	44 593	222 966

e. Coût du programme 5

73. Le coût de ce programme se chiffre se chiffrent à deux cent vingt-deux milliards (222 966 000 000) de FCFA, comme le montre les tableaux ci-après :

Tableau13 : Coût du programme 5

Projets	Montant en millions de F CFA					Total 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Développement des plantations forestières	21 252	48 879	51 004	48 879	42 503	212 516
Développement des plantations agro-forestières	615	1 415	1 476	1 415	1 230	6 150
Valorisation des produits forestiers non ligneux	430	989	1 032	989	860	4 300
Total	22 297	51 282	53 512	51 282	44 593	222 966

f. Résultats attendus du programme

74. Au terme de sa mise en œuvre, le Gouvernement entend améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du programme de développement de l'agroforesterie. Ainsi, les résultats ci-après sont attendus :

- plantation de 1.000.000 d'hectares dans tous les départements de la République ;
- boisement et restauration de 1.000.000 d'hectares dans les zones forestières dégradées ;
- contribution de 10% au PIB ;
- création de 2667 emplois directs et indirects ;
- implication de près de 1.200 acteurs locaux dans le programme ;
- création des groupements et des petites entreprises forestières ;
- amélioration des revenus des producteurs des produits forestiers non ligneux.

Tableau 14 : Evolution des indicateurs de performance du programme 5

Programme 5	Indicateurs	Unités	Valeur de réf. en 2020	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
accroître la couverture forestière nationale d'environ 70%	15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre							
	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts							
	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvage							
	Nombre d'hectares plantés	hectare	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	nombre d'hectares boisés	hectare	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Nombre d'emplois créés	nombre						2 667
	Nombre d'acteurs locaux impliqués	nombre						1 200
	Nombre de groupements créés	nombre						
	Nombre de petites entreprises forestières créées	nombre						
	Contribution du secteur dans le PIB	pourcentage						10%

Programme 6 : Gouvernance du développement de l'agriculture au sens large

a. Situation et défis actuel du programme

Situation

75. La gouvernance de l'agriculture est adossée sur un certain nombre de documents: (i) la Stratégie de Développement Agricole (2004-2013), (ii) la lettre de politique de la pêche et de l'aquaculture (2013), (iii) la lettre de politique agropastorale et halieutique (2020), (iv) le programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2015, révisé en 2016, (v) le Programme National de Développement (PND- 2018-2022), (vi) la loi n°2-2000 du 1er février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo, (vi) le plan stratégique de l'agriculture au sens large en république du Congo, (vii) le textes organiques, (viii) les objectifs de développement durable, (ix) le rapport d'évaluation du PND 2018-2022, (x) le nouveau code forestier, (xi) la stratégie et plan d'action national pour développement des PFNL en République du Congo, (xii) Enoncé de la stratégie de la politique forestière, (xiii) la stratégie nationale de développement durable 2016- 2025 ; stratégie nationale de la REDD+ de la République du Congo validée en 5218 ; la lettre d'intention pour la mise en œuvre du CAFI signé de 2019.

76. En dépit de ces documents référentiels, le pilotage de ce pilier connaît encore un certain nombre de faiblesses qui freinent son évolution à savoir : (i) l'insuffisance et la faiblesse dans l'application des textes, (ii) l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines, (iii) l'insuffisance des financements adaptés au développement de l'agriculture au sens large, (iv) l'insuffisance des données statistiques, (v) l'insuffisance des outils de communication et d'animation rurale, (vi) la déficience de la chaîne de transport, l'insuffisance d'accès aux sources de financement des producteurs agricoles.

Défis

77. Pour relever ces différents défis, le Gouvernement entend : (i) améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'agriculture au sens large et des ministères d'appui ; (ii) renforcer les capacités des ressources humaines et de la logistique ; (iii) investir durablement dans ce secteur ; (iv) développer un système intégré permanent des statistiques agricoles et des ministères d'appui ; (v) faciliter le partenariat public-privé dans tous les programmes cibles ; (vi) améliorer l'accès des producteurs aux sources de financement ; (vii) mobiliser les acteurs ruraux sur les problématiques de l'Agriculture au sens large ; (viii) mettre en place une unité de coordination interministérielle du développement de l'agriculture au sens large et (ix) promouvoir le partenariat public privé dans le secteur.

b. Objectifs du programme

78. Ce programme vise à améliorer la gouvernance du secteur de l'agriculture et des ministères d'appui.

Objectifs spécifiques

79. De façon spécifique, il s'agira de : (i) renforcer le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'agriculture au sens large et des ministères d'appui ; (ii) renforcer les capacités des ressources humaines et la logistique ; (iii) développer un système intégré des statistiques de l'agriculture au sens large ; (iv) faciliter le partenariat public-privé dans tous les programmes cibles ; (v) améliorer l'accès des producteurs aux sources de financement ; (vi) mobiliser les acteurs ruraux et du secteur privé sur les problématiques de l'agriculture et (vii) renforcer la coordination interministérielle.

c. Sous programmes

80. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) la coordination interministérielle et (ii) le renforcement des capacités.

Sous-programme 1 : Coordination interministérielle

81. Ce sous-programme vise à : (i) assurer la cohérence des interactions des interventions de chaque ministère dans le secteur afin de mieux évaluer la performance et orienter les actions ainsi que le partenariat public-privé dans le secteur agricole et (ii) veiller sur les mesures et politiques de nature à créer un environnement favorable au développement de l'agriculture au sens large.

82. les projets qui concourent à la réalisation de ce sous-programme sont ci- après : (i) renforcement des capacités institutionnelles des ministères impliqués ; (ii) installation du système permanent intégré des statistiques agricoles ; (iii) agence Nationale de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage (ANDAE) ; (iv) agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (ANDPA) ; (v) redynamisation du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) et du Fonds d'Aménagement Halieutique (FAH) ; (vi) mise en œuvre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) en partenariat avec la Banque mondiale et le fonds OFID ; (vii) mise en œuvre du Projet de Développement Intégré des Chaines des Valeurs au Congo (PRODIVAC) en partenariat avec la BAD ; (viii) projet de Relance du Secteur Agricole (PARSA) avec l'AFD ; (ix) construction et équipement du laboratoire de recherche aquacole ; (x) construction, aménagement et équipement du laboratoire de diagnostic vétérinaire de Brazzaville et du laboratoire de biotechnologie du Centre National de lutte contre les maladies des Cultures ; (xi) création et opérationnalisation du cadastre agricole ; (xii) aménagement des pistes agricoles, appui, accompagnement à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles ; (xiii) appui aux caisses féminines d'épargne et de crédit mutuels ; (xiv) développement de l'entrepreneuriat coopératif agricole ; (xv) système informatisé de vérification de la légalité (SIVL).

Sous- programme 2 : Renforcement des capacités du secteur agricole et des ministères d'appui.

83. Ce sous-programme vise à renforcer les capacités de production à travers l'acquisition des équipements, la construction ou la réhabilitation des structures et l'amélioration de l'accès des producteurs aux sources de financement d'une part et, le développement des ressources humaines des ministères et acteurs intervenant dans secteur de l'agriculture d'autre part.

84. Les projets qui concourent à la réalisation de ce sous-programme sont ci- après : (i) cartographie des zones de mangroves ; (ii) cartographie des zones de tourbières ; (iii) renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères ; (iv) renforcement de l'approche sectorielle de la gouvernance du secteur ; (v) renforcement des systèmes d'information et de suivi-évaluation des programmes ; (vi) renforcement des opérateurs du secteur en privilégiant l'approche filière et la chaîne de valeur ; (vii) mise en place du cadre juridique, réglementaire et institutionnel.

d. Projets du programme

85. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) renforcement des capacités institutionnelles des ministères impliqués ; (ii) installation du système permanent intégré des statistiques agricoles ; (iii) agence Nationale de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage (ANDAE) ; (iv) agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (ANDPA) ; (v) redynamisation du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) et du Fonds d'Aménagement Halieutique (FAH) ; (vi) mise en œuvre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) en partenariat avec la Banque mondiale et le fonds OFID ; (vii) mise en œuvre du Projet de Développement Intégré des Chaines des Valeurs au Congo (PRODIVAC) en partenariat avec la BAD ; (viii) projet de Relance du Secteur Agricole (PARSA)

avec l'AFD ; (ix) construction et équipement du laboratoire de recherche aquacole ; (x) construction, aménagement et équipement du laboratoire de diagnostic vétérinaire de Brazzaville et du laboratoire de biotechnologie du Centre National de lutte contre les maladies des Cultures ; (xi) création et opérationnalisation du cadastre agricole ; (xii) appui et accompagnement à la transformation et la commercialisation des produits agricoles ; (xiii) appui aux caisses féminines d'épargne et de crédit mutuels ; (xiv) développement de l'entrepreneuriat coopératif agricole ; (xv) système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) ; (xvi) cartographie des zones de mangroves ; (xvii) cartographie des zones de tourbières ; (xviii) renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères ; (xix) renforcement de l'approche sectorielle de la gouvernance du secteur ; (xx) renforcement des systèmes d'information et de suivi-évaluation des programmes ; (xxi) renforcement des opérateurs du secteur en privilégiant l'approche filière et la chaîne de valeur ; (xxii) mise en place du cadre juridique, réglementaire et institutionnel.

g. Coût du programme

86. Le coût de ce programme se chiffre se chiffrent à quatre cent quatre-vingt-quinze milliards huit cent quarante et un millions (495 841 000 000) de FCFA, comme le montre les tableaux ci-après :

Tableau 15 : Coût du programme 6

Projets	Montant en millions de F CFA					Total 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Coordination interministérielle	49 294	113 376	118 306	113 377	98 588	492 941
Renforcement des capacités du secteur agricole et des ministères d'appui	290	667	696	667	580	2 900
Total	49 584	114 043	119 002	114 043	99 168	495 841

Tableau 16 : projets du programme 6

Sous programmes /Projets	Montant en million de F CFA					Evolution 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Coordination interministérielle	24 148	55 541	57 955	55 541	48 296	241 481
Renforcement des capacités institutionnelles des ministères impliqués	10 000	23 000	24 000	23 000	20 000	100 000
Installation du système permanent intégré des statistiques agricoles	200	460	480	460	400	2 000
Agence Nationale de Développement de l'Agriculture et de l'Elevage (ANDAE)	387	891	930	891	775	3 874
Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (ANDPA)	403	928	968	928	807	4 033
Redynamisation du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) et du Fonds d'Aménagement Halieutique (FAH)	250	575	600	575	500	2 500
Mise en œuvre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) en partenariat avec la Banque mondiale et le fonds OFID	6 000	13 800	14 400	13 800	12 000	60 000
Mise en œuvre du Projet de Développement Intégré des Chaines des	5 600	12 880	13 440	12 880	11 200	56 000

Sous programmes /Projets	Montant en million de F CFA					Evolution 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Valeurs au Congo (PRODIVAC) en partenariat avec la BAD						
Projet de Relance du Secteur Agricole (PARSA) avec l'AFD	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Construction et équipement du laboratoire de recherche aquacole	100	230	240	230	200	1 000
Construction, aménagement et équipement du laboratoire de diagnostic vétérinaire de Brazzaville et du laboratoire de biotechnologie du Centre National de lutte contre les maladies des Cultures,	200	460	480	460	400	2 000
Création et opérationnalisation du cadastre agricole	115	265	276	265	230	1 150
Appui et Accompagnement à la Transformation et la Commercialisation des Produits Agricoles,	125	288	300	288	250	1 250
Appui aux caisses féminines d'épargne et de crédit mutuels	90	207	216	207	180	900
Développement de l'entrepreneuriat coopératif agricole	125	288	300	288	250	1 250
Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)	52	121	126	121	105	524
Gestion administrative du pilier 1	25 146	57 836	60 350	57 836	50 292	251 460
Renforcement des capacités du secteur agricole et des ministères d'appui	290	667	696	667	580	2 900
Cartographie des zones de mangroves	40	92	96	92	80	400
Cartographie des zones de tourbières	40	92	96	92	80	400
Renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères	50	115	120	115	100	500
Renforcement de l'approche sectorielle de la gouvernance du secteur	50	115	120	115	100	500
Renforcement des systèmes d'information et de suivi-évaluation des programmes	50	115	120	115	100	500
Renforcement des opérateurs du secteur en privilégiant l'approche filière et la chaîne de valeur	35	81	84	81	70	350
Mise en place du cadre juridique, réglementaire et institutionnel	25	58	60	58	50	250
Total	49 584	114 043	119 002	114 043	99 168	495 841

e. Résultats attendus du programme

87. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'agriculture et des ministères d'appui ; (ii) renforcer les capacités des ressources humaines et de la logistique ; (iii) investir durablement dans ce secteur et (iv) développer le système intégré permanent des statistiques agricoles.

Tableau 17 : Evolution des indicateurs de performance du programme 6

Programme 6	Indicateurs	Unités	Valeur de réf. 2021	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
Améliorer la gouvernance du secteur de l'agriculture et des ministères d'appui.	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques							
	2.a.2 Total des accords publics alloués au secteur agricole							
	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles par sexe ; b) Proportion des femmes parmi les titulaires des droits de propriété ou des droits garantis sur les terrains agricoles, par type de droit	%						
	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre publique les ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	%						
	Nombre d'agents formés	nombre	50	100	300	650	900	1000
	Nombre de structures construites	nombre	10	22	34	46	58	70
	Nombre de structures équipées	nombre	3	30	83	123	153	175
	Nombre de caisses féminines d'épargne et de crédits mutuelles appuyées	nombre	2	4	8	14	17	20

Synthèse du pilier

Tableau 18 : Evolution des indicateurs de performance du pilier

Programme 1	Indicateurs	Unités	Valeur de référence en (année)	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
Développement des productions végétales	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	Taux	37,5 (an 2017)	35	32,5	29,3	27,5	24,5
	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole							
	Nombre de tonne de manioc	Tonne	20.000 (en 2021)	20.000	60.000	120.000	180.000	200.000
	Nombre de tonne d'oignon	Tonne	400 (en 2021)	1.000	5.000	10.000	15.000	20.000
	Nombre de tonne de haricot	Tonne	1500 (en 2021)	2.000	3.200	4.000	6.000	8.000
	Nombre de tonne de pomme de terre	Tonne	10.000 (en 2021)	12.500	20.000	25.000	37.500	50.000
	Nombre de tonne de riz paddy	Tonne	2.000 (en 2021)	4.000	8.000	12.000	20.000	24.000
Nombre de stations fruitières	nombre	750 (en 2021)	2.000	3.400	6.000	13.000	18.000	

Programme 1	Indicateurs	Unités	Valeur de référence en (année)	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
	Nombre de tonne de maïs	Tonne	3.500 (en 2021)	4.000	8.000	12.000	16.00 0	20.000
	Nombre de tonne de soja	Tonne	500 (en 2021)	1.500	3.000	6.000	9.000	12.000
	Nombre de tonne de sorgho	Tonne	0 (en 2021)	300	750	1.500	2.250	3.000
	Nombre de tonne de niébé	Tonne	10 (en 2021)	100	250	500	750	1.000
	Nombre de tonne d'arachide	Tonne	1000 (en 2021)	1.250	2.500	3.750	5.000	.6250
	Nombre de tonne de cacao	Tonne	300 (en 2021)	400	1.600	2.400	4.000	6.400
Développement des productions animales	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	Taux						
	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation pastorale							
	2.4.1 Nombre de ressources génétiques animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture durable							
	2.5.2 Promotion des variétés ou races locales considérés comme en danger							
	Nombre de tête de porcs	nombre	35.750	40500	882000	176000 00	3685 0000 0	809680000 0
	Nombre de tête de bovin	nombre	6.253	9180	18360	27540	3672 0	45900
	Nombre de tête de petits ruminants	nombre	9.153	10000	45000	75000	9000 0	90000
	Nombre de tête de volaille	nombre	200.000	225000	450000	100000 0	1000 000	1400000
	Nombre d'œufs	nombre	15.200.000	250000 00	250000 00	250000 00	2500 0000	25000000
	Nombre de tête d'animaux d'élevage vaccinés	nombre						
	Nombre de kits de petits matériels	nombre						
Développement des productions halieutiques	14.4.1 Proportion de stock de poissons dont le niveau est biologiquement viable							
	Nombre de zones aquacoles	nombre	0	2	3	3	2	10
	Nombre de Tonne de poissons	Tonne	60.000	123.454	123.45 4	123.454	123.4 54	123.454
	2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière durable							

Programme 1	Indicateurs	Unités	Valeur de référence en (année)	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
	2.b.1 Subvention à l'exportation dans le secteur agricole							
	2.c.1 indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires							
Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Nombre de marché gros (entrepôt de stockage et de conservation)	Nombre	0	1	1			
	Nombre de laboratoire de contrôle qualité	Nombre	0	1	1			
	Nombre de véhicules de transport	Nombre	0	10	10	10	10	12
	Nombre de tonnes de produits agricoles exportés	Tonne	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1250
	Nombre de ZAP électrifiées	Nombre	3	12	12	12	12	12
	Nombre de forages construits	Nombre	3	12	12	12	12	12
	Nombre de ZAP installées	Nombre	3	12	12	12	12	12
Développement de la Foresterie	15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre							
	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts							
	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvage							
	Nombre d'hectares plantés	hectare	2500	2500	2500	2500	2500	750.000.00 0
	nombre d'hectares boisés	hectare	2500	2500	2500	2500	2500	750.000.00 0
	Nombre d'emplois	nombre						2667
	Nombre d'acteurs locaux	nombre						1.200
	Nombre de groupement et des petites entreprises forestières	nombre						
Part du secteur dans le PIB	pourcentage	6.5					10%	
Gouvernance du développement de l'agriculture au sens large	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques							
	2.a.2 Total des accords publics alloués au secteur agricole							
	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des	%						

Programme 1	Indicateurs	Unités	Valeur de référence en (année)	Valeurs cibles				
				2022	2023	2024	2025	2026
	<i>droits garantis sur des terres agricoles par sexe ;</i>							
	<i>b) Proportion des femmes parmi les titulaires des droits de propriété ou de droits garantis sur les terrains agricoles, par type de droit</i>							
	<i>5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre publique les ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</i>	%						
	Nombre d'agents formés	Nbre	50	100	300	650	900	1000
	Nombre structures construites	Nbre	10	22	34	46	58	70
	Nombre de structures équipées	Nbre	3	30	83	123	153	175
	Nombre de caisses féminines d'épargne et de crédits mutuelles appuyées	Nbre	2	4	8	14	17	20

Tableau 19 : Projets du pilier développement de l'agriculture au sens large

Projets	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Pilier 1 :développement de l'agriculture au sens large	103 614	238 312	248 673	238 312	207 228	1 036 138
Programme 1: Développement des productions végétales	9 632	22 154	23 117	22 154	19 264	96 322
Développement des filières végétales	8 112	18 658	19 469	18 658	16 224	81 122
Développement de la production semencière	250	575	600	575	500	2 500
Projet manioc	303	697	727	697	606	3 030
Projet banane	303	697	727	697	606	3 030
Projet haricot	232	534	557	534	464	2 321
Projet soja	605	1 391	1 452	1 391	1 210	6 049
Projet sorgho	300	689	719	689	599	2 996
Projet arachide	250	575	600	575	500	2 500
Projet oignon	418	962	1 004	962	836	4 182
Projet niébé	300	689	719	689	599	2 996
Projet pomme de terre	524	1 204	1 256	1 204	1 047	5 235
Projet riz paddy	595	1 369	1 428	1 369	1 190	5 951
Projet cacao	1 051	2 418	2 523	2 418	2 102	10 512
Projet palmier à huile	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Projet hévéa	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Projet anacardier	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Projet café	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Projet cultures maraîchères	303	697	727	697	606	3 030
Projet Installation des stations fruitières	121	279	291	279	242	1 211
Projet construction d'une unité de production d'engrais azotés	180	414	432	414	360	1 800
Projet de contrôle de qualité du sol, de l'eau et de l'air	15	35	36	35	30	151

Projets	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Pilier 1 :développement de l'agriculture au sens large	103 614	238 312	248 673	238 312	207 228	1 036 138
Projet de l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, du code et du cadastre agricole	5	12	12	12	10	51
Projet d'appui à la recherche pour la restauration /l'amélioration de la fertilité des sols par l'agroforesterie et les jachères améliorantes	43	98	102	98	85	426
Projet pilote zonage des terres agricoles du Congo	75	173	180	173	150	751
Projet de promotion des engrais biologiques	50	115	120	115	100	500
Projet Equipement et intrants agricoles	190	437	456	437	380	1 900
Amélioration de la productivité agricole de la femme	1 520	3 496	3 648	3 496	3 040	15 200
Projet appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et filles mères	520	1 196	1 248	1 196	1 040	5 200
Projet mise en place d'un Fonds d'appui aux activités génératrices des revenus	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Programme 2: Développement des productions animales	15 831	36 411	37 994	36 411	31 662	158 308
Développement des filières d'élevage	9 885	22 736	23 724	22 736	19 770	98 852
Développement de la filière porcine	629	1 446	1 509	1 446	1 258	6 288
Développement de la filière bovine	3 294	7 576	7 905	7 576	6 588	32 938
Développement de la filière des petits ruminants	4 393	10 103	10 542	10 103	8 785	43 926
Développement de la filière volaille	1 570	3 611	3 768	3 611	3 140	15 700
Promotion de la commercialisation et de la transformation des productions animales	5 946	13 675	14 269	13 675	11 891	59 456
Lutte contre les épizooties et l'épidémiosurveillance	50	115	120	115	100	500
Appui au métayage des animaux	5 696	13 100	13 669	13 100	11 391	56 956
Petit matériel d'élevage et de fabrique d'aliment de bétail	200	460	480	460	400	2 000
Programme 3: Développement des productions halieutiques	2 880	6 625	6 913	6 625	5 761	28 803
Développement des filières de pêche et d'aquaculture	828	1 904	1 987	1 904	1 656	8 280
Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC)	50	115	120	115	100	500
Projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo (AFD)	50	115	120	115	100	500
Projet promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes	125	288	300	288	250	1 250
Projet Appui au développement de la pêche continentale	125	288	300	288	250	1 250
Projet Appui au développement de la pêche maritime	100	230	240	230	200	1 000
Projet Installation des zones aquacoles	378	869	907	869	756	3 780
Renforcement des capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole	2 052	4 720	4 926	4 720	4 105	20 523
Construction du port de pêche de Yoro et voies d'accès	450	1035	1080	1035	900	4500
Projet Création de 10 zones piscicoles d'au moins 150 étangs chacune d'ici 2026.	98	225	235	225	196	980
Projet production piscicole d'au moins 123.454 tonnes	254	585	610	585	509	2 543
Projet Réhabilitation des domaines piscicoles de Djoumouna, Gamboma, Madingou, Ewo et Mindouli d'ici fin 2022.	250	575	600	575	500	2 500
construction d'une école de métiers de la pêche à Mossaka	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Programme 4: Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	6 813	15 670	16 351	15 670	13 626	68 130
Promotion de la commercialisation, de la transformation et de la conservation des produits agricoles	1 917	4 409	4 601	4 409	3 834	19 170
Développement des marchés de gros/d'une plateforme de gros avec les infrastructures logistiques de stockage et de conservation (BZV et PN)	656	1 509	1 574	1 509	1 312	6 560
Construction de deux (02) laboratoires de contrôle qualité, d'analyse, de test et d'essais performants équipés et accrédités (ISO 17025) et améliorer les compétences (BZV et PN)	787	1 811	1 889	1 811	1 574	7 872
Construction d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux	100	230	240	230	200	1 000

Projets	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Pilier 1 :développement de l'agriculture au sens large	103 614	238 312	248 673	238 312	207 228	1 036 138
Transport et logistique agricole (52 véhicules dont 12 frigorifiques et 40 IVECO/BEN)	374	860	897	860	748	3 738
Modernisation de l'agriculture	4 896	11 261	11 750	11 261	9 792	48 960
Mécanisation agricole	1 162	2 673	2 789	2 673	2 324	11 620
Energie et hydraulique agricole	540	1 242	1 296	1 242	1 080	5 400
Création des Zones Agricoles Protégées (ZAP)	444	1 021	1 066	1 021	888	4 440
Identification et affectation des réserves foncières agricoles	250	575	600	575	500	2 500
Redéploiement du génie rural	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Redéploiement du génie militaire	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Programme 5: Développement de la Foresterie	22 297	51 282	53 512	51 282	44 593	222 966
Développement des plantations forestières	21 252	48 879	51 004	48 879	42 503	212 516
Projet Agroforesterie communautaire et bois énergie Pool-Plateaux	190	437	456	437	380	1 900
Projet PREFOREST (fonds vert-climat)	2 200	5 060	5 280	5 060	4 400	22 000
Projet PROREP (CAFI - Initiative des forêts d'Afrique centrale)	900	2 070	2 160	2 070	1 800	9 000
Renforcement des capacités du Programme National d'Afforestation et de reboisement (ProNar)	10 000	23 000	24 000	23 000	20 000	100 000
Renforcement des capacités du ministère de l'Economie Forestière (MEF)	7 962	18 312	19 108	18 312	15 923	79 616
Développement des plantations agro-forestières	615	1 415	1 476	1 415	1 230	6 150
Projet de création des pépinières dans 05 départements	75	173	180	173	150	750
Projet de mise en place des plantations communautaires avec des espèces forestières à usage de bois énergie	50	115	120	115	100	500
Projet paysage forestier Nord Congo (PPFNC)	15	35	36	35	30	150
Restauration des mangroves et des écosystèmes forestiers côtiers associés	75	173	180	173	150	750
Appui à la gouvernance forestière	400	920	960	920	800	4 000
Valorisation des produits forestiers Non ligneux	430	989	1 032	989	860	4 300
Développement d'un cadre national de gestion durable de tourbières	80	184	192	184	160	800
Renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères	50	115	120	115	100	500
Renforcement des capacités du centre de valorisation des produits forestiers Non ligneux	300	690	720	690	600	3 000
Gouvernance du pilier développement de l'agriculture au sens large	24 438	56 208	58 651	56 208	48 876	244 381
Coordination interministérielle	24 148	55 541	57 955	55 541	48 296	241 481
Renforcement des capacités institutionnelles des ministères impliqués	10 000	23 000	24 000	23 000	20 000	100 000
Installation du système permanent intégré des statistiques agricoles	200	460	480	460	400	2 000
Agence Nationale de Développement de l'Agriculture et de l'Elevage (ANDAE)	387	891	930	891	775	3 874
Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (ANDPA)	403	928	968	928	807	4 033
Redynamisation du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) et du Fonds d'Aménagement Halieutique (FAH)	250	575	600	575	500	2 500
Mise en œuvre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) en partenariat avec la Banque mondiale et le fonds OFID	6 000	13 800	14 400	13 800	12 000	60 000
Mise en œuvre du Projet de Développement Intégré des Chaînes des Valeurs au Congo (PRODIVAC) en partenariat avec la BAD	5 600	12 880	13 440	12 880	11 200	56 000
Projet de Relance du Secteur Agricole (PARSA) avec l'AFD	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Construction et équipement du laboratoire de recherche aquacole	100	230	240	230	200	1 000
Construction, aménagement et équipement du laboratoire de diagnostic vétérinaire de Brazzaville et du laboratoire de biotechnologie du Centre National de lutte contre les maladies des Cultures,	200	460	480	460	400	2 000

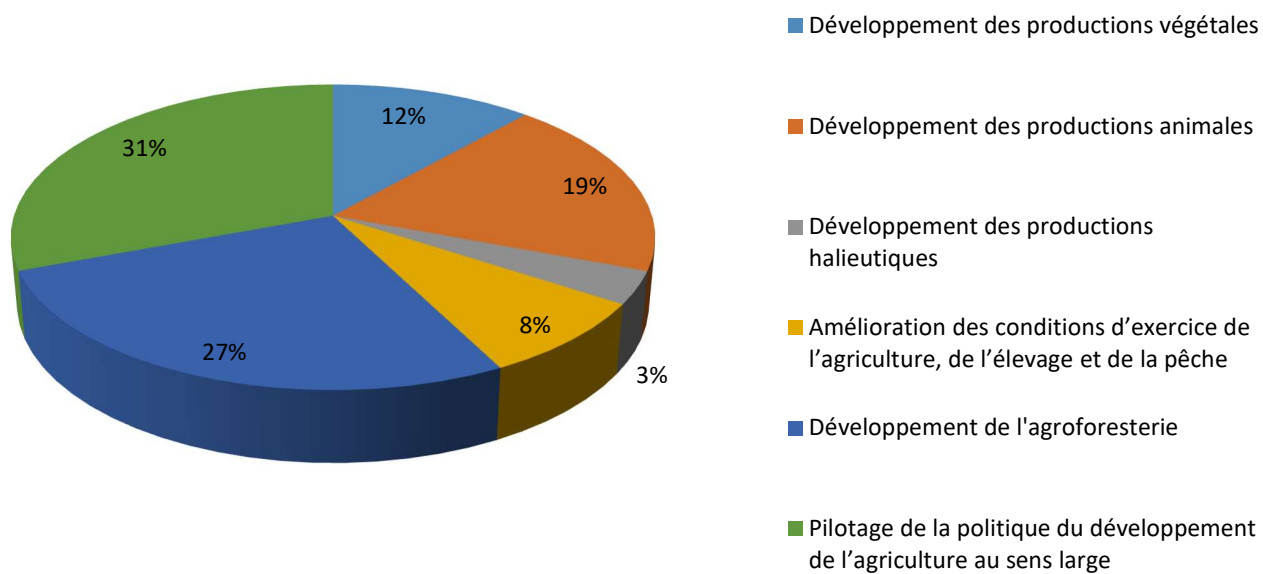
Projets	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Pilier 1 :développement de l'agriculture au sens large	103 614	238 312	248 673	238 312	207 228	1 036 138
Création et opérationnalisation du cadastre agricole	115	265	276	265	230	1 150
Appui et Accompagnement à la Transformation et la Commercialisation des Produits Agricoles,	125	288	300	288	250	1 250
Appui aux caisses féminines d'épargne et de crédit mutuels	90	207	216	207	180	900
Développement de l'entrepreneuriat coopératif agricole	125	288	300	288	250	1 250
Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)	52	121	126	121	105	524
Renforcement des capacités du secteur agricole et des ministères d'appui	290	667	696	667	580	2 900
Cartographie des zones de mangroves	40	92	96	92	80	400
Cartographie des zones de tourbières	40	92	96	92	80	400
Renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères	50	115	120	115	100	500
Renforcement de l'approche sectorielle de la gouvernance du secteur	50	115	120	115	100	500
Renforcement des systèmes d'information et de suivi-évaluation des programmes	50	115	120	115	100	500
Renforcement des opérateurs du secteur en privilégiant l'approche filière et la chaîne de valeur	35	81	84	81	70	350
Mise en place du cadre juridique, réglementaire et institutionnel	25	58	60	58	50	250
Coût total d'investissement du pilier 1	82 891	190 649	198 938	190 649	165 782	828 910
Gestion administrative du pilier 1	20 723	47 662	49 735	47 662	41 446	207 228

Encadré 1 : Besoins de financement et graphique du pilier agriculture au sens large

Budget -programmes

N°	Programmes	Montant en million de F CFA					Total
		2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
1	Développement des productions végétales	9 632	22 154	23 117	22 154	19 264	96 322
2	Développement des productions animales	15 831	36 411	37 994	36 411	31 662	158 308
3	Développement des productions halieutiques	2 880	6 625	6 913	6 625	5 761	28 803
4	Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	6 813	15 670	16 351	15 670	13 626	68 130
5	Développement de l'agroforesterie	22 297	51 282	53 512	51 282	44 593	222 966
6	Gouvernance du développement de l'agriculture au sens large	25 438	58 508	61 051	58 508	50 876	254 381
Total		82 891	190 649	198 938	190 649	165 782	828 910

Répartition des besoins de financement de l'agriculture au sens large



Chapitre II : Développement industriel

88. Le présent pilier porte sur le développement de l'industrie à partir de la valorisation des produits bruts locaux.

1. Situation et défis

Situation

89. Le secteur industriel congolais, mis à part l'industrie pétrolière, est très peu développé et contribue faiblement à la création des richesses. L'industrie minière (mines solides) ne contribue qu'à hauteur de 0,71% au PIB, l'industrie manufacturière à 10% et l'industrie forestière à 6%.

90. Le secteur industriel est dominé par les entreprises privées (95% du total), toutes de petite ou moyenne taille. Elles sont en grand nombre dans l'industrie alimentaire (366 entreprises sur 615). La fabrication d'articles en bois représente la deuxième branche d'activités, la plus importante en nombre d'entreprises (62 entreprises).

Défis

91. Les défis auxquels le développement industriel est confronté relèvent de plusieurs ordres. Il s'agit notamment de : (i) l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles, (ii) l'industrialisation par la transformation des produits agricoles ; (iii) le développement d'une industrie de substitution aux importations, (iv) le développement d'un tissu de PME/PMI locales innovantes.

2. Objectifs stratégiques du pilier

Objectif général

92. L'objectif stratégique du pilier est de créer un tissu industriel compétitif.

Objectif spécifique

93. De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer les industries de transformation des ressources naturelles ; (ii) développer les industries de transformation des produits agricoles ; (iii) développer les industries manufacturières de substitution aux importations ; (iv) développer les industries des matériaux de construction ; (v) renforcer les capacités des PME/PMI locales ; et (vi) améliorer la gouvernance du développement industriel.

3. Programmes du pilier

94. Pour atteindre les objectifs stratégiques, le Gouvernement entend mettre en œuvre les programmes suivants :

- Programme 1 : Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles ;

- Programme 2 : Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels ;
- Programme 3 : Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels ;
- Programme 4 : Promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels ;
- Programme 5 : Renforcement des capacités des PME/PMI locales ;
- Programme 6 : Gouvernance du développement industriel.

Programme 1 : Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles.

a. Situation et défis du programme 1

Situation

95. L'industrialisation par la transformation des ressources naturelles et des produits locaux vise essentiellement à promouvoir les exportations. Il s'agit de tout mettre en œuvre de sorte que les ressources dont regorge notre sol et sous-sol soient transformées par des industries et valorisées en vue de satisfaire principalement la demande extérieure. Ces ressources sont constituées de : 22 millions d'hectares de forêts denses dont 18,4 millions d'hectares exploitables en essences de bois ; 60 milliards de tonnes de calcaire ; 25 milliards de tonnes de réserves prouvées de fer ; 1,8 milliards de tonnes de réserves prouvées de potasse ; 34 milliards de mètres-cubes de réserves prouvées de gaz ; 7,6 milliards de tonnes de réserves prouvées et estimées de pétrole, etc.

Défis

96. Pour relever les différents défis, le Gouvernement entend :(i) encourager la création des entreprises congolaises et l'implantation au Congo des entreprises à capitaux étrangers ou mixtes ; (ii) mettre en évidence les différentes industries d'extraction et de transformation des ressources naturelles ; (iii) veiller à la prise en charge par les entreprises industrielles des segments correspondant aux différentes étapes de transformation des ressources naturelles ; (iv) encourager les industries de transformation du bois en produits semi-finis (pièces ou plaques de bois) et finis (meubles, pièces de décoration, ...) ; (v) extraire et transformer les mines en produits semi-finis et finis, demandés sur les marchés internationaux.

b. Objectifs du programme

Objectif général

97. Ce programme vise à développer le secteur de l'industrie à partir de la valorisation des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques

98. De façon spécifique, il s'agira de : (i) accroître la production des hydrocarbures liquides et gazeux ; (ii) valoriser les hydrocarbures pour en tirer les meilleurs profits par l'exportation et par la transformation locale ; (iii) améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources forestières.

c. Sous-programmes

99. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) valorisation des hydrocarbures liquides et gazeux ; (ii) développement des investissements et de l'artisanat minier et forestier.

Sous-programme 1 : valorisation des hydrocarbures liquides et gazeux

100. Ce sous-programme vise à transformer les produits du sous-sol.

101. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) construction de la deuxième raffinerie ; (ii) construction d'une unité d'extraction des GNL ; (iii) construction des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers ; (iv) construction d'une unité de fabrication de l'urée ; (v) construction de la centrale électrique à gaz ; (vi) élaboration de la stratégie et des politiques des secteurs des hydrauliques.

Sous-programme 2 : développement des investissements de l'artisanat minier et forestier

102. Ce sous-programme vise à développer la transformation des mines solides et des produits forestiers.

103. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) acquisition des infrastructures géo-scientifiques ; (ii) appui à la structuration du secteur minier artisanal ; (iii) construction de deux unités de production des lingots de fer, du cuivre, de l'or et du zinc à travers la FONDECO ; (iv) construction et équipement de l'usine de la céramique de Makoua ; (v) construction et équipement d'une cimenterie à MAFOUBOU Tao Tao (Louvakou) ; (vi) mise en place du système informatique de vérification, de légalité et de la traçabilité des bois ; (vii) construction du laboratoire géomatique (CNIAF) ; (viii) appui aux unités des 1ère, 2e et 3e transformations de bois ; (ix) appui aux unités de production des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora et (x) transformation des résidus du bois issus des 1ère, 2ème et 3ème transformations ; (xi) Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA).

d. Projets du programme 1

104. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) construction de la deuxième raffinerie ; (ii) construction d'une unité d'extraction des GNL ; (iii) construction des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers ; (iv) construction d'une unité de fabrication de l'urée ; (v) construction de la centrale électrique à gaz ; (vi) construction d'une unité de pétrochimie pour les besoins industriels dans la ZES de Pointe-Noire ; (vii) élaboration de la stratégie et des politiques des secteurs des hydrauliques ; (viii) acquisition des infrastructures géo-scientifiques ; (ix) appui à la structuration du secteur minier artisanal ; (x) construction de deux unités de production des lingots de fer, du cuivre, de l'or et du zinc à

travers la FONDECO ; (x) construction et équipement de l'usine de la céramique de Makoua ; (xi) construction et équipement d'une cimenterie à MAFOUBOU Tao Tao (Louvakou) ; (xii) mise en place du système informatique de vérification, de légalité et de la traçabilité des bois ; (xiii) construction du laboratoire géomatique (CNI AF) ; (xiv) appui aux unités des 1ère, 2e et 3e transformations de bois ; (xv) appui aux unités de production des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora et (xvi) transformation des résidus du bois issus des 1ère, 2ème et 3ème transformations ; (xvii) Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA).

e. Coût du programme 1

105. Le coût de ce programme se chiffre à trois quatre-vingt-douze milliards neuf cent cinquante millions (392 950 000000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 20 : Coût du programme 1 (en millions CFA)

Sous-programmes	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Sous-programme 1 : valorisation des hydrocarbures liquides et gazeux	31 675	72 853	76 020	72 853	63 350	316 750
Sous-programme 2 : promotion des investissements de l'artisanat minier et forestier	7 620	17 526	18 288	17 526	15 240	76 200
Total du programme 1	39 295	90 379	94 308	90 379	78 590	392 950

f. Résultats attendus du programme 1

106. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) augmenter de 15% la part du secteur industriel hors-pétrole dans le PIB ; (ii) accroître le nombre des industries de transformation des produits bruts locaux à partir des zones économiques spéciales et des parcs industriels.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Développer l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles	Taux d'accroissement de la production	%	10	15	20	27	35	40	30
Développer l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaire et agroindustriels	Taux de d'exportation des hydrocarbures bruts	%	-	-	-	-	-	-	-
	Taux de transformation locale des hydrocarbures bruts	%	6	9	12	15	18	21	15
Développer l'industrialisation en observant la protection de l'environnement dans les parcs industriels	Taux de contribution au PIB	%	0,92	0,94	0,97	1	1,02	1,04	0,42

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Développer l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base dans l'exploitation des atouts géographiques et culturels.	Taux de contribution des ressources forestières au PIB	%	6,5	6,5	7	8	9	10	3,5

Programme 2 : Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels

a. Situation et défis du programme

Situation

107. L'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels vise à assurer principalement la substitution des importations par la production locale. Les produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels sont ceux issus de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture, de la pêche et de la pisciculture pratiqués sur le territoire national.

108. Les millions d'hectares de terres arables disponibles pour l'agriculture fourniront une multitude des produits dont une grande partie sera à transformer avant la consommation. Il en sera de même des produits de la pêche et de l'élevage. Il est ainsi nécessaire de promouvoir des grandes exploitations agricoles et d'élevage ainsi que des entreprises de pêche.

Défis

109. Pour relever les différents défis, le Gouvernement entend :(i) susciter l'émergence des entreprises privées congolaises et attirer les entreprises étrangères, spécialisées dans l'alimentaire ; (ii) transformer les produits fournis ; (iii) encourager d'autres industries produisant des biens d'équipement ou de consommation intermédiaire à grande échelle de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage et des industries produisant des machines et outils d'agriculture, de pêche et d'élevage, des pièces de rechange de ces machines et outils, des engrais et autres intrants industriels utilisés pour l'agriculture.

b. Objectifs du programme

Objectif général

110. Ce programme vise à développer l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels afin d'assurer la substitution des importations par la promotion de l'agro-industrie au sens large.

Objectifs spécifiques

111. De façon spécifique, il s'agira de : (i) transformer des produits agro-pastoraux et halieutiques ; (ii) transformer des matériaux locaux et autres ; (iii) transformer des produits forestiers non ligneux.

c. Sous-programmes

112. Ce programme contient deux (2) sous-programme, à savoir : (i) transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques ; (ii) transformer des matériaux locaux et des produits médicaux et forestiers.

Sous-programme 1 : transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques

113. Ce sous-programme vise à développer l'industrie de transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques.

114. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) construction de la maison de la femme ; (ii) construction d'infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits pastoraux ; (iii) acquisition des équipements de conservation et de transformation des produits de pêche et d'aquaculture (unités améliorées de salage, séchage et fumage de poisson) ; (iv) construction des unités de transformation du riz ; (v) structuration de la filière d'huiles alimentaires raffinées.

Sous-programme 2 : transformation des matériaux locaux, des produits médicaux et forestiers

115. Ce sous-programme vise à promouvoir l'industrie de transformation des matériaux de construction, des produits médicaux et forestiers.

116. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) appui à la production des pavés par la SPC ; (ii) mise en place d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) d'exploitation de gypse de Mfouati en appui à la filière cimentière ; (iii) appui à la société COPASOL (Société de fabrication des panneaux solaires basée à Oyo) ; (iv) construction et équipement d'une usine de production des médicaments génériques ; (v) appui aux artisans pour la transformation de la liane et rotin ; (vi) construction et équipement des usines de production d'oxygène médical ; (vii) construction d'une unité de biocarburant à base de la production d'huile de ricin ; (viii) construction d'une industrie du bois dans la ZES de Ouesso ; (ix) construction d'une industrie du bois dans la ZES de Pointe-Noire ; (x) mise en place d'une unité de production des gaz médicaux à l'hôpital militaire de Brazzaville .

d. Projets du programme 1

117. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) construction de la maison de production de la femme ; (ii) construction d'infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits pastoraux ; (iii) acquisition des équipements de conservation et de transformation des produits de pêche et d'aquaculture (unités améliorées de salage, séchage et fumage de poisson) ; (iv) construction des unités de transformation du riz ; (v) structuration de la filière d'huiles alimentaires raffinées ; (vi) appui à la production des pavés par la SPC ; (vii) mise en place d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) d'exploitation de gypse de Mfouati en appui à la filière cimentière ; (xiii) appui à la société

COPASOL (Société de fabrication des panneaux solaires basée à Oyo) ; (ix) construction et équipement d'une usine de production des médicaments génériques ; (x) appui aux artisans pour la transformation de la liane et rotin ; (xi) construction et équipement des usines de production d'oxygène médical ; (v) construction d'une unité de biocarburant à base de la production d'huile de ricin ; (xii) construction d'une industrie du bois dans la ZES de Ouesso ; (xiii) construction d'une industrie du bois dans la ZES de Pointe-Noire ; (xiv) mise en place d'une unité de production des gaz médicaux à l'hôpital militaire de Brazzaville .

e. Coût du programme 2

118. Le coût de ce programme se chiffre à cinquante-deux milliards cinq cent et un millions (52 501 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 22 : Coût du programme 2

Sous-programmes	2022	2023	2024	2025	2026	Total (en millions CFA)
Sous-programme 1 : transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques	818	1 882	1 964	1 882	1 636	8 182
Sous-programme 2 : transformation des matériaux locaux, des produits médicaux et forestiers	4 280	10 343	11 071	10 066	8 559	44 319
Total du programme 2	5 098	12 225	13 035	11 948	10 196	52 501

f. Résultats attendus du programme 2

119. Au terme de la mise en œuvre du programme, le Gouvernement entend créer en partenariat avec le secteur privé : (i) des industries en amont (des industries de montage des machines-outils agricoles (tracteurs et autres outils indispensables à la pratique de l'agriculture à grande échelle) ; (ii) en aval (des industries des engrais et autres produits de traitement du sol, de matériel de pêche, d'aliments de bétail et de pisciculture).

Tableau 23 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021- 2026
Transformer les produits agro-pastoraux et halieutiques	Taux de transformation agro-pastoraux et halieutiques	%	5	5	5	5.5	6	9	4
Transformer les matériaux locaux, des Produits médicaux et Forestiers	Taux de transformation des matériaux locaux	%	1,1	1,1	4	5	9	12	10,9

Programme 3 : Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels

a. Situation et défis du programme

Situation

120. La filière industrielle s'entend ici comme une succession de segments distincts de production par lesquels passe un produit de sa forme brute à ses formes semi-finies ou finies, rendant le produit propre à la consommation ou à l'utilisation finale.

121. L'activité industrielle est potentiellement nuisible à la santé et à l'environnement, du fait des produits et technologies utilisés ainsi que les émissions générées. Des mesures devraient être prises en vue de parvenir à une industrialisation en harmonie avec l'environnement, dans l'optique du développement durable. En effet, en 1991, le pays s'est doté de la loi n° 003/91 sur la protection de l'environnement, avant d'adopter en 1996 le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Ce dernier constitue un cadre de planification stratégique.

Défis

122. Pour relever les différents défis, le Gouvernement entend : (i) veiller à ce que la transformation de toute filière industrielle soit complète de l'amont à l'aval ; (ii) systématiser l'étude d'impact environnemental et social pour tout projet de développement ; (iii) promouvoir les unités industrielles durables.

b. Objectifs du programme

Objectif général

123. Ce programme vise à développer les chaînes de valeur en s'appuyant sur les ressources naturelles et le respect de l'environnement.

Objectifs spécifiques

124. De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer la qualité des produits, des normes et de lutter contre la pollution et le changement climatique.

c. Sous-programme

125. Le programme 3 contient un (1) sous-programme, à savoir : le développement de la qualité des produits, des normes et de lutter contre la pollution et le changement climatique.

126. Les projets de ce sous-programme sont : (i) renforcement du cadre juridique en matière de pollution et de nuisances ; (ii) acquisition du matériel de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol ; (iii) mise en place d'un Plan national de Gestion des déchets dangereux ; (iv) développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental ; (v) création d'un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures et des activités minières ; (vi) promotion des technologies propres et des modes de production durable ; (vii) mise en place des mesures incitatives pour des entreprises menant des activités économiques respectueuses de l'environnement (activités éco responsables) ; (viii) études de développement d'un programme "champion Project" dédié à cet

objectif et permettant de développer les compétences techniques et managériales à 150 Entrepreneurs ; (ix) construction d'un laboratoire de contrôle de qualité ; (x) construction et équipement d'une unité de contrôle des normes industrielles ; (xi) construction et équipement d'un laboratoire de contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques ; (xii) construction et équipement des centres des métiers industriels ; (xiii) construction et équipement des lycées professionnels et industriels ; (xiv) mise en place d'un fonds d'appui au développement industriel.

d. Projets du programme 1

127. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) renforcement du cadre juridique en matière de pollution et de nuisances ; (ii) acquisition du matériel de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol ; (iii) mise en place d'un Plan national de Gestion des déchets dangereux ; (iv) développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental ; (v) création d'un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures et des activités minières ; (vi) promotion des technologies propres et des modes de production durable ; (vii) mise en place des mesures incitatives pour des entreprises menant des activités économiques respectueuses de l'environnement (activités éco responsables) ; (viii) études de développement d'un programme "champion Project" dédié à cet objectif et permettant de développer les compétences techniques et managériales à 150 Entrepreneurs ; (ix) construction d'un laboratoire de contrôle de qualité ; (x) construction et équipement d'une unité de contrôle des normes industrielles ; (xi) construction et équipement d'un laboratoire de contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques ; (xii) construction et équipement des centres des métiers industriels ; (xiii) construction et équipement des lycées professionnels et industriels ; (xiv) mise en place d'un fonds d'appui au développement industriel.

e. Coût du programme 3

128. Le coût de ce programme se chiffre à quarante-neuf milliards cinq cinquante millions (49 550 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 24 : Coût du programme 3

Sous-programmes	2022	2023	2024	2025	2026	Total (en millions CFA)
Sous-programme 1 : développement de la qualité des produits, des normes et de lutter contre la pollution et le changement climatique	4 955	11 397	11 892	11 397	9 910	49 550
Total du programme 3	4 955	11 397	11 892	11 397	9 910	49 550

f. Résultats attendus du programme 3

129. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) disposer d'industries qui développent des technologies efficaces et utilisatrices des modes de production durables ; (ii) et qui auront de ce fait, des effets induits sur la conservation, la protection et la lutte contre le réchauffement climatique.

Tableau 25 : Evolution des indicateurs de performance du programme 3

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Développer la qualité des produits, des normes et de lutter contre la pollution et le changement climatique.	Existence des normes	Nombre	5	5	7	5	5	27	49

Programme 4 : Développement des industries des matériaux de construction

a. Situation et défis du programme

Situation

130. Le Congo est un pays d'Afrique centrale situé de part et d'autre de l'équateur. Il s'ouvre sur la côte atlantique, avec un port autonome en eau profonde et la possibilité d'en construire d'autres. C'est une position idéale pour exporter des biens vers les côtes de l'hémisphère nord que vers celles de l'hémisphère sud.

131. S'appuyant sur son potentiel hydraulique riche en cours d'eau, de ses capacités hydroélectriques important estimé à plus de 22000 MW et aussi d'importantes réserves en gaz, de son chemin de fer et de ses routes reliant du nord au sud, le Congo est un pays de transit par excellence. Il s'agit aussi de mettre en valeur cette bonne position géographique pour attirer des entreprises industrielles, essentiellement tournées vers l'exportation de leur production.

132. Convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation de l'industrialisation et la promotion d'une croissance forte et durable par la compétitivité que leur bonne qualité génère, le gouvernement entend investir massivement dans les infrastructures au cours de la période de mise en œuvre du PND 2022-2026. C'est dans cette optique que le gouvernement entreprendra une augmentation significative de ses infrastructures de base.

133. Actuellement, le taux d'accès aux infrastructures est relativement bas. La mauvaise qualité des infrastructures est l'une des entraves majeures au développement industriel du Congo.

Défis

134. Pour relever les différents défis, le Gouvernement entend : (i) renforcer les capacités de production d'énergie, d'hydraulique et des infrastructures de transport facilitant l'écoulement des produits.

b. Objectifs du programme

Objectif général

135. Ce programme vise à renforcer les infrastructures d'appui à l'industrialisation tout en tirant profit de la position de pays de transit et du potentiel culturel.

Objectifs spécifiques

136. De façon spécifique, il s'agira de renforcer des infrastructures énergétiques, hydrauliques et des transports.

c. Sous-programme

137. Le programme 3 contient un (1) sous-programme, à savoir : renforcement des infrastructures énergétiques, hydrauliques et de transport.

138. Les projets de ce sous-programmes sont : (i) électrification de la zone industrielle de Maloukou ; (ii) adduction d'eau potable de la zone industrielle de Maloukou ; (iii) construction en BOT de la centrale hydroélectrique de Sounda et des lignes électriques associées ; (iv) réhabilitation et extension en BOT de la centrale électrique de Djeno ; (v) extension de la centrale électrique du Congo (CEC) ; (vi) électrification des districts du département de la Sangha à partir du barrage de Liouesso ; (vii) réhabilitation et extension en BOT de la centrale hydroélectrique du Djoué à Brazzaville ; (viii) construction en BOT de l'usine d'eau de Ngambouissi à Pointe-Noire ; (ix) élargissement et renforcement de la RN2 ; (x) construction de la route Yié-Maloukou ; (xi) construction de la route Ignié-Maloukou ; (xii) construction de la route Ollombo-Abala ; (xiii) bitumage de 25 km de la route Boundji-Ewo ; (xiv) réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan ; (xv) acquisition de 50 locomotives ; (xvi) dragage du réseau fluvial ; (xvii) construction du pont-route-rail Brazzaville-Kinshasa ; (xviii) construction du corridor 13 (Ouessou-frontière RCA) ; (xix) poursuite des travaux de la route nationale n°3 Dolisie-Ndende-frontière du Gabon.

d. Projets du programme 1

139. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets phares suivants : (i) (i) électrification de la zone industrielle de Maloukou ; (ii) adduction d'eau potable de la zone industrielle de Maloukou ; (iii) construction en BOT de la centrale hydroélectrique de Sounda et des lignes électriques associées ; (iv) réhabilitation et extension en BOT de la centrale électrique de Djeno ; (v) extension de la centrale électrique du Congo (CEC) ; (vi) électrification des districts du département de la Sangha à partir du barrage de Liouesso ; (vii) réhabilitation et extension en BOT de la centrale hydroélectrique du Djoué à Brazzaville ; (viii) construction en BOT de l'usine d'eau de Ngambouissi à Pointe-Noire ; (ix) élargissement et renforcement de la RN2 ; (x)

construction de la route yié-Maloukou (xi) construction de la route Ignié-Maloukou ; (xii) construction de la route Ollombo-Abala ; (xiii) bitumage de 25 km de la route Boundji-Ewo ; (xiv) réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan ; (xv) acquisition de 50 locomotives ; (xvi) dragage du réseau fluvial ; (xvii) construction du pont-route-rail Brazzaville-Kinshasa; (xviii) construction du corridor 13 (Ouessou-frontière RCA) ; (xix) poursuite des travaux de la route nationale n°3 Dolisie-Ndende-frontière du Gabon.

e. Coût du programme 4

140. Le coût de ce programme se chiffre à deux mille cinq cent soixante-cinq milliards (2 565 000 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 26 : Coût du programme 4

Sous-programme	2022	2023	2024	2025	2026	Total (en millions CFA)
Sous-programme : renforcement des infrastructures énergétiques, hydrauliques et de transport.	513 000	513 000	513 000	513 000	513 000	2 565 000
Total du programme 4	513 000	513 000	513 000	513 000	513 000	2 565 000

f. Résultats attendus du programme 4

141. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) réduire les pertes globales (techniques et commerciales) de 54 % actuellement à 26,4% en 2026 ; (ii) augmenter la puissance installée de 825 MW à 3825 MW ; (iii) augmenter la production de l'énergie ; (iv) augmenter la quantité d'énergie fournie à la distribution (MWh) ; (v) augmenter le taux d'accès de la population à l'électricité de 44 % à 60 % ; (vi) augmenter la capacité de production de 44 650 m³ /h actuellement à 90.000 m³ /h à l'horizon 2026; (vii) faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 66 % actuellement à 98 % en 2026 ; (viii) faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 47,3 % aujourd'hui à 82 % en 2026 ; (ix) reprendre effectivement le trafic sur le CFCO ; (x) doubler le nombre de ports fluviaux opérationnels, le faisant passer de 8 ports actuellement à 16 en 2026 et le démarrage effectif des activités de la SOCOTRAF; (xi) exploiter la position géographique pour valoriser son rôle de pays de transit.

Tableau 27 : Evolution des indicateurs de performance du programme

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Renforcer les infrastructures énergétiques,	Capacité de production installée	MW	825	825	1500	2500	3825	2175

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
hydrauliques et de transports	Volume d'eau produite	m ³	96 272 555	97 000 000	107 000 000	107 000 000	107 222 555	10 950 000
	Quantité d'énergie fournie à la distribution	(MWh)	3568320	3568320	6480000	10800000	12960000	9391680
	Taux d'accès de la population à l'électricité	%	44	47	50	55	60	16
	Capacité de production d'eau potable	m3	44 650	50 000	60 000	75 000	90 000	45 350
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	%	66	70	80	90	98	32
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	%	47,3	55	65	75	82	34,7
	Taux d'exécution des travaux de dragage du réseau fluvial	%	0	20	40	60	100	100

Programme 5 : Renforcement des capacités des PME/PMI locales

a. Situation et défis du programme 5

Situation

142. La situation actuelle des PME/PMI est caractérisée par : une faible efficacité des structures d'accompagnement financier; l'absence d'incubateurs capable de former une cohorte d'entrepreneurs nationaux; un faible accès au crédit bancaire ; un faible taux d'immatriculation (6%) ; une faible visibilité extérieure (quasi inexistence des exportations) ; faible application du cadre juridique ; une parafiscalité asphyxiante ; des difficultés d'accès aux financements et aux matières premières ; une faible capacité de production; des difficultés de commercialisation (manque de techniques de marketing et concurrence déloyale) ; l'insuffisance de l'accompagnement technique.

Défis

143. Pour relever les différents défis du programme 5, le Gouvernement entend : (i) définir une politique d'encadrement et d'assistance ; (ii) renforcer les capacités techniques et les compétences des acteurs ; (iii) maîtriser les activités du secteur informel ; (iv) maîtriser le nombre de PME/PMI opérant sur le territoire national ; (v) cartographier et structurer le secteur informel de façon à le faire migrer vers le secteur formel ; (vi) faciliter l'accès des PME/PMI aux financements; (vii) développer les structures d'accompagnement de qualité ; (viii) former les promoteurs d'entreprises et les accompagner en pré et post création d'entreprises ; (ix) opérationnaliser la bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises ; (x) implémenter le FIGA ; (xi) mettre en place des incubateurs d'entreprises ; (xii) créer une banque d'investissement et de développement au service des PME/PMI.

b. Objectifs du programme 5

Objectif général

144. Ce programme vise à rendre plus compétitives les PME/PMI.

Objectifs spécifiques

145. De façon spécifiques, il s'agira de : (i) renforcer la productivité des PME/PMI locales ; (ii) contribuer à l'amélioration de la balance commerciale ; (iii) renforcer l'assistance technique sur les procédures d'impulsion des PME/PMI ; (iv) accompagner les PME/PMI locales au travers d'un logiciel de crédits digitaux ; (v) créer une banque d'investissement et de développement au service des petites et moyennes entreprises ; (vi) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de participation active des PME/PMI locales dans les ZES à travers la sous-traitance, la co-entreprise et le local content ; (vii) construire les centres de formation professionnelle et spécialisée dans les ZES.

c. Les projets du programme 5

146. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) renforcement de l'assistance technique sur les procédures d'impulsion des PME/PMI ; (ii) accompagnement des PME/PMI locales au travers d'un logiciel de crédits digitaux ; (iii) création d'une banque d'investissement et de développement au service des petites et moyennes entreprises ; (iv) élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de participation active des PME/PMI locales dans les ZES à travers la sous-traitance, la co-entreprise et le local content ; (v) projet d'appui au secteur privé local ; et (vi) élaboration du cadre de concertation public-privé.

d. Coût du programme 5

147. Le coût de ce programme se chiffre se chiffrent à cinquante-deux milliards sept cent cinquante millions (52 750 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 28 : Coût du programme 5

Programme	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Renforcement des capacités des PME/PMI locales	5 275	12 133	12 660	12 133	10 550	52 750
Total programme 5	5 275	12 133	12 660	12 133	10 550	52 750

e. Résultats attendus du programme 5

148. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) améliorer les capacités des PME/PMI locales afin de les rendre plus compétitives et plus productives, in fine créer les emplois et (ii) permettre aux PME/PMI locales de bénéficier des technologies de pointe et du savoir-faire des entreprises étrangères et de disposer de plus de capitaux.

Tableau 29 : Evolution des indicateurs de performance du programme 5

Objectif du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2022-2026
Rendre les PME/PMI plus compétitives	Taux de participation des PME/PMI locales dans les ZES.	%	25%	25%				50 %
	Nombre de PME/PMI ayant bénéficié d'une assistance technique	Nbre	200	200	200	200	200	1000
	Nombre de PME/PMI bénéficiaires de crédits digitaux	Nbre	200	200	200	200	200	1000
	Taux d'exécution des travaux de création de la banque d'investissement	%	15%	50%	35%			100%

Programme 6 : Gouvernance du développement industriel

a. Situation et défis du programme 6

Situation

149. Le secteur de l'industrie, à l'instar de l'agriculture, présente des faiblesses dans la gouvernance. Ces faiblesses concernent aussi bien le cadre législatif et réglementaire que le cadre institutionnel. En effet, actuellement les institutions publiques et privées de formation de recherche de ce secteur ne répondent pas à promouvoir un développement industriel harmonieux. Aussi, les organismes d'appui à l'industrialisation sont quasi-inexistantes.

Défis

150. Pour relever les différents défis du programme, le Gouvernement entend : (i) renforcer le cadre législatif et réglementaire ; (ii) restructurer et ou renforcer les capacités des institutions publiques et privées de formation de recherche ; (iii) Créer des organismes d'appui à l'industrialisation.

b. Objectifs du programme 6

Objectif général

151. Ce programme vise à améliorer la gouvernance du secteur de l'industrie.

Objectifs spécifiques

152. De façon spécifique, il s'agira de : (i) améliorer le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'industrie ; (ii) renforcer les capacités des institutions de formation, de recherche dans le domaine du développement industriel ; (iii) doter le secteur des organismes d'appui à l'industrialisation.

c. Les projets du programme 6

153. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) renforcement du cadre législatif et réglementaire ; (ii) restructuration/renforcement des capacités des institutions publiques et privées de formation de recherche ; (iii) Création des organismes d'appui à l'industrialisation.

d. Coût du programme 6

154. Le coût de ce programme se chiffre se chiffrent à neuf cent quatre-vingt-quatre milliards cinq cent cinquante-trois millions (984 553 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 30 : Coût du programme 6

Gouvernance du développement industriel	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	30	69	72	69	60	300
Restructuration/renforcement des capacités des institutions publiques et privées de formation de recherche	50	115	120	115	100	500
Création des organismes d'appui à l'industrialisation.	40	92	96	92	80	400
Gestion administrative du pilier 2	98 287	226 218	236 142	226 131	196 574	983 353
Total programme 6	98 407	226 494	236 430	226 407	196 814	984 553

e. Résultats attendus du programme

155. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) améliorer les capacités des organismes d'appui à l'industrialisation ; (ii) permettre aux des institutions publiques et privées de formation de recherche de bénéficier d'un renforcement de capacités ; (iii) prendre les textes pour renforcer le cadre législatif et réglementaire.

Tableau 31 : Evolution des indicateurs de performance du programme 6

Objectif du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2022- 2026
améliorer le gouvernance du secteur de l'industrie	Existence des nouveaux textes sur le cadre législatif et réglementaire	Oui/non		oui				
	nombre des institutions publiques et privées de formation de recherche ayant bénéficié d'un renforcement de capacités	Nbre						
	Nombre des organismes d'appui à l'industrialisation fonctionnels.	Nbre						

Synthèse du pilier 2

Tableau 32 : Evolution des indicateurs de performance du pilier 2

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Développer le secteur de l'industrie à partir de la valorisation des ressources naturelles (hors pétrole) et des produits locaux tout en veillant à la protection de l'environnement	Taux des ressources naturelles et produits locaux valorisés dans le respect de l'environnement	%	13%	13%	13,5%	14%	14,50%	15%	2%
Renforcer les infrastructures d'appui à l'industrialisation en tirant profit de la position du pays de transit et du potentiel culturel.	Nombre d'infrastructures construites	%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	50%
	valeur du potentiel mis en œuvre	%	63	73%	83,50%	94%	104,50%	115%	52%

Tableau 33 : Projets du pilier développement industriel

Libellé Pilier/programme/sous-programme/projet	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Pilier 2: DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	400 179	921 036	961 428	920 689	800 357	4 003 689
Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles	39 695	91 299	95 268	91 299	79 390	396 950
<i>Valorisation des hydrocarbures liquides et gazeux</i>	<i>31 675</i>	<i>72 853</i>	<i>76 020</i>	<i>72 853</i>	<i>63 350</i>	<i>316 750</i>
Elaboration de la stratégie et des politiques du secteur des hydrocarbures	25	58	60	58	50	250
Construction de la deuxième raffinerie	25 000	57 500	60 000	57 500	50 000	250 000
Construction d'une unité d'extraction des GNL	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Construction des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers	4 000	9 200	9 600	9 200	8 000	40 000
Construction d'une unité de fabrication de l'urée	650	1 495	1 560	1 495	1 300	6 500
Construction de la centrale électrique à gaz	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Développement des investissements et de l'artisanat minier et forestier	8 020	18 446	19 248	18 446	16 040	80 200
Acquisition des infrastructures géoscientifiques	100	230	240	230	200	1 000
Appui à la structuration du secteur minier artisanal	100	230	240	230	200	1 000
Construction de deux unités de production des lingots de fer, du cuivre, de l'or et du zinc à travers la FONDECO	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Construction et équipement de l'usine de la céramique de Makoua	1 400	3 220	3 360	3 220	2 800	14 000
Construction et équipement d'une cimenterie à MAFOUMBOU Tao Tao (Louvakou)	200	460	480	460	400	2 000
Mise en place du système informatique de vérification, de légalité et de la traçabilité des bois	20	46	48	46	40	200
Construction du laboratoire géomatique CNI AF)	50	115	120	115	100	500
Appui aux unités des 1ere, 2e et 3e transformations de bois	100	230	240	230	200	1 000
Appui aux unités de production des huiles essentielles d'eucalyptus	25	58	60	58	50	250

Libellé Pilier/programme/sous-programme/projet	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA)	5 000	11 500	12 000	11 500	10 000	50 000
La transformation des résidus du bois issu des 1ères, 2ème et 3ème transformations	25	58	60	58	50	250
Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels	5 098	12 225	13 035	11 948	10 196	52 501
<i>Transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques</i>	<i>818</i>	<i>1 882</i>	<i>1 964</i>	<i>1 882</i>	<i>1 636</i>	<i>8 182</i>
Construction de la maison de la femme	158	364	380	364	316	1 582
Construction d'infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits pastoraux	100	230	240	230	200	1 000
Acquisition des équipements de conservation et de transformation des produits de pêche et d'aquaculture (unités améliorées de salage, séchage et fumage de poisson)	50	115	120	115	100	500
Construction des unités de transformation du riz	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Structuration de la filière d'huiles alimentaires raffinées	10	23	24	23	20	100
<i>Transformation des matériaux locaux, des produits médicaux et forestiers</i>	<i>4 280</i>	<i>10 343</i>	<i>11 071</i>	<i>10 066</i>	<i>8 559</i>	<i>44 319</i>
Appui à la production des pavés par la SPC	100	230	240	230	200	1 000
Mise en place d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) d'exploitation de gypse de Mfouati en appui à la filière cimentière	20	46	48	46	40	200
Appui à la société COPASOL (Société de fabrication des panneaux solaires basée à Oyo)	200	460	480	460	400	2 000
Construction et équipement d'une usine de production des médicaments génériques	350	805	840	805	700	3 500
Appui aux artisans pour la transformation de la liane et rotin	10	22	23	22	19	96
Construction et équipement des usines de production d'oxygène médical	100	230	240	230	200	1 000
Construction d'une unité de biocarburant à base de la production d'huile de ricin	100	230	240	230	200	1 000
Construction d'une industrie du bois dans la ZES de Ouesso	3 000	6 900	7 200	6 900	6 000	30 000
Construction d'une industrie du bois dans la ZES de Pointe-Noire	400	920	960	920	800	4 000
Mise en place d'une unité de gaz médicaux à l'hôpital militaire de Brazzaville	0	500	800	223	0	1 523
Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels	4 955	11 397	11 892	11 397	9 910	49 550
Renforcement du cadre juridique en matière de pollution et de nuisances	20	46	48	46	40	200
Acquisition du matériel de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol	40	92	96	92	80	400
Mise en place d'un Plan national de Gestion des déchets dangereux	50	115	120	115	100	500
Développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental	25	58	60	58	50	250
Création d'un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures et des activités minières	100	230	240	230	200	1 000
Promotion des technologies propres et des modes de production durable	100	230	240	230	200	1 000
Mise en place des mesures incitatives pour des entreprises menant des activités économiques respectueuses de l'environnement (activités écoresponsables)	15	35	36	35	30	150
Etudes de Développement d'un programme "champion project" dédié à cet objectif et permettant de développer les compétences techniques et managériales à 150 Entrepreneurs	375	863	900	863	750	3 750
Construction d'un laboratoire de contrôle de qualité	530	1 219	1 272	1 219	1 060	5 300
Construction et équipement d'une unité de contrôle des normes industrielles	350	805	840	805	700	3 500
Construction et équipement d'un laboratoire de contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques	350	805	840	805	700	3 500
Construction et équipement des centres des métiers industriels	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000

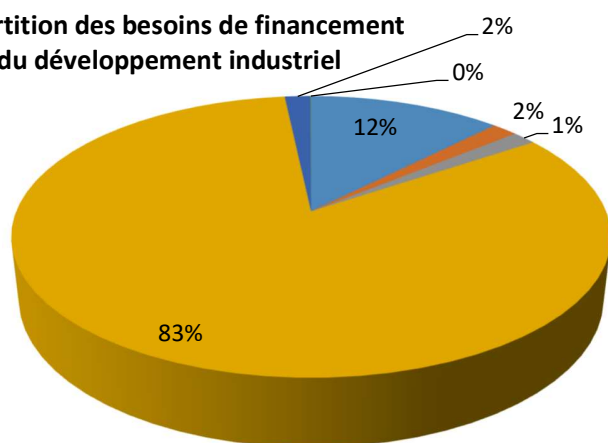
Libellé Pilier/programme/sous-programme/projet	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Construction et équipement des lycées professionnels et industriels	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Mise en place d'un fonds d'appui au développement industriel	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels	265 000	609 500	636 000	609 500	530 000	2 650 000
Electrification de la zone industrielle de Maloukou	700	1 610	1 680	1 610	1 400	7 000
Adduction d'eau potable de la zone industrielle de Maloukou	400	920	960	920	800	4 000
Construction en BOT de la centrale hydroélectrique de Sounda et des lignes électriques associées	117 800	270 940	282 720	270 940	235 600	1 178 000
Réhabilitation et extension en BOT de la centrale électrique de Djeno	1 200	2 760	2 880	2 760	2 400	12 000
Extension de la centrale électrique du Congo (CEC)	100	230	240	230	200	1 000
Electrification des districts du département de la Sangha à partir du barrage de Liouesso	300	690	720	690	600	3 000
Construction et exploitation en BOT de l'usine d'eau de NgambOuissi à Pointe-Noire	3 600	8 280	8 640	8 280	7 200	36 000
Réhabilitation et extension en BOT de la centrale hydroélectrique du Djoué à Brazzaville	2 600	5 980	6 240	5 980	5 200	26 000
Elargissement et renforcement de la RN2	21 000	48 300	50 400	48 300	42 000	210 000
Construction de la route Ignié-Maloukou	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Construction de la route Yié-Maloukou	10 000	23 000	24 000	23 000	20 000	100 000
Construction de la route Ollombo-Abala	5 500	12 650	13 200	12 650	11 000	55 000
Bitumage de 25 km de la route Boundji-Ewo	2 000	4 600	4 800	4 600	4 000	20 000
Réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan	20 000	46 000	48 000	46 000	40 000	200 000
Acquisition de 50 locomotives	10 000	23 000	24 000	23 000	20 000	100 000
Dragage du réseau fluvial	800	1 840	1 920	1 840	1 600	8 000
Construction du pont-route-rail Brazzaville-Kinshasa	17 000	39 100	40 800	39 100	34 000	170 000
Construction du corridor 13 (Ouessou-frontière RCA)	38 600	88 780	92 640	88 780	77 200	386 000
Poursuite des travaux de la route nationale n°3 Dolisie-Ndende-frontière du Gabon	10 900	25 070	26 160	25 070	21 800	109 000
Renforcement des capacités des PME/PMI locales	5 275	12 133	12 660	12 133	10 550	52 750
Renforcement de l'assistance technique sur les procédures d'impulsion des PME/PMI	3 000	6 900	7 200	6 900	6 000	30 000
Accompagnement des PME/PMI locales au travers d'un logiciel de crédits digitaux	100	230	240	230	200	1 000
Création d'une banque d'investissement et de développement au service des petites et moyennes entreprises	2 000	4 600	4 800	4 600	4 000	20 000
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de participation active des PME/PMI locales dans les ZES à travers la sous-traitance, la co-entreprise et le local content	100	230	240	230	200	1 000
Projet d'appui au secteur privé local	25	58	60	58	50	250
Elaboration du cadre de concertation public-privé	50	115	120	115	100	500
Gouvernance du pilier du développement industriel	120	276	288	276	240	1 200
Renforcement du cadre législatif et réglementaire	30	69	72	69	60	300
Restructuration/renforcement des capacités des institutions publiques et privées de formation de recherche	50	115	120	115	100	500
Création des organismes d'appui à l'industrialisation.	40	92	96	92	80	400
Coût total d'investissement du pilier 2	320 295	736 679	768 708	736 679	640 590	3 202 951
Gestion administrative du pilier 2	80036	184207	192286	184138	160071	800738

Encadré 2 : Besoin de financement et graphique du pilier développement industriel

Budget-programmes

Pogrammes	Montant en million de F CFA					Total 2022- 2026
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles	39 695	91 299	95 268	91 299	79 390	396 950
Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels	5 098	12 225	13 035	11 948	10 196	52 501
Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels	4 955	11 397	11 892	11 397	9 910	49 550
Promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels	265 000	609 500	636 000	609 500	530 000	2 650 000
Renforcement des capacités des PME/PMI local.	5 275	12 133	12 660	12 133	10 550	52 750
Gouvernance du pilier 2 développement industriel	120	276	288	276	240	1 200
Total	320 143	736 828	769 143	736 551	640 286	3 202 951

Répartition des besoins de financement du développement industriel



- Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles
- Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels
- Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels
- Promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels

Chapitre III : Développement des Zones économiques spéciales

156. Les zones économiques spéciales vont contribuer à la transformation structurelle de l'économie à travers notamment l'installation des industries de grande envergure dans le pays.

1. Situation et défis

Situation

157. A ce jour, la mise en œuvre des zones économiques spéciales n'est pas encore effective. L'indemnisation des populations à exproprier est encore en cours d'exécution avec un taux très faible, des actes affectataires (33 ha expropriés sur un total de 3030 ha, soit 1,10%).

Les opérations d'arpentage de la ZES de Pointe-Noire sont bouclées avec une superficie de 3030 hectares soit 30,30 km², la déclaration d'utilité publique a été publiée. Cependant, en attendant les résultats des travaux d'arpentage des trois (3) autres ZES (Oyo-Ollombo, Ouesso et Ignié), les lois portant création des ZES en République du Congo, les délimitent ainsi qu'il suit :

- pour la zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo une superficie de 760.318 hectares, soit 7.603,1 km² ;
- pour la zone économique spéciale de Ouesso une superficie de 379.639 hectares, soit 3.796,39 km² ;
- et, pour la zone économique spéciale d'Ignié une superficie de 223.810 hectares, soit 223,81 km².

Les résultats des études de faisabilité de toutes les quatre (04) zones économiques spéciales sont disponibles mais nécessitent une actualisation.

158. Le protocole d'accord signé le 05 juillet 2016 et le contrat-cadre du 28 juillet 2016 entre la République du Congo et la République Populaire de Chine à Pékin, pour développer la ZES de Pointe-Noire, restent valables. Après le retrait de COIDIC, les deux parties sont en négociation pour trouver un autre développeur.

159. Quant à la ZES de Ouesso, le Congo est en pourparlers avec le groupe ARISE Integrated Industrial PLATFORMS ARISE « IIP » pour signer une convention de développement.

160. Les quatre ZES du Congo offrent plusieurs opportunités de croissance mais se heurtent à plusieurs défis qu'il faut relever.

Défis

161. Le développement des ZES est confronté à cinq défis majeurs: (i) la recherche de développeurs pour l'aménagement et la viabilisation des ZES ; (ii) la mobilisation des fonds devant permettre d'aménager les zones, y compris l'obtention de la part de l'Etat

d'un budget pro-diversification ; (iii) l'obtention de la part de l'Etat de l'encadrement et de la structuration des PME/PMI afin de leur permettre d'être en mesure de se constituer en joint-venture et en sous-traitants des investisseurs qui viendraient s'installer dans les ZES; (iv) la capacité à susciter la mise en œuvre d'une politique active de formation des jeunes pour que les ZES disposent d'un personnel qualifié ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication et de marketing efficace et efficiente en vue de la promotion des ZES et ; (vi) la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée qui sera amenée à travailler dans les zones.

162. Pour relever les différents défis de ce pilier, le Gouvernement entend : (i) trouver les développeurs pour l'aménagement et la viabilisation des ZES ; (ii) obtenir de l'Etat un budget pro-diversification ; (iii) susciter la mise en œuvre d'une politique active de formation des jeunes pour que les ZES disposent d'un personnel qualifié et (iv) élaborer et mettre en œuvre une politique de communication et de marketing efficace et efficiente en vue de promouvoir les ZES.

2. Objectifs stratégiques du pilier.

163. L'objectif stratégique de ce pilier est d'opérationnaliser les zones économiques spéciales.

164. De façon spécifique, il s'agira d'attirer les investisseurs étrangers.

3. Programmes du pilier

165. Pour atteindre les objectifs stratégiques, le Gouvernement entend mettre en œuvre les programmes suivants :

- Programme 1 : aménagement et viabilisation des espaces des ZES ;
- Programme 2 : développement des activités des ZES ;
- Programme 3 : Gouvernance des ZES.

Programme 1 : aménagement et viabilisation des espaces des ZES

a. Situation et défis

Situation

166. La viabilisation des ZES est passée à ce jour par différentes phases portant notamment sur la mise en place du cadre institutionnel et organisationnel, la réalisation des travaux d'arpentage, les enquêtes parcellaires, les expropriations à travers les indemnités des anciens occupants des sites et le montage des Partenariats Public-Privé pour le développement de ces ZES.

Seules les zones économiques spéciales de Pointe-Noire et de Ouesso sont en phase de la signature des conventions de partenariat.

167. La ZES de Pointe-Noire est l'un des projets phares du partenariat stratégique entre la République Populaire de Chine et la République du Congo dans le cadre de la diversification de l'économie nationale. L'accord-cadre de développement de ladite zone

a été signé par les principales parties prenantes à Pékin le 5 septembre 2018 lors du forum de coopération sino-africaine.

168. Il était prévu dans ce cadre, la création entre l'Etat congolais et COIDIC, une société à capitaux mixtes de droit congolais. Cette société devrait signer avec l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des Zones Economiques Spéciales (APPDZES), la convention de développement de cette zone.

169. L'accord-cadre signé à Pékin présentant quelques faiblesses, la société China Overseas Infrastructure Development and Investment Corporation « COIDIC » est remplacée par la société China Baowu Steel Corporation United « China Baowu » pour le développement de l'emprise A de la ZES de Pointe-Noire.

170. Le groupe ARISE Integrated Industrial PLATFORMS ARISE « IIP » a manifesté l'intérêt pour le développement de la ZES de Ouesso et investir dans la ZES de Pointe-Noire.

La connexion du parc industriel et commercial de Maloukou au réseau national d'électricité est en cours.

Défis

171. Pour relever les différents défis du programme 2, le Gouvernement entend : (i) aménager les ZES ; (ii) construire les infrastructures de base et (iii) construire le siège des organes de gestion des ZES.

b. Objectifs du programme 1

Objectif Général

172. Ce programme vise à créer les conditions d'attractivité dans les zones économiques spéciales, des développeurs et des investisseurs.

Objectifs spécifiques

173. De façon spécifique, il s'agira de : (i) poursuivre les travaux d'arpentage ; (ii) poursuivre les enquêtes parcellaires ; (iii) indemniser les expropriés des ZES et (iv) construire les infrastructures de base des ZES notamment : l'électricité, l'eau, les TIC, les routes et les rails.

c. Sous-programmes

174. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) aménagement et viabilisation des ZES et (ii) développement des infrastructures dans les ZES.

Sous-programme 1 : aménagement et viabilisation des espaces des ZES

175. Ce sous-programme vise à libérer les terres des sites d'implantation des ZES.

176. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) poursuite des travaux d'arpentage ; (ii) poursuite des indemnisations des expropriés des ZES.

Sous-programme 2 : développement des activités des ZES

177. Ce sous-programme vise à rendre les ZES opérationnelles.

178. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) construction des infrastructures de base des ZES (électricité, eau, TIC, routes, rails) ; (ii) équipement du siège abritant les organes de gestion des ZES ; (iii) construction du siège (R+7) abritant les organes de gestion des ZES ; (iv) construction des bâtiments des guichets uniques dans les ZES ; (v) construction des centres de formation qualifiante dans les ZES.

d. Les projets du programme 1

179. Les projets de ce programme sont les suivants : (i) poursuite des travaux d'arpentage ; (ii) poursuite des indemnisations des expropriés des ZES ; (iii) construction des infrastructures de base des ZES (électricité, eau, TIC, routes, rails) ; (iv) construction du siège (R+7) abritant les organes de gestion des ZES ; (v) équipement du siège abritant les organes de gestion des ZES ; (vi) construction des bâtiments des guichets uniques dans les ZES ; (vii) construction des centres de formation qualifiante dans les ZES

e. Coût du programme 1

180. Le coût de ce programme se chiffre se chiffrent à 163,9 milliards de francs CFA, comme le montre le tableau ci –après :

Tableau 34 : Coût du programme 1 (en millions de francs CFA)

Sous-programmes	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Sous-programme 1 : aménagement et viabilisation des ZES	16 390	37 697	39 336	37 697	32 780	163 900
Sous-programme 2 : Développement des activités des ZES	240	552	576	552	480	2 400
Total programme 2	16 630	38 249	39 912	38 249	33 260	166 300

f. Les résultats attendus du programme 1

181. Au terme de la mise en œuvre du programme, le Gouvernement entend : (i) rendre 3030 ha libres de toutes servitudes ; (ii) améliorer le cadre de travail du personnel des organes de gestion des ZES et (iii) rendre disponible la main-d'œuvre qualifiée pour les futurs investisseurs.

Tableau 35 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2022-2026
Créer les conditions d'installation pour attirer les développeurs et les investisseurs dans les ZES.	Superficie des ZES expropriées et acquises	Ha	780	750	750	700	17	2997
	Nombre de ZES délimitées	Nbre	1	2	0	0	0	3
	Taux de réalisation des infrastructures de base (électricité, eau, TIC, routes, rails) dans les ZES	%	0	25	25	50		100
	Taux d'exécution des travaux de construction du siège (R+7)	%	10	60	30			100
	Taux d'équipement du siège (R+7)	%			100			100
	Taux d'exécution des travaux de construction des bâtiments (R+1) des guichets uniques dans les ZES	%	10	40	30	20		100
	Nombre de centres de formation qualifiante construits	Nbre	0	2	0	2	0	4

Programme 2 : développement des activités des ZES

a. Situation et défis

Situation

182. Dans le cadre de la stratégie devant favoriser l'émergence économique du Congo sur le long terme, l'un des piliers majeurs de son développement consiste en une industrialisation progressive de son économie. Cette industrialisation, qui est indispensable pour engager le pays vers la diversification de son économie et de sortir de sa dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier, exige un afflux massif d'investissements privés vers les secteurs prioritaires, afin de booster la croissance.

183. La création des zones économiques spéciales par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République participe à cette stratégie. Elle devrait permettre de créer un environnement favorable à cette industrialisation, suffisamment incitatif pour attirer le maximum d'investissements privés et les orienter vers les branches d'activités identifiées comme prioritaires.

184. Pour promouvoir ces zones économiques spéciales, les études de faisabilités et études de marchés furent réaliser. Ces études datant de plus de cinq ans doivent être actualisées. Outre ces études, bien d'autres études préalables restent à réaliser. Dans le même cadre, des actions de visibilité doivent être menées à travées des forums nationaux et internationaux.

Défis

185. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) organiser des foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels ; (ii) réaliser

des études spécifiques des infrastructures de base ; (iii) élaborer la politique sectorielle du ministère en charge des ZES ; (iv) former des jeunes dans les métiers des ZES.

a. Objectifs du programme 2

Objectif Général

186. L'objectif général de ce programme est la mise en œuvre des zones économiques spéciales

Objectifs Spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de : (i) organiser des foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels ; (ii) réaliser des études spécifiques des infrastructures de base ; (iii) former des jeunes dans les métiers des ZES.

b. Sous-programme

187. Ce programme contient un (1) sous-programme, à savoir : développement des activités des ZES.

c. Les projets du programme 2

188. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants (i) organisation des foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels ; (ii) réalisation des études spécifiques des infrastructures de base ; (iii) actualisation des études de faisabilité pour les ZES.

d. Coût du programme 2

189. Le coût de ce programme se chiffre s'élèvent à deux milliards quatre cent millions (2 400 000 000) FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 36 : Coût du programme 2

Sous-Programme	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Développement des activités des ZES	240	552	576	552	480	2 400
Total du programme	240	552	576	552	480	2 400

e. Les résultats attendus du programme

190. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : organiser des foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels ; (ii) réaliser des études spécifiques des infrastructures de base ; (iii) former des jeunes dans les métiers des ZES.

Tableau 37 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2022-2026
	Nombre de jeunes formés	Nbre	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10000
	Nombre d'études de faisabilité des ZES actualisées.	Nbre	3					3
	Nombre d'études spécifiques des infrastructures de base (électricité, eau, TIC, routes, rails) réalisées par ZES	Nbre	2	6				8
	Existence d'une stratégie de communication	Oui/Non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Nombre de Forums organisés	Nbre	1	1	0	1	1	4

Programme 3 : Gouvernance des ZES

a. Situation et défis du programme 3

Situation

191. Le programme 'Gouvernance des ZES' est un programme d'appui défini pour accompagner l'autre programme opérationnel à atteindre ses objectifs.

Un accord cadre a été signé pour l'installation de la Banque de Développement de la Chine dans la zone économique spéciale de Pointe-Noire. Le ministère bénéficie de l'appui de la Banque mondiale à travers le projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (PADEC). L'équipe en charge de la gestion de l'Agence de planification, de promotion et de développement des ZES a été nommée. Le secrétariat permanent du Comité national d'orientation des ZES est mis en place.

192. Il sied de noter que plusieurs textes ont été pris et publiés dans le cadre de la mise en œuvre des zones économiques spéciales. S'agissant du climat des affaires, le rapport doing business 2020 de la Banque mondiale classe la République du Congo au 180ème rang mondial sur 190 et sur le plan régional 47ème sur 54.

193. Le Gouvernement de la République a à travers la loi n° 24-2017 du 9 juin 2017, modifiée par la loi n° 2-2021 du 21 janvier 2021 relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation, fixe les conditions fiscal-douanières pour un climat des affaires attractif.

Défis

194. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) vulgariser la loi cadre des ZES et (ii) signer les conventions de développement des quatre ZES.

b. Objectifs du programme 3

Objectif Général

195. L'objectif général de ce programme est d'améliorer la gouvernance des ZES.

Objectifs Spécifiques

196. De façon spécifique, il s'agira de : (i) renforcer le cadre juridique et institutionnel spécial aux ZES ; (ii) améliorer le climat des affaires et (iii) arrimer les formations de base aux métiers des ZES.

c. Sous-programme

197. Ce programme contient un (1) sous-programme, à savoir l'amélioration du climat des affaires/attractivité des ZES.

Sous-programme 1 : amélioration du climat des affaires/attractivité des ZES

198. Ce sous-programme vise à améliorer les conditions de gestion et de mise en œuvre des zones économiques spéciales.

d. Les projets du programme 3

199. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) renforcement du cadre juridique et institutionnel des ZES et de la diversification économique ; (ii) renforcement de la gouvernance et amélioration du climat des affaires ; (iii) élaboration d'une stratégie de communication ; (iv) élaboration de la politique sectorielle du ministère en charge des ZES ; (v) formation de jeunes dans les métiers des ZES.

e. Coût du programme 3

200. Le coût de ce programme se chiffre à cinquante-neuf milliards huit cent dix-huit millions (59 818 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 38 : Coût du programme 3

Sous-Programme	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Amélioration du climat des affaires/attractivité des ZES	5 982	13 758	14 356	13 758	11 964	59 818
Total du programme	5 982	13 758	14 356	13 758	11 964	59 818

f. Les résultats attendus du programme

201. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : organiser des foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels ; (ii) réaliser des études spécifiques des infrastructures de base ; (iii) former des jeunes dans les métiers des ZES.

Tableau 39 : Evolution des indicateurs de performance du programme 3

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2022- 2026
Améliorer la gouvernance des ZES	Existence d'une stratégie	Oui/Non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Nombre de textes publiés	Nbre	5	1	2	2	1	6
	Classement doing business	Rang	184	170	150	120	80	50

Synthèse du pilier 3

Tableau 40 : Evolution des indicateurs de performance du pilier 3

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021- 2026
Attirer les investisseurs étrangers	Classement doing business	Rang	184	170	150	120	80	50	120
	Nombre de textes publiés	Nbre	5	1	2	2	1	0	6
	Nombre de jeunes formés	Nbre	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10000
	Existence d'une stratégie	Oui/Non							
	Nombre d'études de faisabilité des ZES actualisées.	Nbre	0	3	0	0	0	0	3
	Nombre d'études spécifiques des infrastructures de base (électricité, eau, TIC, routes, rails) réalisées par ZES	Nbre	2	6	5	5	3	8	27
	Existence d'une stratégie de communication	Oui/Non							
	Nombre de forums organisés à l'international.	Nbre		1	1	1	1	1	4
	Superficie des ZES expropriées et acquises	Ha	33	780	750	750	700	17	3030
	Nombre de ZES délimitées	Nbre	1	1	2	0	0	0	3
	Taux de réalisation des infrastructures de base (électricité, eau, TIC, routes, rails) dans les ZES	%	0	0	25	25	50		100
	Taux d'exécution des travaux de construction du siège (R+7)	%	0	10	60	30			100
	Taux d'équipement du siège (R+7)	%	0			100			100
	Taux d'exécution des travaux de construction des bâtiments (R+1) des guichets uniques dans les ZES	%	0	10	40	30	20		100
	Nombre de centres de formation qualifiante construits	Nbre	0	0	2	0	2	0	4

Tableau 41 : projets du pilier développement des ZES

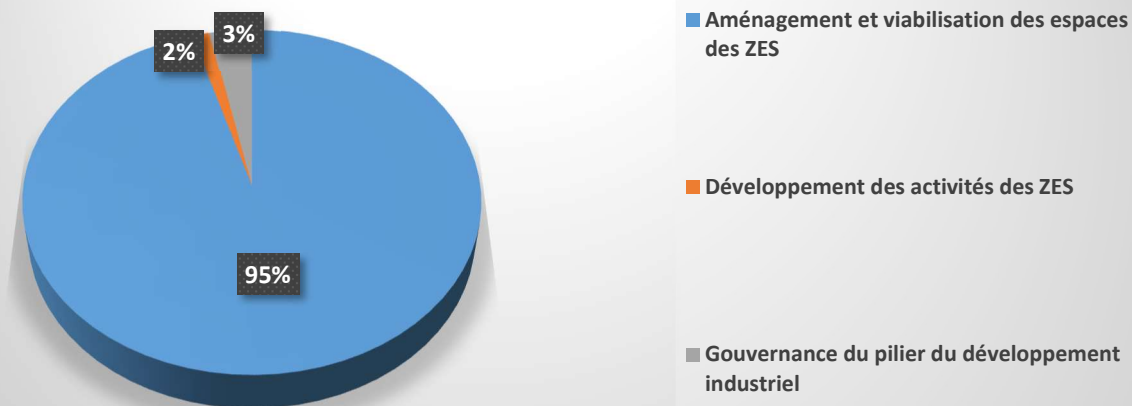
Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Pilier 3: DEVELOPPEMENT DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES	21 481	49 407	51 555	49 407	42 963	214 813
Aménagement et viabilisation des espaces des ZES	16 390	37 697	39 336	37 697	32 780	163 900
<i>Aménagement des ZES</i>	<i>7 290</i>	<i>16 767</i>	<i>17 496</i>	<i>16 767</i>	<i>14 580</i>	<i>72 900</i>
Indemnisation des expropriés des ZES	7 200	16 560	17 280	16 560	14 400	72 000
Travaux d'arpentage des ZES (Ignié, Oyo-Ollombo et Ouesso)	90	207	216	207	180	900
Développement des infrastructures dans les ZES	9 100	20 930	21 840	20 930	18 200	91 000
Construction des infrastructures de base des ZES (électricité, eau, TIC, routes, rails)	7 000	16 100	16 800	16 100	14 000	70 000
Equiperment du siège abritant les organes de Gestion des ZES	100	230	240	230	200	1 000
Construction du siège (R+7) abritant les organes de Gestion des ZES	1 200	2 760	2 880	2 760	2 400	12 000
Construction des bâtiments des guichets uniques dans les ZES	400	920	960	920	800	4 000
Construction des centres de formation qualifiante dans les ZES	400	920	960	920	800	4 000
Développement des activités des ZES	240	552	576	552	480	2 400
Actualisation des études de faisabilité pour les ZES	30	69	72	69	60	300
Organisation des Foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels	90	207	216	207	180	900
Réalisation des études spécifiques des infrastructures de base	120	276	288	276	240	1 200
Gouvernance des ZES	555	1 277	1 332	1 277	1 110	5 550
Renforcement du cadre juridique et institutionnel spécial aux ZES.	5	12	12	12	10	50
Renforcement de la gouvernance et amélioration du climat des affaires	20	46	48	46	40	200
Elaboration d'une stratégie de communication	15	35	36	35	30	150
Elaboration de la politique sectorielle du Ministère en charge des ZES	15	35	36	35	30	150
Formation de jeunes dans les métiers des ZES	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Coût total d'investissement du pilier 3	17 185	39 526	41 244	39 526	34 370	171 850
Gestion administrative du pilier 3	4 296	9 881	10 311	9 881	8 593	42 963

Encadré 3 : Besoins de financement et graphique du pilier développement des zones économiques spéciales

Budgets-Programmes 2022-2026

Programmes / année	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
						2022- 2026
Aménagement et viabilisation des espaces des ZES	16 390	37 697	39 336	37 697	32 780	163 900
Développement des activités des ZES	240	552	576	552	480	2 400
Gouvernance des ZES	555	1 277	1 332	1 277	1 110	5 550
Total du budget du pilier	17 185	39 526	41 244	39 526	34 370	171 850

Répartition des besoins de financement de l'économie numérique



Chapitre IV : Développement du tourisme

202. Le tourisme a été choisi comme l'un des piliers prioritaires pour faire face aux enjeux économiques du pays et notamment la transformation structurelle de l'économie.

1. Situation et défis

Situation

203. Le secteur du tourisme reste encore peu développé du fait que les ressources dont dispose le Congo ne sont pas encore valorisées de façon optimale. Au cours des cinq dernières années, la croissance du secteur du tourisme est restée faible et sa contribution au PIB n'a jamais atteint les 5% sur la période 2017-2020. La raison fondamentale à cela est le fait que l'essentiel des sites touristiques restent inaccessibles et surtout non aménagés, malgré leur attrait indéniable. Cette situation montre que le Congo est contre-performant dans le secteur du tourisme car, à ce jour, aucune politique spécifique de promotion et de développement des activités du secteur n'a été mise en œuvre de façon effective.

Défis

204. Les défis dans ce secteur sont les suivants : (i) l'aménagement des sites touristiques et de loisirs ; (ii) le renforcement des capacités des ressources humaines ; (iii) l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire et (iv) la construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs.

2. Objectifs stratégiques du pilier

205. L'objectif stratégique du pilier est d'améliorer et diversifier l'offre touristique.

206. De façon spécifique, il s'agit de : (i) construire et aménager les voies d'accès aux sites touristiques ; (ii) construire et équiper les infrastructures d'offres touristiques et de loisirs ; (iii) viabiliser les sites touristiques ; (iv) piloter le développement du tourisme.

3. Programmes du pilier

207. Pour atteindre les objectifs stratégiques, le Gouvernement entend mettre en œuvre les programmes suivants :

- Programme 1 : Construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques ;
- Programme 2 : Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs ;
- Programme 3 : Viabilisation des sites touristiques ;
- Programme 4 : Gouvernance du secteur touristique.

Programme 1 : Construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques

208. Ce programme vise à aménager les voies d'accès aux sites touristiques. Il s'articule autour de l'aménagement, la construction et la réhabilitation des infrastructures et des voies d'accès.

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

209. Le tourisme possède de nombreux atouts à travers les potentialités naturelles, culturelles et historiques. Cependant, des faiblesses de taille nuisent à son développement notamment l'insuffisance et la dégradation des voies d'accès aux sites touristiques. A cela s'ajoutent, l'insuffisance en infrastructures de télécommunications, de communication, d'électricité et d'eau au niveau des sites touristiques et les coûts de transports élevés.

Défis

210. Pour relever ces différents défis, le Gouvernement entend : (i) renforcer les voies d'accès aux sites touristiques ; (ii) développer les infrastructures de télécommunications, de communication, d'énergie et de l'hydraulique.

b. Objectifs du programme

Objectif général

211. Ce programme vise à développer les infrastructures d'accès aux sites touristiques en vue d'augmenter le nombre de touristes dans les sites.

Objectifs spécifiques

212. De façon spécifique, il s'agira de : (i) aménager, construire et réhabiliter les voies d'accès et (ii) installer les infrastructures de télécommunications, d'électricité, d'eau, etc.

c. Sous-programmes

213. Ce programme contient deux sous-programmes, à savoir : (i) aménagement, construction et réhabilitation des voies d'accès et (ii) installation des infrastructures.

Sous-programme 1 : aménagement, construction et réhabilitation des voies d'accès

Ce sous-programme vise à rendre accessible les différents sites touristiques en vue d'accroître le nombre de visiteurs.

214. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) aménagement de la voie d'accès aux chutes de la Loufoulakari (Pool) ; (ii) aménagement de la voie d'accès au site du lac bleu dans le district Louvakou, dans le département du Niari ; (iii) aménagement de la voie d'accès du littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi) ; (iv) aménagement de la voie d'accès du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire ; (v) aménagement à la voie d'accès de la Baie de Loango ; (vi) aménagement de la voie d'accès du lac télé dans la

Likouala ; (vii) aménagement de la voie d'accès du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari ; (viii) aménagement de la voie d'accès au site des cataractes du Djoué à Brazzaville ; (ix) aménagement de la voie d'accès à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari ; (x) aménagement de la voie d'accès au site du lac bleu (Lésio-Louna) ; (xi) aménagement de la voie d'accès à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala ; (xii) aménagement de la voie d'accès au parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou ; (xiii) aménagement de la voie d'accès au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest ; (xiv) aménagement de la voie d'accès au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha ; (xv) aménagement de la voie d'accès au district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani) ; (xvi) aménagement de la voie d'accès de Inoni -Mbé ; (xvii) aménagement de la voie d'accès de Diosso au siège de Bouali ; (xviii) aménagement de la voie d'accès à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou ; (xix) aménagement de la voie d'accès aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari.

Sous-programme 2 : installation des infrastructures

215. Ce sous-programme vise à assurer la couverture des sites touristiques en infrastructures d'appui (télécommunications, communication, électricité, eau, etc.).

216. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie (eau et électricité) aux chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool ; (ii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie dans le district Louvakou, dans le département du Niari ; (iii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi) ; (iv) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire ; (v) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la Baie de Loango ; (vi) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au lac télé dans la Likouala ; (vii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari ; (viii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site des cataractes du Djoué à Brazzaville ; (ix) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari ; (x) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site du lac bleu (Lésio-Louna) ; (xi) installation de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala ; (xii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou ; (xiii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la

Cuvette-Ouest ; (xiv) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha ; (xv) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani) ; (xvi) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou ; (xvii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari ; (xviii) mise en place d'un Système d'Information du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs (SITHL).

d. Projets du programme

217. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) aménagement de la voie d'accès aux chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool ; (ii) aménagement de la voie d'accès du site du lac bleu dans le district Louvakou, dans le département du Niari ; (iii) aménagement de la voie d'accès du littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi) ; (iv) aménagement de la voie d'accès du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire ; (v) aménagement de la voie d'accès de la Baie de Loango ; (vi) aménagement de la voie d'accès du lac télé dans la Likouala ; (vii) aménagement de la voie d'accès du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari ; (viii) aménagement de la voie d'accès au site des cascades du Djoué à Brazzaville ; (ix) aménagement de la voie d'accès à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari ; (x) aménagement de la voie d'accès au site du lac bleu (Lésio-Louna) ; (xi) aménagement de la voie d'accès à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala ; (xii) aménagement de la voie d'accès au parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou ; (xiii) aménagement de la voie d'accès au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest ; (xiv) aménagement de la voie d'accès au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha ; (xv) aménagement de la voie d'accès au district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani) ; (xvi) aménagement de la voie d'accès de Imboulou -Mbé ; (xvii) aménagement de la voie d'accès de Diosso au siège de Bouali ; (xviii) aménagement de la voie d'accès à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou ; (xix) aménagement de la voie d'accès aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari ; (xx) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie (eau et électricité) aux chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool ; (xxi) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie dans le district Louvakou, dans le département du Niari ; (xxii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi) ; (xxiii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire ; (xxiv) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la Baie de Loango ; (xxv) installation des

infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au lac télé dans la Likouala ; (xxvi) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari ; (xxvii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site des cataractes du Djoué à Brazzaville ; (xxviii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari ; (xxix) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site du lac bleu (Lésio-Louna) ; (xxx) installation de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala ; (xxxi) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou ; (xxxii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest ; (xxxiii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha ; (xxxiv) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani) ; (xxxv) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou ; (xxxvi) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari ; (xxxviii) mise en place d'un Système d'Information du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs (SITHL).

e. Coût du programme

218. Les Coût du programme se chiffrent à six cent soixante-onze milliards (671 000 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après

Tableau 42 : Coût du programme 1

Sous-programmes / année	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022- 2026
Sous-programme 1	91 000	91 000	92 000	94 000	94 000	462 000
Sous-programme 2	40 200	40 200	40 200	44 200	44 200	209 000
Total du programme 1	131 200	131 200	132 200	138 200	138 200	671 000

f. Résultats attendus du programme

219. Au terme de la mise en œuvre du programme, le Gouvernement entend : (i) augmenter à dix-neuf (19) le nombre de sites touristiques ayant des voies d'accès aménagées ; (ii) augmenter à dix-huit (18) le nombre de sites touristiques disposant des infrastructures de télécommunications, de communication, d'électricité et d'eau.

Tableau 43 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1

INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles					Evolution (%)
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021-2026
Nombre de sites touristiques ayant des voies d'accès aménagées	nombre	nd	4	9	15	17	19	
Nombre de sites touristiques disposant des infrastructures de télécommunications, de communication, d'électricité et d'eau	nombre	nd	4	9	15	17	18	

Programme 2 : Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs

220. Ce programme vise à étendre les infrastructures d'offres touristiques et à renforcer les équipements de loisirs sur l'ensemble du territoire national afin de rendre le tourisme plus attractif.

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

221. L'offre touristique concerne l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyage, les infrastructures de tourisme et des loisirs ainsi que les aires protégées fonctionnelles. A partir de 2016, on constate un recul des établissements passant respectivement de 1 343 en 2016 à 969 en 2018 avec un taux moyen de recul de 27,8%.

222. Entre 2016 et 2018, on constate une régression de 16,6% du nombre de chambres occupées dans les établissements d'hébergement, passant de 15 585 à 10 697. La régression constatée est consécutive à la crise économique engendrée par la baisse des cours du baril de pétrole. Cette tendance générale est observée dans la quasi-totalité des départements.

223. Quant aux parcs de loisirs, en 2018 on compte trois (3) parcs d'attraction contre cinq (5) en 2015. Par ailleurs, le nombre de casinos (salles de jeux) est passé de vingt-trois (23) en 2015 à seize (16) en 2018, soit une baisse de 30,43%. Dans la même période, on a observé une prédominance du nombre de casinos par rapport au nombre de parcs d'attraction, ces casinos étant essentiellement localisés à Brazzaville et à Pointe-Noire.

224. Bien que la République du Congo dispose des atouts considérables en matière de tourisme, elle révèle des insuffisances notoires liées au développement des infrastructures d'offre touristique et d'équipements de loisirs. Ces insuffisances sont dues à plusieurs raisons au nombre desquelles : la faible attraction des investisseurs étrangers ; la non-conformité des structures d'hébergement aux normes touristiques internationales ; le nombre réduit des parcs d'attraction zoologique, botanique, aquatique, des parcs d'exposition ainsi que celui des centres de loisirs dans les places publiques, des centres de lecture et d'animation culturelle et l'insuffisance de stèles historiques.

225. On déplore également le manque de grandes salles de spectacles, l'insuffisance des centres commerciaux et de soins de santé, la faible sécurisation des sites touristiques, le faible développement des services de transport maritime, ferroviaire, routier et fluvial.

Défis

226. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend renforcer les structures d'offres touristiques et de loisirs.

b. Objectifs du programme

Objectif général

227. Ce programme vise à renforcer les structures d'offres touristiques et de loisirs.

Objectifs spécifiques

228. De façon spécifique, il s'agira de : (i) construire et réhabiliter les infrastructures touristiques et (ii) renforcer les infrastructures d'appui et les services de soutien au tourisme.

c. Sous-programmes

229. Le programme de développement des infrastructures d'offres touristiques et équipement de loisirs contient deux (2) sous-programmes, à savoir: (i) construction et réhabilitation des infrastructures touristiques ; (ii) renforcement des infrastructures d'appui et des services de soutien au tourisme.

Sous-programme 1 : construction et réhabilitation des infrastructures touristiques

230. Ce sous-programme vise à : (i) construire des parcs, des centres de loisirs ; (ii) réhabiliter des centres de lecture, des parcs zoologique et botanique et (iii) réhabiliter un hôtel.

231. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) création d'un parc zoo-botanique à la périphérie de Brazzaville dénommé (LOUNA Parc) ; (ii) création d'un parc zoologique et botanique à MBOUAMBE Léfini ; (iii) érection d'une stèle en mémoire du roi MAKOKO (ILOO 1er) à MBE ; (iv) érection d'une stèle en mémoire du roi MOE-POATY à Bouali (Diosso) ; (v) création et gestion d'une aire protégée dans le massif forestier de Messok-Dja (Sangha) ; (vi) création d'un parc d'exposition des produits made in Congo (foire de Pointe Noire) ; (vii) réhabilitation du Grand Hôtel de Dolisie (GHD) ; (viii) réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ; (ix) réhabilitation du parc zoologique et botanique de Brazzaville ; (x) construction de deux (2) parcs d'attraction : un (1) à Brazzaville et un (1) à Pointe-Noire ; (xi) construction de deux (2) parcs aquatiques à Brazzaville et à Pointe-Noire et (xii) création des centres de loisirs dans les places publiques.

Sous-programme 2 : renforcement des infrastructures d'appui et des services de soutien

232. Ce sous-programme vise à : (i) réaliser les actions de soutien au tourisme et loisirs ; (ii) construire les centres commerciaux, des centres de soins de santé ; (iii) développer les services de transport ; (iv) construire les grandes salles de spectacles et (v) sécuriser les sites touristiques.

233. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) implémentation des centres de santé autour des sites touristiques ; (ii) construction des grands centres commerciaux à Brazzaville et à Pointe-Noire ; (iii) construction de deux (2) grandes salles de spectacle à Brazzaville et à Pointe-Noire ; (iv) sécurisation des structures touristiques et (v) appui au développement des services de transport.

d. Projets phares du programme

234. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets phares suivants : (i) création d'un parc zoo-botanique à la périphérie de Brazzaville dénommé (LOUNA Parc) ; (ii) création d'un parc zoologique et botanique à MBOUAMBE Léfini ; (iii) érection d'une stèle en mémoire du roi MAKOKO (ILOO 1er) à MBE ; (iv) érection d'une stèle en mémoire du roi MOE-POATY à Bouali (Diosso) ; (v) création et gestion d'une aire protégée dans le massif forestier de Messok-Dja dans le département de la Sangha ; (vi) création d'un parc des expositions des produits made in Congo (foire de Pointe Noire) ; (vii) réhabilitation du Grand Hôtel de Dolisie ; (viii) réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle ; (ix) réhabilitation du parc zoologique et botanique de Brazzaville ; (x) construction de deux (2) parcs d'attraction : un (1) à Brazzaville et un (1) à Pointe-Noire ; (xi) construction des deux parcs aquatiques à Brazzaville et à Pointe-Noire ; (xii) création des centres de loisirs dans les places publiques en République du Congo ; (xiii) implémentation des centres de santé autour des sites touristiques ; (xiv) construction des grands centres commerciaux à Brazzaville et à Pointe-Noire ; (xv) construction de deux (2) grandes salles de spectacle à Brazzaville et à Pointe-Noire ; (xvi) sécurisation des structures touristiques (sites touristiques, hôtels et restaurants) ; (xvii) appui au développement des services de transport.

e. Coût du programme

235. Le coût de ce programme se chiffre à cinquante-un milliards sept cent cinquante millions (51 750 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 44 : Coût du programme 2

Sous-programmes / année	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026
Sous-programme 1 : création et érection des infrastructures touristiques	3300	3300	3300	3300	3300	16500
Sous-programme 2 : construction et réhabilitation des infrastructures touristiques	2350	2200	2200	2250	2250	11250
Sous-programme 3 : infrastructures et services de soutien	4800	4800	4800	4800	4800	24000
Total du programme 2	10450	10300	10300	10350	10350	51750

f. Résultats attendus du programme

236. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) augmenter à trois (3) le nombre de parcs ; (ii) augmenter à deux (2) le nombre de stèles ; (iii) augmenter à sept (7) le nombre de centres de lecture et d'animation culturelle ; (iv) réhabiliter le grand hôtel de Dolisie ; (v) augmenter à deux (2) le nombre de parcs aquatiques ; (vi) augmenter à deux (2) le nombre de parcs d'attraction ; (vii) réhabiliter le parc zoologique et botanique de Brazzaville ; (viii) augmenter à dix (10) le nombre de centres de loisirs ; (ix) augmenter à dix (10) le nombre de centres de santé autour des sites touristiques ; (x) augmenter à sept (7) le nombre de grands centres commerciaux.

Tableau 45 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles				
			2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de parcs créés et fonctionnels	nombre	nd	1	1	2	2	3
Nombre de stèles construits	nombre	nd	1	1	2	2	2
Nombre de centres de lecture et d'animation culturelle réhabilités	nombre	1	2	3	4	6	8
Nombre d'hôtels réhabilités	nombre	0	0	1	1	1	1
Nombre de parcs aquatiques opérationnels	nombre	0	1	2	2	2	2
Nombre de parcs d'attraction opérationnels	nombre	3(2018)	4	4	5	5	5
Nombre de parcs zoologique et botanique réhabilités	nombre	0	1	1	1	1	1
Nombre de centres de loisirs créés dans les places publiques	nombre	0	2	4	6	8	10
Nombre de centres de santé existant autour des sites touristiques	nombre	nd	2	4	6	8	10
Nombre de grands centres commerciaux construits	nombre	nd	2	3	4	6	7
Nombre de grandes salles de spectacles construits	nombre	0	1	1	2	2	2

Programme 3 : Viabilisation des sites touristiques

237. Ce programme regroupe les actions à travers lesquelles le Gouvernement s'attèle à faire le marketing de la destination Congo en mettant en exergue ses potentialités naturelles, historiques et culturelles. Il traite les questions liées à l'aménagement des structures touristiques, à la construction et à l'aménagement des structures dans les réserves et à la promotion du tourisme.

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

238. Malgré les potentialités qui concourent au développement du tourisme, on note plusieurs insuffisances liées aux aménagements des sites touristiques, l'absence des aménagements et constructions des structures dans les réserves et la faible promotion touristique.

239. En ce qui concerne les aménagements et les constructions dans les aires protégées, on constate également que la quasi-totalité des réserves et des parcs ne sont pas viabilisés.

240. Pour la promotion touristique, ce secteur souffre d'un manque de plan marketing permettant de faire connaître la destination Congo.

Défis

241. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) rendre attractive la destination Congo ; (ii) cartographier et numériser l'ensemble des zones touristiques ; (iii) valoriser les ressources naturelles, historiques et culturelles et (iv) améliorer la qualité des services touristiques.

b. Objectifs du programme

Objectif général

242. Ce programme vise à renforcer les structures touristiques en vue de vendre la destination Congo.

Objectifs spécifiques

243. De façon spécifique, il s'agira de : (i) aménager les structures touristiques et (ii) construire et aménager les structures dans les réserves.

c. Sous-programmes du programme 3

244. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) aménagement des structures touristiques et (ii) construction et aménagement des structures dans les réserves.

Sous-programme 1 : aménagement des structures touristiques

245. Ce sous-programme vise à réaliser les travaux de mise en valeur des structures touristiques (chutes, les lacs, le littoral) pour les rendre attractives.

246. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) inventaire des sites touristiques et du patrimoine culturel immatériel ; (ii) aménagement des structures touristiques des chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool ; (iii) aménagement du site du lac bleu dans le district de Louvakou, département du Niari ; (iv) aménagement touristique du littoral « côte sauvage à Pointe-Noire, les cent (100) pas du roi » ; (v) aménagement touristique du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire ; (vi) aménagement des structures touristiques de la Baie de Loango ; (vii) viabilisation du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari ; (viii) construction des structures touristiques dans le site des cascades du Djoué à Brazzaville et (ix) construction des structures touristiques dans les îles Mbamou et Faignond.

Sous-programme 2 : construction et aménagement des structures dans les réserves

247. Ce sous-programme vise à ériger des structures touristiques destinées à la conservation de certaines espèces animales et végétales et à réaliser les travaux de mise en valeur des structures touristiques dans les aires protégées afin d'améliorer leur attractivité. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) construction des structures touristiques de la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari ; (ii) construction des structures touristiques du parc de Ntokou (Cuvette)-Pikounda (Sangha); (iii) construction des structures touristiques dans le site du lac bleu (Lésio-Louna) ; (iv) construction des structures touristiques de la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala ; (v) aménagement des structures touristiques du parc national Conkouati-Douli, dans le département du Kouilou ; (vi) aménagement des structures touristiques du parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest ; (vii) aménagement des structures touristiques du parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha ; (viii) aménagement du site touristique de Dimani dans le district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani) ; (ix) aménagement des structures touristiques de la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou et (x) aménagement du site touristique des chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari.

d. Projets du programme 3

248. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets phares suivants : (i) inventaire des sites touristiques et du patrimoine culturel immatériel ; (ii) aménagement des structures touristiques des chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool ; (iii) aménagement du site du lac bleu dans le district de Louvakou, département du Niari ; (iv) aménagement touristique du littoral « côte sauvage à Pointe-Noire, les cent (100) pas du roi » ; (v) aménagement touristique du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire ; (vi) aménagement des structures touristiques de la Baie de Loango ; (vii) viabilisation du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari ; (viii) construction des structures touristiques dans le site des cascades du Djoué à Brazzaville ; (ix) construction des structures touristiques dans les îles Mbamou et Faignond ; (x) construction des structures touristiques de la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari ; (xi) construction des structures touristiques du parc de Ntokou-Pikounda, dans le département de la Cuvette ; (xii) construction des structures touristiques dans le site du lac bleu (Lésio-Louna) ; (xiii) construction des structures touristiques de la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala ; (xiii) aménagement des structures touristiques du parc national Conkouati-Douli, dans le département du Kouilou ; (xiv) aménagement des structures touristiques du parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest ; (xv) aménagement des structures touristiques du parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha ; (xvi) aménagement du site touristique de Dimani dans le district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani) ; (xvii) aménagement des structures touristiques de la réserve naturelle de Tchimpounga,

dans le département du Kouilou et (xviii) aménagement du site touristique des chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari.

e. Coût du programme

249. Le coût de ce programme se chiffre à vingt-deux milliards cinq-cent-dix millions (22 510 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 46 : Coût du programme 3

Sous-programmes / année	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026
Sous-programme 1 : aménagement des structures touristiques	2 855	2 725	2 630	2 585	2 565	13 360
Sous-programme 2 : construction et aménagement des structures dans les réserves	2 400	2 200	1 850	1 400	1 300	9 150
Total du programme 3	5 255	4 925	4 480	3 985	3 865	22 510

f. Résultats attendus du programme

250. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) augmenter de huit (8) le nombre de structures touristiques aménagées ; (ii) augmenter de quatre (4) le nombre de structures de réserves ; augmenter de six (6) le nombre de structures de réserves aménagées.

Tableau 47 : Evolution des indicateurs du programme 3

INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles				
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de structures touristiques aménagés	unités	nd	2	4	6	8	8
Nombre de structures de réserves construits	unités	nd	1	2	3	4	4
Nombre de structures de réserves aménagés	unités	nd	2	4	6	6	6

Programme 4 : Gouvernance du secteur touristique

251. Le cadre légal et réglementaire du secteur du tourisme présente des insuffisances qu'il faut combler.

En ce qui concerne les ressources humaines, on note un déficit important en raison du manque de politique de formation, ainsi que l'insuffisance des structures de formations spécialisées. Ce secteur révèle également des insuffisances d'encadrement du personnel des ministères en charge du tourisme, des eaux et forêts et celles des établissements d'hébergements touristiques.

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

252. Le secteur du tourisme et des loisirs fait face à de nombreuses contraintes limitant son développement au nombre desquelles se trouve la gouvernance administrative notamment l'insuffisance des textes permettant d'encadrer les acteurs et les activités du secteur. Bien que le secteur soit doté d'une loi³ sur la création du fonds de développement du tourisme, cependant on constate certaines faiblesses dans l'application de celle-ci.

253. Pour les loisirs, ce sous-secteur ne dispose ni de loi, ni de textes d'application permettant l'encadrement de celui-ci. Les textes créant le conseil supérieur du tourisme (CST) et les textes d'application sur le fonds de développement touristique sont devenus caducs. On note également l'absence des textes d'application régissant l'office de l'industrie touristique, la SOCITOUR et le guichet unique du tourisme (GUT).

Défis

254. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) prendre des textes d'application pour combler le vide juridique et encadrer les acteurs et les activités du secteur du tourisme et des loisirs ; (ii) renforcer les capacités institutionnelles et des ressources humaines.

b. Objectifs du programme

Objectif général

255. Ce programme vise à améliorer la gouvernance du secteur du tourisme et des loisirs.

Objectifs spécifiques

256. De façon spécifique, il s'agira de : (i) réformer le cadre juridique du secteur du tourisme et des loisirs ; (ii) accroître les ressources humaines dans les métiers du tourisme et des loisirs ; (iii) promouvoir le tourisme.

c. Sous-programmes

257. Ce programme contient trois (3) sous-programmes, à savoir : (i) la réforme du cadre juridique du secteur du tourisme et des loisirs ; (ii) l'accroissement des ressources humaines dans les métiers du tourisme et des loisirs ; (iii) la promotion touristique.

Sous-programme 1 : réforme du cadre juridique du secteur du tourisme et des loisirs

258. Ce sous-programme vise à renforcer le dispositif législatif et réglementaire du secteur du tourisme et de loisirs.

259. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) élaboration et mise en œuvre des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme-faune sauvage en république du Congo ; (ii) élaboration de la loi sur le fonds de développement des loisirs ; (iii) réforme et élaboration des textes d'application sur le fonds de développement touristique ; (iv) élaboration des textes d'application (statuts) de l'office de l'industrie touristique ; (v)

³ Ordonnance n°16/78 du 10 mai 1978 portant création du fonds de développement touristique.

élaboration des textes d'application de la SOCITOUR ; (vi) élaboration des textes application du guichet unique du tourisme (GUT) ; (vii) élaboration des textes d'application règlementant le secteur du tourisme ; (viii) élaboration de la loi règlementant le secteur des loisirs et les textes d'application.

Sous-programme 2 : accroissement des ressources humaines dans les métiers du tourisme et des loisirs.

260. Ce sous-programme vise à développer les compétences professionnelles dans les filières du secteur du tourisme et des loisirs.

261. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) construction et équipement de l'institut supérieur de l'environnement et du tourisme d'Impfondo dans la Likouala ; (ii) création d'une école nationale du tourisme et de l'hôtellerie ; (iii) création de l'institut de formation touristique à Pointe-Noire ; (iv) élaboration d'une politique de formation aux métiers du tourisme ; (v) développement des programmes de formation en y intégrant les nouvelles technologies de la communication ; (vi) appui à la formation continue du personnel des établissements des hébergements touristiques ; (vii) appui à la formation des agents du ministère du tourisme et des loisirs ; (viii) formation et insertion socioprofessionnelles des femmes et jeunes filles au métiers durables ; (ix) formation et réinsertion des jeunes aux métiers du tourisme ; (x) formation, équipement des éco-gardes et des unités de surveillance et de lutte contre le braconnage (Aires protégées, USLAB et PROGEPP).

d. Sous-programme 3 : promotion touristique

262. Ce sous-programme vise à faire connaître la destination Congo aux touristes à travers le marketing des produits touristiques (sites, parcs, chutes, etc).

263. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique dans les départements de Brazzaville; (ii) implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique dans les départements de Pointe-Noire (iii) édition et production des supports de promotion touristique et de loisirs (magazine lettre touristique du Congo, lancement des écrans dynamiques) ; (iv) implémentation du guichet unique du tourisme à Brazzaville ; (v) implémentation des bureaux d'informations touristiques (BIT) pour la zone Europe (Paris) ; (vi) implémentation des bureaux d'informations touristiques (BIT) pour la zone Amérique ; (vii) organisation des Eductours ; (viii) mise en place des écrans dynamiques dans les grandes villes et les places publiques à forte influence (Brazzaville et Pointe Noire) ; (ix) création d'un Magazine papier et numérique dit : la lettre touristique du Congo ; (x) cartographie des zones touristiques du Congo ; (xi) instauration du visa touristique ; (xii) foire internationale du tourisme de Brazzaville.

e. Projets du programme

264. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) élaboration et mise en œuvre des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme-faune sauvage en république du Congo ; (ii) élaboration de la loi sur le fonds de développement des loisirs ;(iii) réforme et élaboration des textes d'application sur le fonds de développement touristique ; (iv) élaboration des textes d'application (statuts) de l'office de l'industrie touristique ; (v) élaboration des textes d'application de la SOCITOUR ; (vi) élaboration des textes application du guichet unique du tourisme (GUT) ; (vii) élaboration des textes d'application règlementant le secteur du tourisme ; (viii) élaboration de la loi règlementant le secteur des loisirs et les textes d'application ;(ix) construction et équipement de l'institut supérieur de l'environnement et du tourisme d'Impfondo dans la Likouala ; (x) création d'une école nationale du tourisme et de l'hôtellerie ; (xi) création de l'institut de formation touristique à Pointe-Noire ; (xii) élaboration d'une politique de formation aux métiers du tourisme ; (xiii) développement des programmes de formation en y intégrant les nouvelles technologies de la communication ; (xiv) appui à la formation continue du personnel des établissements des hébergements touristiques ; (xv) appui à la formation des agents du ministère du tourisme et des loisirs ; (xvi) formation et insertion socioprofessionnelles des femmes et jeunes filles aux métiers durables ; (xvii) formation et réinsertion des jeunes aux métiers du tourisme ; (xviii) formation, équipement des éco-gardes et des unités de surveillance et de lutte contre le braconnage (Aires protégées, USLAB et PROGEPP) ; (xix) implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique dans les départements de Brazzaville; (xx) implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique dans les départements de Pointe-Noire (xxi) édition et production des supports de promotion touristique et de loisirs (magazine lettre touristique du Congo, lancement des écrans dynamiques) ; (xxii) implémentation du guichet unique du tourisme à Brazzaville ; (xxiii) implémentation des bureaux d'informations touristiques (BIT) pour la zone Europe (Paris) ; (xxiv) implémentation des bureaux d'informations touristiques (BIT) pour la zone Amérique ; (xxv)organisation des Eductours ; (xxvi) mise en place des écrans dynamiques dans les grandes villes et les places publiques à forte influence (Brazzaville et Pointe Noire) ; (xxvii) création d'un Magazine papier et numérique dit : la lettre touristique du Congo ; (xxviii) cartographie des zones touristiques du Congo ; (xxix) instauration du visa touristique ; (xxx) foire internationale du tourisme de Brazzaville.

f. Coût du programme

265. Le coût de ce programme se chiffre à soixante-six milliards cinq cent millions (66 500 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 48 : Coût du programme 4

Sous-programmes / année	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026
Sous-programme 1 : réforme du cadre juridique du secteur du tourisme et des loisirs	2 075	2 175	1 500	1 400	1 250	8 400

Sous-programme 2 : accroissement des ressources humaines dans les métiers du tourisme et des loisirs.	11 825	11 775	11 500	11 300	11 300	57 700
Sous-programme 3 : promotion touristique	145	155	100	000	000	400
Total du programme 4	14 045	14 105	13 100	12 700	12 550	66 500

g. Résultats attendus du programme

266. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend atteindre les résultats suivants : (i) la disponibilité du document des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme- faune sauvage en république du Congo ; (ii) la promulgation de la loi sur le fonds de développement des loisirs ; (iii) la prise des textes d'application de la réforme du conseil supérieur du tourisme ; (iv) la prise des textes d'application sur le fonds de développement touristique ; (v) élaboration des statuts de l'office de l'industrie touristique ; (vi) la prise des textes d'application de la SOCITOUR ; (vii) la prise des textes application du guichet unique du tourisme ; (viii) la prise des textes d'application règlementant le secteur du tourisme ; (ix) la promulgation de la loi règlementant le secteur des loisirs et ses textes d'application ; (x) le fonctionnement du guichet unique du tourisme ; l'augmentation à deux (2) le nombre des bureaux d'informations touristiques ; (xi) l'augmentation à cinquante (50) le nombre d'écrans dynamiques dans les grandes villes et les places publiques ; (xii) construction de trois écoles de formation touristique en 2026 ; (xiii) l'augmentation à 2500 le nombre de personnel des établissements d'hébergement formé en 2026 ; (xiv) l'augmentation à 2500 le nombre de personnel des établissements d'hébergement ayant suivi une formation continue de en 2026 ; (xv) l'augmentation à 15000 le nombre des hommes, des femmes et des jeunes filles formés aux métiers du tourisme en 2026 ; (xvi) l'insertion à 90% des hommes, des femmes et des jeunes filles formés aux métiers du tourisme en 2026 ; (xvii) l'augmentation de 547 en 2021 à 1547 en 2026 le nombre des éco-gardes formés ; (xviii) l'augmentation à 3000 le nombre du personnel appartenant aux unités de surveillance ayant bénéficié d'une formation en 2026.

Tableau 49 : Evolution des indicateurs de performance du programme 4

INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles				
			2021	2022	2023	2024	2025
Disponibilité du document des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme-faune sauvage	Oui/Non	Non	oui				
Promulgation de la loi sur le fonds de développement des loisirs	Oui/Non	non	Non	oui			
Nombre de textes de réformes du conseil supérieur du tourisme	unité	1	3	5			

Nombre de textes d'application sur le fonds de développement touristique	unité	1	2				
Existence des statuts de l'office de l'industrie touristique	Oui/Non	Non	Oui				
Existence des textes d'application de la SOCITOUR	Oui/Non	Non	Oui				
Existence des textes d'application du guichet unique du tourisme	Oui/Non	Non	Oui				
Existence des textes d'application réglementant le secteur du tourisme	Oui/Non	Non	Oui				
Existence de la loi réglementant le secteur des loisirs et ses textes d'application	Oui/Non	Non	Oui				
Nombre de guichet unique du tourisme fonctionnels	unité	0	0	1			
Nombre des bureaux d'informations touristiques fonctionnels	unités	0	1	2	2	2	2
Nombre d'écrans dynamiques dans les grandes villes et les places publiques mises en place	unités	0	10	20	35	45	50
Nombre d'écoles de formation touristique construits	unités	0	0	1	2	3	3
Existence d'une politique de formation aux métiers du tourisme	Oui/Non	Non	oui				
Existence d'un manuel de programmes de formation en y intégrant les nouvelles technologies de la communication	Oui/Non	Non	Non	oui			
Nombre de personnel des établissements d'hébergement formés	unités	nd	500	1000	1500	2000	2500
Nombre de personnel des établissements d'hébergement ayant suivi une formation continue	unités	nd	500	1000	1500	2000	2500
Nombre de personnel du ministère ayant suivi une formation (dont 50 % pour les femmes)	unités	nd	50	100	200	300	400
Nombre des hommes, des femmes et des jeunes filles formés aux métiers du tourisme (dont 50 % pour les femmes)	unités	nd	3000	6000	9000	12000	15000
Proportion des hommes, des femmes et des jeunes filles formés aux métiers du tourisme réinsérés (dont 50 % pour les filles, femmes)	%	nd	90%	90%	90%	90%	90%
Nombre des éco-gardes formés (dont 50 % pour les femmes)	unités	547	747	947	1147	1347	1547
Nombre du personnel appartenant aux unités de surveillance ayant bénéficié d'une formation (dont 50 % pour les femmes)	unités	nd	600	1200	1800	2400	3000

Synthèse du pilier tourisme

Tableau 50 : Evolution des indicateurs de performance du pilier tourisme

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles					Evolution (%) 2021-2026	Cibles ODD
				2021	2022	2023	2024	2025		
Améliorer et diversifier l'offre touristique	Part du secteur tourisme au PIB (Hôtels et restaurants)	%	3,9 % (2018)	0,05	0,07	0,08	0,09	0,1	6,1	
	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	%								8.9.1
	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total	%								8.9.1
	PIB directement tiré du tourisme, en taux de croissance	%								8.9.1
	Nombre d'emplois créés dans le secteur tourisme et loisir	Unité	4523 (2018)	4975	5473	6020	6622	7284	0,6104	
	8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe	Unité								8.9.2
	Nombre d'emplois chez les hommes dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	Unité								8.9.2
	Nombre d'emplois chez les femmes dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	Unité								8.9.2
	Nombre d'hôtels et établissements assimilés	Unité	969 (2018)	1101	1233	1365	1497	1630	0,68	
	Nombre de places lits existant dans les hôtels et établissements assimilés	Unité	21150 (2018)	24355	27560	30765	33970	37176	0,76	
	Nombre d'agences de voyage	Unité	83 (2018)	88	93	98	103	110	0,33	
	Nombre de restaurants	Unité	594 (2018)	645	696	747	798	850	0,43	
	Nombre d'arrivées des touristes enregistrés dans les hôtels et	Unité	236147 (2018)	247954	247954	272749,4	300024,34	330026,774	0,4	

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles					Evolution (%) 2021-2026	Cibles ODD
				2021	2022	2023	2024	2025		
	établissements assimilés									
	Nombre de nuitées dans les hôtels et établissements assimilés	Unité	592392 (2018)	622012	622012	684213,2	752634,52	82789 7,972	0,4	
	Nombre de chambres d'hôtels	Unité	10697 (2018)	11232	11232	12355	13591	14949, 792	0,4	
	Nombre de visiteurs internationaux enregistrés aux frontières	Unité	158087 (2018)	165991	165991	182590	200849	22093 4,021	0,42	
	Nombre de visiteurs aux foires internationales (visiteurs nationaux et étrangers)	Unité		1000000	2000000	3000000	4000000	50000 00		
	Durée moyenne de séjour en nuitée	Nuit	2,5 (2018)							
	Taux d'occupation des chambres dans la grande hôtellerie		15, 2 % (2018)	0,23	0,3	0,37	0,44	0,5	34,8	
construire et aménager les voies d'accès aux sites touristiques	Nombre de sites touristiques ayant des voies d'accès aménagées	nombre	nd	4	9	15	17	19		
	Nombre de sites touristiques disposant des infrastructures de télécommunications, de communication, d'électricité et d'eau	nombre	nd	4	9	15	17	18		
construire et équiper les infrastructures d'offres touristiques et de loisirs	Nombre de parcs créés et fonctionnels	nombre	nd	1	1	2	2	3		
	Nombre de stèles construits	nombre	nd	1	1	2	2	2		
	Nombre de centres de lecture et d'animation culturelle réhabilités	nombre	1	2	3	4	6	8		
	Nombre d'hôtels réhabilités	nombre	0	0	1	1	1	1		
	Nombre de parcs aquatiques opérationnels	nombre	0	1	2	2	2	2		
	Nombre de parcs d'attraction opérationnels	nombre	3 (2018)	4	4	5	5	5		
	Nombre de parcs zoologique et botanique réhabilités	nombre	0	1	1	1	1	1		
	Nombre de centres de loisirs créés	nombre	0	2	4	6	8	10		
	Nombre de centres de santé existant	nombre	nd	2	4	6	8	10		

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles					Evolution (%) 2021-2026	Cibles ODD
				2021	2022	2023	2024	2025		
	autour des sites touristiques									
	Nombre de grands centres commerciaux construits	nombre	nd	2	3	4	6	7		
	Nombre de grandes salles de spectacles construits	nombre	0	1	1	2	2	2		
viabiliser les sites touristiques	Nombre de structures touristiques aménagés	unités	nd	2	4	6	8	8		
	Nombre de structures de réserves construits	unités	nd	1	2	3	4	4		
	Nombre de structures de réserves aménagés	unités	nd	2	4	6	6	6		
piloter le développement du tourisme	Disponibilité du document des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme-faune sauvage	Oui/Non	Non	oui						
	Promulgation de la loi sur le fonds de développement des loisirs	Oui/Non	non	Non	oui					
	Nombre de textes de réformes du conseil supérieur du tourisme	unité	1	3	5					
	Nombre de textes d'application sur le fonds de développement touristique	unité	1	2						
	Existence des statuts de l'office de l'industrie touristique	Oui/Non	Non	Oui						
	Existence des textes d'application de la SOCITOUR	Oui/Non	Non	Oui						
	Existence des textes d'application du guichet unique du tourisme	Oui/Non	Non	Oui						
	Existence des textes d'application réglementant le secteur du tourisme	Oui/Non	Non	Oui						
	Existence de la loi réglementant le secteur des loisirs et	Oui/Non	Non	Oui						

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles					Evolution (%) 2021-2026	Cibles ODD
				2021	2022	2023	2024	2025		
	ses textes d'application									
	Nombre de guichet unique du tourisme fonctionnels	unité	0	0	1					
	Nombre des bureaux d'informations touristiques fonctionnels	unités	0	1	2	2	2	2		
	Nombre d'écrans dynamiques dans les grandes villes et les places publiques mises en place	unités	0	10	20	35	45	50		
	Nombre d'écoles de formation touristique construits	unités	0	0	1	2	3	3		
	Existence d'une politique de formation aux métiers du tourisme	Oui/Non	Non	oui						
	existence d'un manuel de programmes de formation en y intégrant les nouvelles technologies de la communication	Oui/Non	Non	Non	oui					
	nombre de personnel des établissements d'hébergement formés	unités	nd	500	1000	1500	2000	2500		
	nombre de personnel des établissements d'hébergement ayant suivi une formation continue	unité	nd	500	1000	1500	2000	2500		
	Nombre de personnel du ministère ayant suivi une formation (dont 50 % pour les femmes)	unité	nd	50	100	200	300	400		
	Nombre des hommes, des femmes et des jeunes filles formés aux métiers du tourisme (dont 50 % pour les femmes)	unité	nd	3000	6000	9000	12000	15000		
	Proportion des hommes, des femmes et des jeunes filles formés	%	nd	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9		

OBJECTIFS STRATEGIQUES	INDICATEURS	Unités	Valeurs de base	Valeurs cibles annuelles					Evolution (%) 2021-2026	Cibles ODD
				2021	2022	2023	2024	2025		
	aux métiers du tourisme réinsérés (dont 50 % pour les filles, femmes)									
	Nombre des éco-gardes formés (dont 50 % pour les femmes)	unité	547	747	947	1147	1347	1547		
	Nombre du personnel appartenant aux unités de surveillance ayant bénéficié d'une formation (dont 50 % pour les femmes)	unité	nd	600	1200	1800	2400	3000		

Tableau 51 : projets du pilier développement du tourisme

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Pilier 4: DEVELOPPEMENT DU TOURISME	101 601	233 460	243 533	233 266	202 840	1 014 700
Construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques	67 235	154 641	161 364	154 641	134 470	672 350
<i>Aménagement, construction et réhabilitation des voies d'accès (Routes)</i>	<i>46 335</i>	<i>106 571</i>	<i>111 204</i>	<i>106 571</i>	<i>92 670</i>	<i>463 350</i>
Aménagement de la voie d'accès aux chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès du site du lac bleu dans le district Louvakou, dans le département du Niari	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès et du site touristique du littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi)	2 535	5 831	6 084	5 831	5 070	25 350
Aménagement de la voie d'accès du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire	2 300	5 290	5 520	5 290	4 600	23 000
Aménagement de la voie d'accès de la Baie de Loango	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Aménagement de la voie d'accès du lac télé dans la Likouala	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès au site des cascades du Djoué à Brazzaville	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès au site du lac bleu (Lésio-Louna)	2 000	4 600	4 800	4 600	4 000	20 000
Aménagement de la voie d'accès à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala	3 000	6 900	7 200	6 900	6 000	30 000
Aménagement de la voie d'accès au parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha	2 000	4 600	4 800	4 600	4 000	20 000

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Aménagement de la voie d'accès au district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani)	3 000	6 900	7 200	6 900	6 000	30 000
Aménagement de la voie d'accès de Inoni -Mbé	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès de Diosso au siège de Bouali	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou	2 500	5 750	6 000	5 750	5 000	25 000
Aménagement de la voie d'accès aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari	3 000	6 900	7 200	6 900	6 000	30 000
Installation des infrastructures	20 900	48 070	50 160	48 070	41 800	209 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie (eau et électricité) aux chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie dans le district Louvakou, dans le département du Niari	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi)	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la Baie de Loango	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au lac télé dans la Likouala	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari	1 200	2 760	2 880	2 760	2 400	12 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site des cascades du Djoué à Brazzaville	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari	1 200	2 760	2 880	2 760	2 400	12 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site du lac bleu (Lésio-Louna)	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au	1 200	2 760	2 880	2 760	2 400	12 000

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani)						
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie aux chutes de MoukOuli à Divénié dans le département du Niari	1 200	2 760	2 880	2 760	2 400	12 000
Mise en place d'un Système d'Information du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs (SITHL)	100	230	240	230	200	1 000
Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs	5 175	11 903	12 420	11 903	10 350	51 750
<i>Construction et réhabilitation des infrastructures touristiques</i>	<i>2 775</i>	<i>6 383</i>	<i>6 660</i>	<i>6 383</i>	<i>5 550</i>	<i>27 750</i>
Création d'un parc zoo-botanique à la périphérie de Brazzaville dénommé (LOUNA Parc)	200	460	480	460	400	2 000
Création d'un parc zoologique et botanique à MBOUAMBE Léfini	200	460	480	460	400	2 000
Erection d'une stèle en mémoire du roi MAKOKO (ILOO 1 ^{er}) à MBE	200	460	480	460	400	2 000
Erection d'une stèle en mémoire du roi MOE-POATY à Bouali (Diosso)	200	460	480	460	400	2 000
Création et gestion d'une aire protégée dans le massif forestier de Messok-Dja	150	345	360	345	300	1 500
Création d'un parc des expositions des produits made in Congo (foire de Pointe Noire)	700	1 610	1 680	1 610	1 400	7 000
Réhabilitation du Grand Hôtel de Dolisie(GHD)	135	311	324	311	270	1 350
Réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC)	70	161	168	161	140	700
Réhabilitation du parc zoologique et botanique de Brazzaville	100	230	240	230	200	1 000
Construction de deux(2) parcs d'attraction : un(1) à Brazzaville et un(1) à Pointe-Noire	215	495	516	495	430	2 150
Construction des deux parcs aquatiques à Brazzaville et à Pointe-Noire	505	1 162	1 212	1 162	1 010	5 050
Création des centres de loisirs dans les places publiques en République du Congo	100	230	240	230	200	1 000
Renforcement des infrastructures d'appui et des services de soutien	2 400	5 520	5 760	5 520	4 800	24 000
Implémentation des centres de santé autour des sites touristiques (santé)	50	115	120	115	100	500
Construction des grands centres commerciaux à Brazzaville et Pointe –Noire (commerce)	200	460	480	460	400	2 000
construction de deux grandes salles de spectacles à Brazzaville et Pointe –Noire	2 000	4 600	4 800	4 600	4 000	20 000
sécurisation des structures touristiques (sites touristique, hôtels et restaurants)	100	230	240	230	200	1 000
Appui au développement des services de transport.	50	115	120	115	100	500
Viabilisation des sites touristiques	2 116	4 867	5 078	4 867	4 232	21 160
Aménagement des structures touristiques	1 201	2 762	2 882	2 762	2 402	12 010
Inventaire des sites touristiques et du patrimoine culturel immatériel	432	994	1 037	994	864	4 320
Aménagement des structures touristiques des chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool	95	219	228	219	190	950
Aménagement du site du lac bleu dans le district Louvakou, dans le département du Niari	16	37	38	37	32	160
Aménagement touristique du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire	113	260	271	260	226	1 130

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Aménagement des structures touristiques de la Baie de Loango	75	173	180	173	150	750
Viabilisation du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari	5	12	12	12	10	50
Construction des structures touristiques dans le site des cataractes du Djoué à Brazzaville	160	368	384	368	320	1 600
Construction des structures touristiques dans les îles Mbamou et Faignand.	305	702	732	702	610	3 050
Construction et aménagement des structures dans les réserves	915	2 105	2 196	2 105	1 830	9 150
Construction des structures touristiques de la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari	55	127	132	127	110	550
Construction des structures touristiques du parc de Ntokou-Pikounda, dans le département de la Cuvette	80	184	192	184	160	800
Construction des structures touristiques dans le site du lac bleu (Lésio-Louna)	110	253	264	253	220	1 100
Construction des structures touristiques de la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala	55	127	132	127	110	550
Aménagement des structures touristiques du parc national CONKOUATI-Douli, dans le département du Kouilou	215	495	516	495	430	2 150
Aménagement des structures touristiques du parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest	215	495	516	495	430	2 150
Aménagement des structures touristiques du parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha	110	253	264	253	220	1 100
Aménagement du site touristique de Dimani dans le district de Divénié, département du Niari (chutes de Dimani)	25	58	60	58	50	250
Aménagement des structures touristiques de la réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou	25	58	60	58	50	250
Aménagement du site touristique des chutes de MoukOuili à Divénié dans le département du Niari	25	58	60	58	50	250
Gouvernance du développement du tourisme	6 755	15 358	15 964	15 203	13 220	66 500
Réforme du cadre juridique du secteur du tourisme et des loisirs	145	155	100	0	0	400
Elaboration et mise en œuvre des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme-faune sauvage en République du Congo	100	100	100			300
élaboration de la loi sur le fonds de développement des loisirs	10					10
Reformes et élaboration des textes d'application sur le fonds de développement touristique	20					20
élaboration des textes d'application (statuts) de l'office de l'industrie touristique	15					15
Elaboration des textes d'application de la SOCITOUR		10				10
Elaboration des textes d'application du guichet unique du tourisme (GUT)		20				20
Elaboration des textes d'application réglementant le secteur du tourisme		10				10
Elaboration de la loi de règlementant le secteur des loisirs et les textes d'application		15				15
Accroissement des ressources humaines dans les métiers du tourisme et des loisirs	5 770	13 271	13 848	13 271	11 540	57 700
Construction et équipement de l'institut supérieur de l'environnement et du tourisme d'Impfondo dans la Likouala	3 500	8 050	8 400	8 050	7 000	35 000

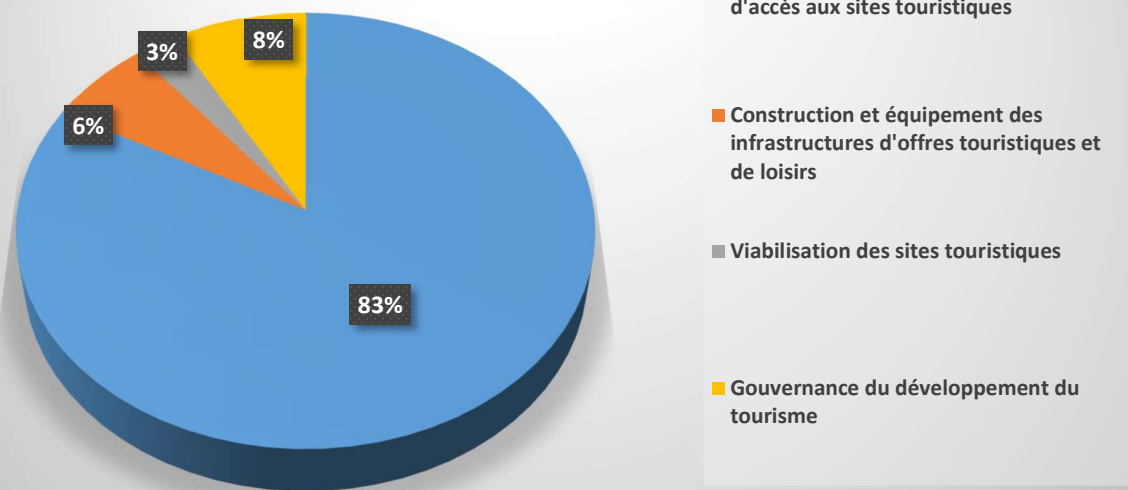
Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
création de l'Institut de formation touristique à Pointe-Noire	1 500	3 450	3 600	3 450	3 000	15 000
Création d'une école nationale de tourisme et de l'hôtellerie	500	1 150	1 200	1 150	1 000	5 000
Appui à la formation continue du personnel des établissements des hébergements touristiques	120	276	288	276	240	1 200
Elaboration d'une politique de formation aux métiers du tourisme	5	12	12	12	10	50
Développer les programmes de formation en y intégrant les nouvelles technologies de la communication	5	12	12	12	10	50
Appui à la formation des agents du Ministère du Tourisme et des Loisirs	25	58	60	58	50	250
Formation et insertion socioprofessionnelle des femmes et jeunes filles en métier durable	40	92	96	92	80	400
Formation et réinsertion des jeunes au métier du tourisme	25	58	60	58	50	250
Formation , équipement des écogardes et des unités de surveillance et de lutte anti-Braconnage (Aires protégées, USLAB et PROGEPP)	50	115	120	115	100	500
Promotion Touristique	840	1 932	2 016	1 932	1 680	8 400
Implémentation de l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique dans le département de Brazzaville.	75	173	180	173	150	750
Implémentation de l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique dans le département de Pointe Noire	60	138	144	138	120	600
Edition et production des supports de promotion touristique et de loisirs (Magazine lettre touristique du Congo, lancement des écrans dynamique etc)	50	115	120	115	100	500
Implémentation du Guichet Unique du Tourisme(GUT) à Brazzaville	75	173	180	173	150	750
Implémentation des Bureaux d'informations touristiques (BIT) pour la zone Europe (Paris)	125	288	300	288	250	1 250
Implémentation des Bureaux d'informations touristique s(BIT) pour la zone Amérique	150	345	360	345	300	1 500
Organisation des Eductours	70	161	168	161	140	700
Mise en place des écrans dynamiques dans les grandes villes et les places publiques à forte affluence (Brazzaville et Pointe -Noire)	30	69	72	69	60	300
Création d'un Magazine papier et numérique dit : La lettre Touristique du Congo.	15	35	36	35	30	150
Cartographie des zones touristiques du Congo	20	46	48	46	40	200
Instauration du visa touristique	50	115	120	115	100	500
Foire internationale du tourisme de Brazzaville	120	276	288	276	240	1 200
Coût total d'investissement du pilier 4	81 176	186 705	194 822	186 705	162 352	811 760
Gestion administrative du pilier 4	20320	46692	48707	46653	40568	202940

Encadré 4 : Besoins de financement et graphique du pilier développement du tourisme

Budgets-Programmes 2022-2026

Programmes	2022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques	67 235	154 641	161 364	154 641	134 470	672 350
Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs	5 175	11 903	12 420	11 903	10 350	51 750
Viabilisation des sites touristiques	2 116	4 867	5 078	4 867	4 232	21 160
Gouvernance du développement du tourisme	6 755	15 358	15 964	15 203	13 220	66 500
Total du pilier développement du tourisme	81 281	186 768	194 826	186 613	162 272	811 760

Répartition des besoins de financement du tourisme



Chapitre V : Développement de l'économie numérique

267. L'économie numérique est « l'ensemble des activités économiques et sociales, vecteur de croissance, de productivité et de compétitivité, basées sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) que ce soit en production ou en usage. » Le développement de l'économie numérique est non seulement un impératif, mais une condition pour arrimer le pays à la modernité et à la dynamique de la croissance mondiale et pour renforcer son attractivité la productivité globale.

1. Situation et défis

Situation

268. Le secteur de l'économie numérique dispose des acquis tels : (i) l'existence de la cyber législation au niveau national et africain ; (ii) la finalisation des deux premières phases du projet de couverture nationale (PCN) ; (iii) le lancement de la troisième phase PCN ; (iv) l'existence de l'interconnexion en fibre optique entre le Congo et la RDC ; (v) l'opérationnalisation de l'interconnexion de la fibre optique entre le Congo et le Gabon ; (vi) la finalisation des travaux d'interconnexion de fibre optique entre le Congo et le Cameroun ; (vii) le lancement des travaux de connexion en fibre optique entre le Congo et la RCA ; (viii) l'existence du câble sous-marin WACS ; (ix) l'opérationnalisation du Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) ; (x) l'existence des réseaux fibre optique des opérateurs de téléphonie mobile (MTN, Airtel et Congo Télécom) ; (xi) la délégation de la gestion des services fibre optique du réseau de Energie Electrique du Congo (E²C) ; (xii) l'opérationnalisation du data center de l'ARPCE ; (xiii) la construction du data center du ministère en charge des finances ; (xiv) le lancement de la construction du data center gouvernemental ; (xv) la dématérialisation du paiement des impôts ; (xvi) la dématérialisation des enseignements préscolaire, primaire et secondaire ; (xvii) l'existence de la plateforme dématérialisée des informations sur le Covid-19 ; (xviii) l'opérationnalisation du hub digital et du timbre numérique ; (xix) l'existence du campus numérique ; (xx) la démocratisation de l'e-banking et du mobile money ; (xxi) l'existence du mandat flash et du chrono flash et (xxii) l'opérationnalisation des postes mobiles ; (xxiii) l'existence de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique Congo digital vision 2025 ; ...

269. Cependant, le secteur présente quelques faiblesses telles que : (i) le coût élevé des communications ; (ii) la faible culture du numérique des populations ; (iii) le faible taux de pénétration du numérique dans la population ; (iv) l'insuffisance des opérateurs en téléphonie mobile ; (v) la faiblesse des infrastructures de télécommunications ; (vi) la faiblesse des filières informatiques en matière de formation dans les établissements publics ; (vii) la faiblesse des filières numériques dans les établissements scolaires et universitaires ; (viii) la faiblesse du niveau des formateurs et des programmes en numérique ; (ix) la faible

couverture et qualité du réseau électrique ; (x) la faiblesse ou le manque des infrastructures de stockage des données numériques (data center) ; (xi) la faiblesse dans la vulgarisation de la cyber législation ; (xii) le retard dans la prise des textes d'application dans le domaine du numérique tels que : l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), la commission nationale de protection des données, les centres d'alerte et de riposte ; (xiii) la non appropriation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique par les administrations publiques, les entreprises et les citoyens ; (xiv) l'insuffisance de la sensibilisation et de la vulgarisation ; (xv) insuffisance des moyens financiers de la sensibilisation et de vulgarisation des textes légaux en vigueur ; (xvi) le manque d'un observatoire national du numérique pour la collecte et le traitement de données statistiques. Actuellement, ces opérations sont éclatées entre l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), les divers départements ministériels, l'Institut National des Statistiques (INS), les opérateurs de services digitaux, etc.

Défis

270. L'économie numérique fait face à plusieurs défis. Ceux-ci relèvent entre autres : (i) du développement des infrastructures numériques, (ii) du développement de plates formes et de l'entrepreneuriat numérique, (iii) du développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liée au numérique et (iv) du pilotage de la politique de développement de l'économie numérique.

271. Pour relever les différents défis, le Gouvernement entend : (i) développer les infrastructures numériques ; (ii) développer les plateformes et l'entrepreneuriat numérique(s) ; (iii) développer les compétences, la recherche et la production industrielle liées au numérique ; (iv) piloter la politique du développement de l'économie numérique et (v) réduire la fracture numérique.

2. Objectifs stratégiques du pilier

272. L'objectif stratégique de ce pilier est de digitaliser le tissu économique dans toutes ses composantes.

De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer les infrastructures numériques ; (ii) développer les plateformes et l'entrepreneuriat numérique ; (iii) développer les compétences, la recherche et la production industrielle liées au numérique ; (iv) pilotage de la politique de développement de l'économie numérique et (v) réduction de la fracture numérique.

3. Programmes du pilier

273. Le pilier développement de l'économie numérique comprend cinq (5) programmes, à savoir :

- Programme 1 : développement des infrastructures numériques

- Programme 2 : développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques ;
- Programme 3 : développement des compétences, de la recherche- développement liées au numérique ;
- Programme 4 : Réduction de la fracture numérique ;
- Programme 5 : Gouvernance du développement de l'économie numérique.

Programme 1 : Le développement des infrastructures numériques

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

274. La stratégie de développement de l'économie numérique dépend en grande partie du déploiement des infrastructures de télécommunications sur l'ensemble du territoire national. Elle s'articule autour des infrastructures numériques existantes, des opérateurs de télécommunications, du backbone national (ou dorsale) en fibre optique et de l'interconnexion de cette dorsale à l'international (y compris les pays frontaliers).

275. Cependant, ce programme accuse quelques faiblesses liées : (i) au faible taux de pénétration du numérique dans la population ; (ii) à l'insuffisance des opérateurs en téléphonie mobile ; (iii) à la faiblesse des infrastructures de télécommunications ; (iv) à la faible couverture et qualité du réseau électrique ; (v) à la faiblesse ou le manque des infrastructures de stockage des données numériques (data center) ; (vi) à la faiblesse dans la connexion des ménages et des entreprises à la fibre optique et (vii) la réalisation des travaux de connexion en fibre optique entre le Congo et la République Centrafricaine (RCA).

Défis

276. Pour relever les différents défis du programme 1, le Gouvernement entend : (i) étendre le réseau de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national ; (ii) connecter le Congo à un deuxième câble sous-marin ; (iii) mailler le territoire national en infrastructures de télécommunication, de communication, de téléphonie mobile, d'énergie et (iv) doter le pays en capacité de stockage (data center).

b. Objectifs du programme

Objectif général

277. Ce programme vise à mailler le territoire national en infrastructures numériques.

Objectifs spécifiques :

278. De façon spécifique, il s'agira de : (i) étendre la couverture en fibre optique dans les ménages ; (ii) mailler le pays en infrastructures de communication ; (iv) mailler le pays en infrastructures de téléphonie mobile ; (v) mailler le pays en infrastructures de stockage (data center) et (vi) assurer la sécurité des infrastructures numériques.

c. Sous-programmes

279. Le programme 1 contient deux sous-programmes, à savoir : (i) le maillage du territoire national en infrastructures de télécommunications, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et de stockage et (ii) la sécurisation des infrastructures.

Sous-programme 1 : maillage du territoire national en infrastructures de télécommunication, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et de stockage

280. Ce sous-programme vise à poursuivre l'implémentation des infrastructures de radio diffusion nationale, de télévision nationale et de télédiffusion du Congo ; revitaliser l'agence congolaise des systèmes d'information (ACSI) ; poursuivre le projet d'électrification rurale du Congo (PERCO et Inde) ; couvrir en téléphonie mobile toutes les zones blanches et construire un Data center gouvernemental.

281. Les projets de ce sous-programmes sont les suivants : (i) couverture nationale en fibre optique ; (ii) maillage du pays en infrastructures de communication ; (iii) maillage du pays en infrastructures d'énergie ; (iv) maillage du pays en infrastructures de téléphonie mobile et (v) maillage du pays en infrastructures de stockage (Data center).

Sous-programme 2 : sécurisation des infrastructures

282. Ce sous-programme vise à opérationnaliser l'agence nationale de sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) ; construire des centres d'alerte et de riposte ; opérationnaliser la commission nationale de la protection des données et construire un centre technique de lutte contre la cybercriminalité de la gendarmerie.

283. Le projet de ce sous-programme est la finalisation de la sécurisation des infrastructures de télécommunication, de communication, de téléphonie mobile et de Data center.

d. Projets du programme

284. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) couverture nationale en fibre optique ; (ii) maillage du pays en infrastructures de communication ; (iii) maillage du pays en infrastructures de téléphonie mobile (iv) maillage du pays en infrastructures de stockage (data center) et (v) finalisation de la sécurisation des infrastructures (de télécommunications, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et de Data center); (vi) maillage du pays en infrastructures d'énergie.

e. Coût du programme

285. Le coût de ce programme se chiffre à soixante-dix milliards cent quatre-vingt-trois millions (70 183 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 52 : Coût du programme 1

Sous-programmes	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Sous-programme 1 : Maillage du territoire national en infrastructures de télécommunication, de communication, de téléphonie mobile et de stockage	8 490	11 990	15 790	15 190	12 223	63 683
Sous-programme 2 : Sécurisation des infrastructures	1 300	1 300	1 300	2 600	0	6 500
Total programme 1	9 790	13 290	17 090	17 790	12 223	70 183

f. Résultats attendus du programme

286. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) étendre le réseau de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national ; (ii) connecter le Congo à un deuxième câble sous-marin ; (iii) mailler le territoire national en infrastructures de télécommunication, de communication, de téléphonie mobile, d'énergie et (iv) doter le pays en capacité de stockage (Data center).

Les indicateurs de performance ci-dessous présentés ont été retenus et résument les principales avancées escomptées au terme du PPAP 2022-2026.

Tableau 53 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1

PROGRAMMES	INDICATEURS	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Développement des infrastructures numériques	Nombre de serveurs sécurisés	Nbre	5	6	7	8	9	10
	Nombre de kilomètres de la fibre optique déployée au Congo	Km	4 700	5 200	6 000	6 900	7 500	0
	Nombre de centres nationaux d'hébergement de données (data center)	Nbre	4	5	7	8	9	10
	Nombre de passage à la 5G	Nbre	4G	0	0	0	0	5G

Tableau 54 : Besoins de financement des projets du programme 1

Sous-programmes / Projets	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Maillage du territoire national en infrastructures de télécommunication, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et de stockage						63 683
Couverture nationale en fibre optique	3 990	3 990	3 990	3 990	3 990	19 950

Sous-programmes / Projets	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Maillage du pays en infrastructures de communication	0	1 000	1 600	400	0	3 000
Maillage du pays en infrastructures d'énergie	1 500	3 000	4 000	6 000	8 233	22 733
Maillage du pays en infrastructures de téléphonie mobile	1 000	2 000	2 200	2 800	0	8 000
Maillage du pays en infrastructures de stockage (data center)	2 000	2 000	4 000	2 000	0	10 000
Sécurisation des infrastructures						6 500
Finalisation de la sécurisation des infrastructures (de télécommunication, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et data center)	1 300	1 300	1 300	2 600	0	6 500
TOTAL PROGRAMME 1	9 790	13 290	17 090	17 790	12 223	70 183

Programme 2 : Le développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques

a. Situation et défis actuel du programme

Situation

287. Ce programme met en exergue les contenus numériques en rapport avec l'environnement des administrations et des entreprises dans la mise en place des plateformes. Toutefois, ce programme accuse quelques faiblesses liées : (i) au coût élevé des communications ; (ii) à la faible culture du numérique des populations ; (iii) au faible taux de pénétration du numérique dans la population ; (iv) à la faible digitalisation de la poste ; (v) au manque d'un observatoire national du numérique pour la collecte et le traitement de données statistiques et (vi) au faible financement des startups...

Défis

288. Pour relever ces différents défis, le Gouvernement entend : (i) favoriser le développement du e-business, du e-gouv, du e-citoyen ; (ii) mettre en place une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques ; (iii) doter les élèves/étudiants et les ménages d'un terminal numérique (ordinateurs, tablettes...) et (iv) mettre en place un cadre favorable à la baisse des coûts d'accès aux communications électroniques.

b. Objectifs du programme

Objectif général

289. Ce programme vise à développer les plateformes et l'entrepreneuriat du secteur de l'économie numérique.

Objectifs spécifiques

290. De façon spécifique, il s'agira de : (i) mettre en place les instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups ; (ii) digitaliser les formalités de création des entreprises ; (iii) dématérialiser l'environnement des affaires ; (iv) dématérialiser les procédures administratives ; (v) dématérialiser les services aux citoyens ; (vi) numériser les organes et structures des administrations publiques et privées.

c. Sous-programmes

291. Ce programme contient deux sous-programmes, à savoir : (i) développement des plateformes numériques et (ii) développement de l'entrepreneuriat numérique.

Sous-programme 1 : développement de l'entrepreneuriat numérique

292. Ce sous-programme vise à mettre en place les instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups.

Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) mise en place des instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups ; (ii) digitalisation des formalités de création des entreprises et (iii) production numérique des annuaires.

Sous-programme 2 : développement des plateformes numériques

293. Ce sous-programme vise à : renforcer les mécanismes de la confiance numérique ; développer les e-business, e-gouv, e-citoyen ; élaborer la stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques ; permettre le passage de l'analogie au numérique des centres de production/diffusion (Radio, TVC et Télédiffusion du Congo) et sécuriser les plateformes numériques (Systèmes d'informations).

269. Les projets de ce sous-programmes sont les suivants : (i) renforcement des mécanismes de la confiance numérique ; (ii) développement du e-business ; (iii) développement du e-gouv ; (iv) développement du e-citoyen ; (v) élaboration d'une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques ; (vi) passage de l'analogie au numérique des centres de production/diffusion (Radio TVC et télédiffusion du Congo) et (vii) sécurisation des plateformes numériques (systèmes d'informations).

d. Projets du programme

294. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) renforcement des mécanismes de la confiance numérique ; (ii) développement du e-business ; (iii) développement du e-gouv ; (iv) développement du e-citoyen ; (v) élaboration d'une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques ; (vi)

passage de l'analogique au numérique des centres de production/diffusion (Radio, TVC et Télédiffusion du Congo) et (vii) sécurisation des plateformes numériques (Systèmes d'information) ; (viii) mise en place des instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups et (ix) digitalisation des formalités de création des entreprises.

e. Coût du programme

295. Le coût de ce programme se chiffre à cent soixante-treize milliards cinq cent-sept millions (173 507 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 55 : Coût du programme 2

Sous-programmes	Montant en millions de FCFA					Evolution
	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Sous-programme 1 : développement de l'entrepreneuriat numérique	500	1 200	4 200	3 300	1 300	12 500
Sous-programme 2 : développement des plateformes numériques	18 103	42 450	42 600	42 542	15 312	161 007
Total programme 2	18 603	43 650	46 800	45 842	16 612	173 507

f. Résultats attendus du programme

296. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend, (i) favoriser le développement du e-business, du e-gouv, du e-citoyen ; (ii) mettre en place une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques ; (iii) doter les élèves/étudiants et les ménages d'un terminal numérique (ordinateurs, tablettes...) et (iv) mettre en place un cadre favorable à la baisse des coûts d'accès aux communications électroniques.

Tableau 56 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques	8.10.2. Nombre d'abonnés aux transactions électroniques	en millions de FCFA	3	3,1	3,15	3,2	3,25	4
	Valeur globale des transactions électroniques des opérateurs :	en millions de FCFA	1 687 541					ND
	<i>MTN</i>	%	80,5%					ND
	<i>Airtel</i>	%	19,5%					ND
	Chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès internet (secteurs public et privé)	en millions FCFA	51 273	53 324	55 375	57 426	59 476	61 527

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile	en millions FCFA	193 665 974	201412613	209 159 252	216 905 891	224652530	2323991 69
	Nombre de plateformes dans l'administration publique	unité	4	2	1	2	1	10
	Nombre de plateformes dans le secteur privé	unité	ND					

Tableau 57 : Projets du programme 2

Sous-programmes / Projets	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
<i>Développement de l'entrepreneuriat numérique</i>						12 500
Mise en place des instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups	0	200	200	100	0	500
Digitalisation des formalités de création des entreprises	0	2 000	2 500	2 500	800	7 800
Production numérique des annuaires	500	1 000	1 500	700	500	4 200
<i>Développement des plateformes numériques</i>						161 007
Renforcement des mécanismes de la confiance numérique	1 000	2 000	2 000	1 500	1 500	8 000
Développement du e-business	0	200	200	100	0	500
Développement du e-gouv	10 000	20 000	20 000	20 542	0	70 542
Développement du e-citoyen	0	50	50	50	0	150
Elaboration d'une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques	0	0	200	200	100	500
Passage de l'analogique au numérique des centres de production/diffusion (Radio, TVC et Télédiffusion du Congo)	7 103	20 000	20 000	20 000	13 712	80 815
Sécurisation des plateformes numériques (Systèmes d'information)	0	200	150	150	0	500
TOTAL PROGRAMME 2	1 8603	43 650	46 800	45 842	16 612	173 507

Programme 3 : Développement des compétences, de la recherche -développement liées au numérique

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

297. Ce programme met en exergue la situation des ressources humaines, de la recherche et de la production industrielle liée au développement de l'économie numérique. On note tout de même quelques avancées telles que : (i) la forte scolarisation et alphabétisation de la population ; (ii) la dématérialisation des enseignements préscolaire, primaire et secondaire ; (iii) l'existence du campus numérique.

298. En dépit de ces progrès, le goulot d'étranglement demeure le faible niveau de formation dans les TIC qui se caractérise par : (i) la faiblesse des filières informatiques en matière de formation dans les établissements publics ; (ii) la faiblesse des filières numériques dans les établissements scolaires et universitaires ; (iii) l'insuffisance des formateurs en numérique ; (iv) la faible culture du numérique par les populations.

Défis

299. Pour relever les différents défis du programme 3, le Gouvernement entend : (i) promouvoir la recherche en intelligence artificielle ; (ii) développer la production industrielle dans le domaine du numérique ; (iii) valoriser le capital humain dans le domaine du numérique ; (iv) renforcer les filières numériques dans les établissements scolaires et universitaires ; (v) introduire les modules du numérique dans les curricula de formation dans les écoles de formation des formateurs ; (vi) introduire les modules du numérique dans les curricula du primaire au supérieur ; (vii) renforcer les capacités des ressources humaines dans le domaine du numérique ; (viii) développer les incubateurs au plan national ; (ix) développer la recherche-développement et l'innovation liées au numérique et (x) élaborer les curricula numériques.

b. Objectifs du programme

Objectif général

300. Ce programme vise à développer les compétences, la recherche et la production industrielle dans le domaine de l'économie numérique.

Objectifs spécifiques

301. De façon spécifique, il s'agira de : (i) promouvoir la recherche-développement et l'innovation liées au numérique ; (ii) promouvoir la production industrielle dans le numérique ; (iii) élaborer les curricula numériques ; (iv) introduire les modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs ; (v) assurer les formations dans le numérique ; (vi) développer les incubateurs au plan national ; (vii) renforcer les capacités en ressources humaines dans le numérique.

c. Sous-programmes

302. Le programme 3 contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) le développement de la recherche et de la production industrielle et (ii) le développement des compétences numériques.

Sous-programme 1 : développement de la recherche et de la production industrielle

Ce sous-programme vise à développer la recherche et la production industrielle dans le domaine de l'économie numérique.

303. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) développement de la recherche et de l'innovation liées au numérique ; (ii) promotion de la production industrielle dans le numérique.

Sous-programme 2 : développement des compétences numériques

Ce sous-programme vise à développer les compétences numériques.

304. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) élaboration des curricula numérique ; (ii) introduction des modules du numérique dans les curricula des écoles de formation de formateurs ; (iii) formations dans le numérique ; (iv) développement des incubateurs au plan national et (v) renforcement des capacités en ressources humaines dans le numérique.

d. Projets du programme

305. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) développement de la recherche et l'innovation liées au numérique ; (ii) promotion de la production industrielle dans le numérique ; (iii) élaboration des curricula numériques ; (iv) introduction des modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs ; (v) formation dans le numérique ; (vi) développement des incubateurs au plan national et (vii) renforcement des capacités en ressources humaines dans le numérique.

e. Coût du programme

306. Le coût de ce programme se chiffre à vingt-cinq milliards trois cent-cinquante millions (25 350 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 58 : Budget de financement du programme 3

Sous-programmes	Montant en millions de FCFA					Evolution
	2022	2023	2024	2025	2026	
Sous-programme 1 : développement de la recherche et de la production industrielle	2 120	4 876	5 088	4 876	4 240	21 200
Sous-programme 2 : développement des compétences numériques	415	955	996	955	830	4 150
Total programme 3	2535	5 831	6084	5831	5070	25 350

f. Résultats attendus du programme

307. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement entend : (i) développer la recherche et l'innovation liées au numérique ; (ii) promouvoir la production industrielle dans le numérique ; (iii) élaborer les curricula numériques ; (iv) introduire les modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs ; (v) former dans le numérique ; (vi) développer les incubateurs au plan national et (vii) renforcer les capacités en ressources humaines dans le numérique.

Tableau 59 : Evolution des indicateurs de performance du programme 3

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Développement des compétences, de la recherche-développement liées au numérique	Nombre d'incubateurs publics	Nbre	0	0	1	0	0	1
	Nombre d'incubateurs privés	Nbre	5	6	0	7	0	7
	9.b.1. Contribution de l'économie numérique dans le PIB national	%	4	6	8	8	10	10

Tableau 60 : projets du programme 3

Sous-programmes / Projets	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
<i>Développement de la recherche et de la production industrielle</i>	2 120	4 876	5 088	4 876	4 240	21 200
Développement de la recherche et de l'innovation liées au numérique	2 080	4 784	4 992	4 784	4 160	20 800
Promotion de la production industrielle dans le numérique	40	92	96	92	80	400
<i>Développement des compétences numériques</i>	415	955	996	955	830	4 150
Elaboration des curricula numériques	145	334	348	334	290	1 450
Introduction des modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs	20	46	48	46	40	200
Formations dans le numérique	160	368	384	368	320	1 600
Développement des incubateurs au plan national	20	46	48	46	40	200
Renforcement des capacités en ressources humaines dans le numérique	70	161	168	161	140	700
TOTAL	2 535	5 831	6 084	5 831	5 070	25 350

Programme 4 : Réduction de la fracture numérique

a. Situation et défis actuels du programme

Situation

308. Ce programme met en relief les disparités notoires entre les milieux urbains et ruraux dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Défis

309. Pour relever les différents défis du programme 4, le Gouvernement entend : (i) doter les administrations publiques en équipements de terminaux numériques ; (ii) développer les services financiers digitaux ; (iii) appuyer le fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) et (iv) implanter les centres communautaires numériques.

b. Objectifs du programme

Objectif général

310. Ce programme vise à réduire les inégalités de l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication (TIC) entre les milieux urbains et ruraux.

Objectifs spécifiques

311. De façon spécifique, il s'agira de : (i) doter les administrations publiques en équipement de terminaux numériques ; (ii) développer les services financiers digitaux ; (iii) appuyer le fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) et (iv) implanter les centres communautaires numériques.

c. Sous-programmes

312. Le programme 4 contient trois (3) sous-programmes, à savoir : (i) acquisition des équipements liés aux TIC dans l'administration publique ; (ii) accélération de l'inclusion financière et (iii) amélioration de l'accès aux outils numériques.

Sous-programme 1 : acquisition des équipements liés aux TIC dans l'administration publique

313. Ce sous-programme vise à doter les administrations publiques en équipements des terminaux numériques.

314. Le projet de ce sous-programme est la dotation des administrations publiques en terminaux numériques.

Sous-programme 2 : accélération de l'inclusion financière

315. Ce sous-programme vise à développer les services financiers digitaux et à appuyer le fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE).

316. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) développement des services financiers digitaux et (ii) appui au fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE).

Sous-programme 3 : amélioration de l'accès aux outils numériques

317. Ce sous-programme vise à implanter les centres communautaires numériques sur l'ensemble du territoire national.

d. Projets du programme

318. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) dotation des administrations publiques en équipements de terminaux numériques ; (ii) développement des services financiers digitaux ; (iii) appui au fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) et (iv) implantation des centres communautaires numériques.

e. Coût du programme

319. Le coût de ce programme se chiffre à douze milliards huit cent millions (12 800 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 61 : Coût du programme 4

Sous-programmes	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Sous-programme 1 : acquisition des équipements liés aux TIC dans l'administration publique	150	3 500	4 000	2 500	1 400	11 550
Sous-programme 2 : accélération de l'inclusion financière	0	250	250	150	0	650
Sous-programme 3 : amélioration de l'accès aux outils numériques	100	200	200	100	0	600
Total du programme	250	3 950	4 450	4 450	1 400	12 800

f. Résultats attendus du programme

320. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (i) doter les administrations publiques en équipements des terminaux numériques ; (ii) développer les services financiers digitaux ; (iii) appuyer le fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) et (iv) implanter les centres communautaires numériques.

Tableau 62 : Evolution des indicateurs de performance du programme 4

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Réduction de la fracture numérique	9.c.1.1. Proportion de la population ayant accès à la téléphonie :								
	a) mobile	%	110,6	108	107	105	104	103	
	b) fixe	%	0,24	0,50	0,50	0,36	0,5	2,5	
	9.c.1.2. Nombre de population ayant accès à Internet:								
	a) mobile	Nbre	9 827	9 902	10 002	10 052	10 122	10 122	
	b) fixe	Nbre	16 358	16 440	16 550	16 652	16 849	16 849	
	9.c.1.3. Nombre d'administrations publiques, entités privées abonnés à la fibre optique	Nbre							

Tableau 63 : Projets du programme 4

Sous-programmes / Projets	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Acquisition des équipements liés aux TIC dans l'administration publique	150	3500	4000	2500	1400	11 550
Dotation des administrations publiques en équipements de terminaux numériques	150	3500	4000	2500	1400	11 550
Accélération de l'inclusion financière	0	250	250	150	0	650
Développement des services financiers digitaux	0	200	200	100	0	500
Appui au fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE)	0	50	50	50	0	150
Amélioration de l'accès aux outils numériques	100	200	200	100	0	600
Implantation des centres communautaires numériques	100	200	200	100	0	600
TOTAL	250	3950	4450	2750	1400	12 800

Programme 5 : Gouvernance du développement de l'économie numérique

a. Situation et défis

Situation

321. La fracture numérique peut être définie comme l'écart ou les inégalités qui existent entre les personnes (physiques et/ou morales) d'une même nation dans l'accès, puis l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (notamment Internet). Réduire la fracture numérique revient à faciliter l'accès et encourager l'usage des

technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre de personnes, et ce, dans divers domaines de la vie courante.

Le Congo a un taux d'accès à Internet haut débit de 58,4% en 2021. Malgré le fort taux de possession de téléphone mobile qui est de l'ordre de 110,6% en 2021, on constate quelques inégalités entre les milieux urbains et ruraux, créant ainsi la fracture numérique (zones blanches).

Défis

322. Pour relever les différents défis du programme 4, le Gouvernement entend : (i) finaliser le cadre juridique favorable au développement de l'écosystème du numérique ; (ii) accélérer les procédures d'adoption des textes législatifs et réglementaires ; (iii) créer l'observatoire national de l'économie numérique, (iv) créer les organes de sécurisation des systèmes d'information ; (v) actualiser la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et (vi) rationaliser l'organisation de l'administration publique.

b. Objectifs du programme

Objectif général

323. Ce programme vise à améliorer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel du secteur de l'économie numérique.

Objectifs spécifiques

324. De façon spécifique, il s'agira de : (i) finaliser le cadre juridique et institutionnel favorable au développement de l'écosystème du numérique ; (ii) accélérer les procédures d'adoption des textes législatifs et réglementaires ; (iii) créer l'observatoire national de l'économie numérique ; (iv) créer les organes de sécurisation des systèmes d'information ; (v) actualiser la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et (vi) rationaliser l'organisation de l'administration publique.

c. Sous-programme du programme 5

325. Le programme 4 contient un (1) sous-programme : Amélioration du cadre juridique et institutionnel

Sous-programme 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel

Ce sous-programme vise à améliorer le cadre juridique et institutionnel de l'économie numérique.

326. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) finalisation du cadre juridique favorable au développement de l'écosystème du numérique ; (ii) création de l'observatoire national de l'économie numérique ; (iii) création des organes de sécurisation des systèmes d'informations ; (iv) actualisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et (v) réformes sur la rationalisation de l'organisation de

l'administration publique et (vi) renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.

d. Projets du programme

327. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) création de l'observatoire national de l'économie numérique ; (ii) finalisation du cadre juridique favorable au développement de l'écosystème du numérique ; (iii) création des organes de sécurisation des systèmes d'information ; (iv) actualisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ; (v) réformes sur la rationalisation de l'organisation de l'administration publique et (vi) renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.

e. Coût du programme

328. Le coût de ce programme se chiffre à six milliards deux cent cinquante millions (6 250 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 64 : Coût du programme 5

Budget du programme 2022-2026	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Programme 5						
Gouvernance du développement de l'économie numérique	165	1042	2 521	1 750	680	6 250
TOTAL	165	1042	2 521	1 750	680	6 250

f. Résultats attendus du programme

329. Au terme de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend : (I) finaliser le cadre juridique favorable au développement de l'écosystème numérique ; (ii) créer l'observatoire national de l'économie numérique ; (iii) créer les organes de sécurisation des systèmes d'informations ; (iv) actualiser la stratégie nationale de l'économie numérique et (v) réformer l'organisation de l'administration publique.

Tableau 65 : Evolution des indicateurs de performance du programme 5

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gouvernance du développement de l'économie numérique	Nombre de textes du cadre juridique publiés	Nbre	10	11	12	14	14	14
	Existence d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique actualisée	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Création d'un observatoire national de l'économie numérique	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau 66 : Coût du programme 5

Sous-programme	Montant en millions de FCFA					Total
	2022	2023	2024	2025	2026	
Amélioration du cadre juridique et institutionnel	125	950	2 425	1 750	600	5 850
Finalisation du cadre juridique favorable au développement de l'écosystème du numérique	0	50	50	100	0	200
Création de l'observatoire national de l'économie numérique	0	500	1 500	1 000	0	3 000
Création des organes de sécurisation des systèmes d'information	25	50	175	150	150	550
Actualisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique	0	200	200	100	0	500
Réformes sur la rationalisation de l'organisation de l'administration publique	100	150	500	400	450	1 600
Renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.	40	92	96	92	80	400
TOTAL DU PROGRAMME 5	165	1042	2 521	1 750	680	6 250

Synthèse du pilier

Tableau 67 : indicateurs de performance du pilier

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gouvernance du développement de l'économie numérique	Nombre de textes du cadre juridique publiés	Nbre	10	11	12	14	14	14
	Existence d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique actualisée	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Création d'un observatoire national de l'économie numérique	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Réduction de la fracture numérique	9.c.1.1. Proportion de la population ayant accès à la téléphonie :							

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles				
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
	a) mobile	%	110,6	108	107	105	104	103
	b) fixe	%	0,24	0,50	0,50	0,36	0,5	2,5
	9.c.1.2. Nombre de population ayant accès à Internet:							
	a) mobile	Nbre	9 827	9 902	10 002	10 052	10 122	10 122
	b) fixe	Nbre	16 358	16 440	16 550	16 652	16 849	16 849
	9.c.1.3. Nombre d'administrations publiques, entités privées abonnés à la fibre optique	Nbre						
Développement des infrastructures numériques	Nombre de serveurs sécurisés	Nbre	5	6	7	8	9	10
	Nombre de kilomètres de la fibre optique déployée au Congo	Km	4 700	5 200	6 000	6 900	7 500	0
	Nombre de centres nationaux d'hébergement de données (datacenter)	Nbre	4	5	7	8	9	10
Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques	8.10.2. Nombre d'abonnés aux transactions électroniques	en million de fcfa	3	3,1	3,15	3,2	3,25	4
	Valeur globale des transactions électroniques des opérateurs :	en million de fcfa	1 687 541					ND
	<i>MTN</i>	%	<i>80,5%</i>					<i>ND</i>
	<i>Airtel</i>	%	<i>19,5%</i>					<i>ND</i>
	Chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès internet (secteurs public et privé)	en millions FCFA	51 273	53 324	55 375	57 426	59 476	61 527
	Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile	en millions FCFA	193 665 974	201412613	209 159 252	216 905 891	224652530	232399169
	Nombre de plateformes dans l'administration publique	unité	4	2	1	2	1	10

Programmes	Indicateurs	Unités	Valeurs Réf	Valeurs cibles					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	Nombre de plateformes dans le secteur privé	unité	ND						
Développement des compétences, de la recherche-développement liées au numérique	Nombre d'incubateurs publics	Nbre	0	0	1	0	0	1	
	Nombre d'incubateurs privés	Nbre	5	6	0	7	0	7	
	9.b.1. Contribution de l'économie numérique dans le PIB national	%	4	6	8	8	10	10	

Tableau 68 : Besoins de financement du pilier développement de l'économie numérique

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Pilier 5 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	36 011	82 826	86 427	82 826	72 023	360 113
Développement des infrastructures numériques	7 018	16 142	16 844	16 142	14 037	70 183
<i>Maillage du territoire national en infrastructures de télécommunication, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et de stockage</i>	<i>6 368</i>	<i>14 647</i>	<i>15 284</i>	<i>14 647</i>	<i>12 737</i>	<i>63 683</i>
Couverture nationale en fibre optique	1 995	4 589	4 788	4 589	3 990	19 950
Maillage du pays en infrastructures de communication	300	690	720	690	600	3 000
Maillage du pays en infrastructures d'énergie	2 273	5 229	5 456	5 229	4 547	22 733
Maillage du pays en infrastructures de téléphonie mobile	800	1 840	1 920	1 840	1 600	8 000
Maillage du pays en infrastructures de stockage (<i>data center</i>)	1 000	2 300	2 400	2 300	2 000	10 000
Sécurisation des infrastructures	650	1 495	1 560	1 495	1 300	6 500
Finalisation de la sécurisation des infrastructures (de télécommunication, de communication, d'énergie, de téléphonie mobile et data center)	650	1 495	1 560	1 495	1 300	6 500
Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numérique	17 351	39 907	41 642	39 907	34 701	173 507
Développement de l'entrepreneuriat numérique	1 250	2 875	3 000	2 875	2 500	12 500
Mise en place des instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups	50	115	120	115	100	500
Digitalisation des formalités de création des entreprises	780	1 794	1 872	1 794	1 560	7 800
Production numérique des annuaires	420	966	1 008	966	840	4 200
Développement des plateformes numériques	16 101	37 032	38 642	37 032	32 201	161 007
Renforcement des mécanismes de la confiance numérique	800	1 840	1 920	1 840	1 600	8 000
Développement du e-business	50	115	120	115	100	500
Développement du e-gouv	7 054	16 225	16 930	16 225	14 108	70 542
Développement du e-citoyen	15	35	36	35	30	150
Elaboration d'une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques	50	115	120	115	100	500
Passage de l'analogique au numérique des centres de production/diffusion (Radio, TVC et Télédiffusion du Congo)	8 082	18 587	19 396	18 587	16 163	80 815
Sécurisation des plateformes numériques (Systèmes d'information)	50	115	120	115	100	500

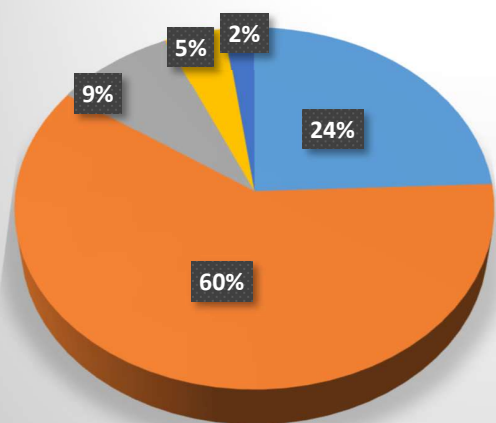
Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liées au numérique	2 535	5 831	6 084	5 831	5 070	25 350
<i>Développement de la recherche et de la production industrielle</i>	<i>2 120</i>	<i>4 876</i>	<i>5 088</i>	<i>4 876</i>	<i>4 240</i>	<i>21 200</i>
Développement de la recherche et de l'innovation lié au numérique	2 080	4 784	4 992	4 784	4 160	20 800
Promotion de la production industrielle dans le numérique	40	92	96	92	80	400
Développement des compétences numériques	415	955	996	955	830	4 150
Elaboration des curricula numériques	145	334	348	334	290	1 450
Introduction des modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs	20	46	48	46	40	200
Formations dans le numérique	160	368	384	368	320	1 600
Développement des incubateurs au plan national	20	46	48	46	40	200
Renforcement des capacités en ressources humaines dans le numérique	70	161	168	161	140	700
Réduction de la fracture numérique	1 280	2 944	3 072	2 944	2 560	12 800
<i>Acquisition des équipements liés aux TIC dans l'administration publique</i>	<i>1 155</i>	<i>2 657</i>	<i>2 772</i>	<i>2 657</i>	<i>2 310</i>	<i>11 550</i>
Dotation des administrations publiques en équipement de terminaux numériques	1 155	2 657	2 772	2 657	2 310	11 550
Accélération de l'inclusion financière	65	150	156	150	130	650
Développement des services financiers digitaux	50	115	120	115	100	500
Appui au fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE)	15	35	36	35	30	150
Amélioration de l'accès aux outils numériques	60	138	144	138	120	600
Implantation des centres communautaires numériques	60	138	144	138	120	600
Gouvernance du développement de l'économie numérique	625	1 438	1 500	1 438	1 250	6 250
Amélioration du cadre juridique et institutionnel	625	1 438	1 500	1 438	1 250	6 250
Finalisation du cadre juridique favorable au développement de l'écosystème du numérique	20	46	48	46	40	200
Création de l'observatoire national de l'économie numérique	300	690	720	690	600	3 000
Création des organes de sécurisation des systèmes d'information	55	127	132	127	110	550
Actualisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique	50	115	120	115	100	500
Réformes sur la rationalisation de l'organisation de l'administration publique	160	368	384	368	320	1 600
Renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.	40	92	96	92	80	400
Coût total d'investissement du pilier 5	28 809	66 261	69 142	66 261	57 618	288 090
Gestion administrative du pilier 5	7202	16565	17285	16565	14405	72023

Encadré 5 : Besoins de financement et graphique du pilier développement de l'économie numérique

Budgets-Programmes 2022-2026

Piliers/Programmes	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026	Moyen. annuelle
Développement des infrastructures numériques	7 018	16 142	16 844	16 142	14 037	70 183	14036,6
Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques	17 351	39 907	41 642	39 907	34 701	173 507	34701,4
Développement des compétences, de la recherche- développement liées au numérique	2535	5 831	6 084	5 831	5 070	25 350	5070
Réduction de la fracture numérique	1280	2 944	3 072	2 944	2 560	12 800	2560
Gouvernance du développement de l'économie numérique	625	1437,5	1500	1437,5	1250	6 250	1250
Total	28 809	66 261	69 142	66 261	57 618	288 090	57 618

Répartition des besoins de financement de l'économie numérique



- Développement des infrastructures numériques
- Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques
- Développement des compétences numériques, de la recherche et de la production industrielle liée au numérique
- Réduction de la fracture numérique
- Pilotage de la politique de développement de l'économie numérique

Chapitre VI : Promotion immobilière

330. Le pilier promotion immobilière répond aux besoins de la population congolaise en termes de logement, d'entrepôts, de structures économiques et hôtelières, et a été retenu pour contribuer à la création des richesses et à la transformation structurelle de l'économie.

1. Situation et défis

Situation

331. Grâce aux plans et stratégies de développement passés, le Gouvernement a entrepris des efforts majeurs qui ont permis à la République du Congo de disposer : (i) d'un cadre réglementaire actualisé et publié comprenant entre autres le code de l'urbanisme et de la construction,...) et la loi n°24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain; (ii) des schémas directeurs des villes de Brazzaville et Pointe-Noire ; (iii) d'un dispositif juridique en matière de promotion immobilière publique-Privée, avec notamment l'adoption de la loi n°13-2004 du 31 mars 2004 relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrages et de bâtiments et (iv) d'un code des investissements favorable au développement des activités immobilières.

332. le secteur immobilier présente la spécificité de bénéficier de nombreux avantages : (i) la disponibilité de certains matériaux de construction extractifs (pierre, sable, argile, eau...) et de bois ; (ii) l'existence d'un cadre réglementaire actualisé et publié (code de l'urbanisme et de la construction) ; l'existence des schémas directeurs des villes de Brazzaville et Pointe-Noire ; l'existence d'un dispositif juridique en matière de promotion immobilière publique-privée et une forte demande de logements décents induite par une croissance démographique soutenue.

333. A côté de ces atouts cités ci-dessus, on note plusieurs faiblesses, telles que : (i) l'insuffisance des ressources publiques ; (ii) la faible capacité des banques à octroyer des crédits immobiliers ; (iii) la faible capacité de production de matériaux locaux de construction, hormis le ciment ; (iv) l'absence d'un cadre de bordereau des prix de construction ; (v) l'inexistence des schémas et plans directeurs d'urbanisme des autres villes du pays en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire ; (vi) l'insuffisance des infrastructures immobilières susceptibles d'accompagner le développement de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie, et de l'économie numérique sur l'ensemble du territoire ; (vii) la faible vulgarisation des textes juridiques en lien avec la promotion immobilière ; (viii) la faible implication du secteur privé dans la promotion immobilière ; (ix) l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée ; (x) la faible appropriation des textes par la population et (xi) le faible pouvoir d'achat des populations pour l'acquisition des logements.

Défis

334. Les principaux défis à relever pour assurer la promotion immobilière portent sur : (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur, (ii) le développement des systèmes techniques et des capacités administratives, (iii) le renforcement des ressources humaines, (iv) la disponibilité des logements décents, (v) les facilités de l'accès à l'immobilier et (vi) le développement des infrastructures immobilières.

2. Objectifs stratégiques du pilier

Objectif général

335. L'objectif général de ce pilier est d'accroître l'offre immobilière.

Objectifs spécifiques

336. De façon spécifique, il s'agira de : (i) renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel de l'immobilier ; (ii) accroître l'offre de logements décents à moindre coûts ; et (iii) augmenter l'offre immobilière en faveur des activités économiques.

3. Programmes du pilier

337. Le pilier développement de la promotion immobilière comprend trois (3) programmes, à savoir :

- Programme 1 : promotion de l'immobilier à usage commercial ;
- Programme 2 : promotion de l'habitat et des logements collectifs ;
- Programme 3 : gouvernance de la promotion immobilière.

Programme 1 : promotion immobilière à usage commerciale

Situation et défis

Situation

338. Du constat qui se dégage dans les secteurs constituant les piliers du PND, notamment l'agriculture au sens large, le tourisme, l'industrie et les zones économiques spéciales, il ressort, qu'il y a un besoin important en infrastructures immobilières.

Défis

339. Pour relever les différents défis de ce programme, le Gouvernement entend : (i) réhabiliter et construire les infrastructures immobilières économiques et administratives à caractère commercial.

Les objectifs du programme 1

Objectif général

340. Le programme 1 vise à accroître et à moderniser les infrastructures immobilières à usage commerciale.

Objectifs spécifiques

341. De façon spécifique, il s'agira de construire et réhabiliter les infrastructures économiques et administratives à caractère commercial.

Sous-programmes

342. Ce programme comprend un (1) sous-programme : (i) construction et réhabilitation des infrastructures à usage commerciale.

Sous-programmes 1 : construction et réhabilitation des infrastructures administratives à caractère commercial

343. Ce sous-programme vise à offrir un meilleur cadre de travail. Les projets de ce sous-programme sont les suivants : (i) construction du siège (R+4) abritant les organes de gestion des ZES et des zones franches commerciales ; (ii) construction de la cité internationale des affaires à Brazzaville et ingénieur conseil (cité gouvernementale) ; (iii) construction d'un centre commercial de Mpila (tours jumelles) et ingénieur conseil (iv) construction d'un immeuble SS +R+6 de la société de promotion immobilière (SOPRIM) au rond-point Lumumba à Pointe-Noire ; (v) construction de bâtiments au rond-point Moukondo SS+R+4 ; (vi) Construction d'un bâtiment R+4 à la Patte d'oie.

Les Coût du programme 1

344. Les Coût du programme 1 se chiffrent à deux cent dix milliards deux cent cinquante-huit millions (210 258 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 70 : Coût du programme 1

Sous-programme	Montant en millions de FCFA					
	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Sous-programme 1 : Constructions et réhabilitation des infrastructures à caractère commercial	19 024	48 730	50 572	48 730	43 203	210 258
Total programme 1	19 024	48 730	50 572	48 730	43 203	210 258

Résultats attendus du programme 1

345. Aux termes de la mise en œuvre du programme 1, le Gouvernement entend : (i) construire et réhabiliter les structures hôtelières, les bureaux à caractère commercial et locaux commerciaux.

Tableau 71 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021- 2026
Accroître et moderniser l'offre immobilière, sous forme de locaux commerciaux et de résidences de tourisme.	Nombre d'espaces aménagés	Nombre	0	6	6	6	6	6	30*
	Nombre de bâtiments économiques construits	Nombre	x	8	10	10	10	10	48
	Nombre de bâtiments économiques réhabilités	Nombre	x	1	x	x	1	x	2

Programme 2 : la promotion de l'habitat et des logements collectifs

a. Situation et défis

Situation

346. La problématique de l'habitat au Congo en général, et du logement en particulier, reste encore très préoccupante du fait de la forte croissance démographique annuelle (3,0% en moyenne), qui fait doubler sa population tous les dix (10) ans. Ce constat a conduit le Gouvernement à construire 6 000 logements décents entre 2005 et 2016 dans le cadre des partenariats public-privé et stratégique.

Pour faciliter l'accès aux logements publics, le Congo a créé la société nationale des habitations à loyer modéré (SN-HLM) qui sera effectivement lancé dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan national de développement.

347. Cette offre, très onéreuse, est très largement en deçà de la demande estimée à 15.000 logements l'an. En raison de cette inadéquation persistante entre l'offre et la demande de logements, le Gouvernement affiche l'ambition de produire 19 064 logements au cours de la période 2022-2026.

Défis

348. Pour relever les différents défis du programme 2, le Gouvernement entend : (i) améliorer les conditions de vie et d'accès à l'habitat décent des populations ; (ii) poursuivre les constructions des logements collectifs à moindre coûts ; (iii) ; baisser les coûts des matériaux de construction ; (iv) augmenter la capacité des banques à octroyer des crédits immobiliers ; (v) impliquer le secteur privé dans la promotion immobilière ; (vi) achever les queues de municipalisation accélérée dans les départements.

b. Les objectifs du programme 2

Objectif général

349. Le programme 2 vise à accroître l'offre immobilière, sous forme de logements accessibles au plus grand nombre.

Objectifs spécifiques

350. De façon spécifique, il s'agira de : (i) faciliter l'accès au foncier sécurisé ; (ii) faciliter l'accès au financement immobilier ; (iii) construire des logements décents ; (iv) faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût.

c. Sous-programmes

351. Ce programme contient deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) construction des logements collectifs ; et (ii) facilitation de l'accès à l'immobilier.

Sous-programmes 1 : construction des logements collectifs

352. Ce sous-programme vise à accroître significativement l'offre publique de logements.

353. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) Construction et achèvement des logements à Diosso ; (ii) construction de bâtiments (logements) à Pointe-Noire (Camp IGET) ; (iii) construction et achèvement des logements à Owando (Linengue 1 et 2) ; (iv) construction de logements au Camp-Clairon à Brazzaville ; (v) construction de logements avec le groupe ADH ; (vi) Construction logements à Maloukou avec le financement de la BADEA ; (vii) Construction de logements sociaux MAMBO et case Barnier ; (viii) construction des directions départementales du ministère en charge de la construction ; (ix) réhabilitation et équipements des directions départementales du ministère en charge de la construction ; (x) restructuration des quartiers précaires (projet DURquaP) ; (xi) achèvement des queues de municipalisation accélérée dans les départements ; (xii) Construction et équipement de deux unités de deuxième et troisième transformations industrielles du bois dans les ZES et les parcs industriels ; et (xiii) construction et équipement des écoles et académies.

Sous-programmes 2 : la facilitation de l'accès à l'immobilier

354. Ce sous-programme vise à favoriser l'acquisition ou la location des logements au plus grand nombre.

Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) création d'un fonds national de l'habitat ; (ii) amélioration de l'offre et de l'accès au crédit immobilier ; (iii) opérationnalisation de la société nationale des HLM.

d. Projets du programme

355. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) Construction et achèvement des logements à Diosso ; (ii) construction de bâtiments (logements) à Pointe-Noire (Camp IGET) ; (iii) construction et achèvement des logements

à Owando (Linengue 1 et 2) ; (iv) construction de logements au Camp-Clairon à Brazzaville ; (v) construction de logements avec le groupe ADH ; (vi) Construction logements à Maloukou avec le financement de la BADEA ; (vii) Construction de logements sociaux MAMBO et case Barnier; (viii) construction des directions départementales du ministère en charge de la construction ; (ix) réhabilitation et équipements des directions départementales du ministère en charge de la construction ; (x) restructuration des quartiers précaires (projet DURquaP) ; (xi) achèvement des queues de municipalisation accélérée dans les départements; (xii) Construction et équipement de deux unités de deuxième et troisième transformations industrielles du bois dans les ZES et les parcs industriels ; et (xiii) construction et équipement des écoles et académies ; (xiv) création d'un fonds national de l'habitat ; (xv) amélioration de l'offre et de l'accès au crédit immobilier ; (xvi) opérationnalisation de la société nationale des HLM.

e. Les Coût du programme 2

356. Le Coût du programme 2 se chiffre à mille six cent vingt-sept milliards neuf cent soixante millions (1 627 960 000 000) de FCFA.

Tableau 72 : Coût du programme 2

Sous-Programmes	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Construction des logements collectifs	157 652	373 147	380 183	374 886	312 592	1 598 460
Facilitation de l'accès à l'immobilier	2 950	6 785	7 080	6 785	5 900	29 500
Total	160 602	379 932	387 263	381 671	318 492	1 627 960

f. Résultats attendus du programme 2

357. Aux termes de la mise en œuvre du programme 2, le Gouvernement entend : (i) construire 19 064 logements ; (ii) porter le taux de crédit immobilier long terme de 6,5% à 3,5% pour une durée moyenne de cinq (5) à vingt-cinq (25) ans ; (iii) aménager les espaces dédiés au tourisme et à l'industrie ; (iv) désenclaver les quartiers précaires à Brazzaville et à Pointe-Noire par la construction des voiries urbaines.

Tableau 73 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021- 2026
Accroître l'offre immobilière, sous forme de logements collectifs	Nombre de logements construits	Nombre	6 000	3 826	3 987	3 915	3 926	3 850	25 064
	Nombre de quartiers restructurés	Nombre	4		2		2		8
	Nombre de personnes ayant eu accès au crédit immobilier	Nombre							
	Proportion des crédits immobiliers par rapport à l'ensemble des crédits bancaires	%							
	Taux moyen de crédits immobiliers	%							
	Nombre de bâtiments administratifs publics construits	Nombre	2	2	3	3	2	2	14
	Nombre de bâtiments administratifs réhabilités	Nombre	6	4	4	4	4	4	26

Programme 3 : la gouvernance de la promotion immobilière

a. Situation et les défis

Situation

358. Dans le cadre de la gouvernance de la promotion immobilière, le Congo a réalisé des avancées significatives notamment l'adoption des lois⁴ sur l'aménagement du territoire et sur l'urbanisation et la construction.

359. Toutefois, plusieurs faiblesses subsistent encore dont : (i) l'absence d'un cadre de politique sectorielle en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat; (ii) la faible maîtrise des processus d'acquisition et de sécurisation des terres, d'évaluation des valeurs foncières et immobilières ; (iii) le faible niveau d'application des mécanismes d'expropriation et de compensation des propriétés ; (iv) l'absence d'un cadre de bordereau des prix de construction ; (v) l'inexistence des schémas et plans directeurs d'urbanisme des autres villes du pays en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire et (vi) faible renforcement des capacités dans le domaine de l'immobilier.

Défis

360. Pour relever les différents défis du programme 3, le Gouvernement entend : (i) poursuivre l'élaboration des documents de planification et de programmation du

⁴ Loi n°24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain
Loi n°13-2004 du 31 mars 2004 relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrages et de bâtiments.

ministère ; (ii) doter les villes d'outils de planification ; (iii) vulgariser les mesures et outils du domaine de la construction et de l'habitat ; (iv) augmenter en nombre et en qualité la main d'œuvre sur les thématiques en lien avec la promotion immobilière.

b. Les objectifs du programme 3

Objectif général

361. Ce programme vise à renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel du secteur de l'immobilier.

Objectif spécifique

362. De façon spécifique, il s'agira de : (i) améliorer le cadre institutionnel et juridique et (ii) renforcer le cadre organisationnel.

c. Sous-programmes

363. Ce programme contient trois (3) sous-programmes, à savoir : (i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel et organisationnel ; (ii) le développement des systèmes techniques et des capacités administratives ; (iii) renforcement des ressources humaines.

Sous-programmes 1 : renforcement du cadre juridique et institutionnel

364. Ce sous-programme vise à renforcer et promouvoir les dispositifs juridiques et administratifs qui déterminent les capacités nationales à gérer le développement urbain et assurer un bon fonctionnement des villes.

365. Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) élaboration de la politique sectorielle du ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ; (ii) élaboration de la stratégie nationale du logement ; (iii) élaboration et/ou actualisation des schémas directeurs de villes et plans locaux d'urbanisme ; (iv) élaboration d'un cadre de bordereau des prix de construction.

Sous-programmes 2 : développement des systèmes techniques et des capacités administratives

366. Ce sous-programme vise à améliorer : la planification urbaine et le respect des normes d'urbanisme, de construction et les compétences des ressources humaines.

Les projets phares de ce sous-programme sont les suivants : (i) structuration des métiers des BTP à travers les chambres des métiers ; (ii) vulgarisation du code de l'urbanisme et de la construction ; (iii) suivi et évaluation des plans et projets du secteur.

Sous-programmes 3 : renforcement des ressources humaines

Ce sous-programme vise à renforcer les capacités de ressources humaines. Ce sous-programme a un projet. Il s'agit de l'appui à la formation initiale et continue dans les métiers de l'immobilier.

d. Les Coût du programme 3

369. Les Coût du programme 1 se chiffrent à cinq cent dix-sept milliards sept cent quarante-sept millions (517 747 000 000) de FCFA, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 74 : Coût du programme 3

Sous-programmes	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Sous-programme 1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel	876	1 207	1 218	725	751	4 777
Sous-programme 2 : développement des systèmes techniques et des capacités administratives	218	145	345	130	400	1 238
Renforcement des ressources humaines	30	69	72	69	60	300
Gestion administrative du pilier 6	49 974	119 474	121 727	119 866	100 391	511 432
Total du pilier	51 098	120 895	123 362	120 790	101 602	517 747

e. Résultats attendus du programme 3

370. Aux termes de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement entend disposer : (i) d'une politique sectorielle ; (ii) de la stratégie nationale du logement ; (iii) des schémas directeurs des villes et plans locaux d'urbanisme ; (iv) élaborés et /ou actualisés ; (v) d'un cadre de bordereau des prix de construction de la structuration des métiers des BTP à travers les chambres des métiers ; (vi) la vulgarisation du code de l'urbanisme et de la construction ; (vii) de l'appui à la formation initiale et continue dans les métiers de l'immobilier.

Tableau 75 : Evolution des indicateurs de performance du programme 3

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021- 2026
Renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel de l'immobilier	Existence de la politique sectorielle du ministère en charge de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat	Oui/Non	Non	Oui					Oui
	Existence de la stratégie nationale du logement	Oui/Non	Non	Oui					Oui
	Proportion de villes dotées d'un schéma directeur d'urbanisme	%	11,7 %	29,4 %	47,0 %	64,7%	82,3 %	100%	100%
	Proportion de villes dotées d'un plan local d'urbanisme	%	0%	17,6 %	35,3 %	52,9%	70,6 %	100%	100%
	Existence d'un cadre de bordereau de prix de la construction	Oui/Non	Non	Oui					Oui

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
	Proportion des métiers des BTP structurés à travers les chambres des métiers	%	0	20%	60%	80%	100%		100%
	Nombre de campagnes de vulgarisation du code de l'urbanisme et de la construction	Nombre	0	2	6	6			14
	Nombre des plans et projets suivis et évalués	Nombre	0			4		4	8

Synthèse du pilier promotion immobilière

Tableau 76 : Evolution des indicateurs de performance du pilier 6

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Accroître et moderniser l'offre immobilière à usage commerciale	Nombre de bâtiments économiques construits	Nombre		8	10	10	10	10	48
	Nombre de bâtiments économiques réhabilités	Nombre		1			1		2
Améliorer l'habitat et la qualité de l'offre immobilière, sous forme de logements collectifs	Nombre de logements construits	Nombre	6 000	3 451	3 612	3 540	3 551	3 475	23 564
	Nombre de quartiers restructurés	Nombre	4		2		2		8
	Nombre de personnes ayant eu accès au crédit immobilier	Nombre							
	Proportion des crédits immobiliers par rapport à l'ensemble des crédits bancaires	%							
	Nombre d'espaces aménagés	Nombre	0	6	6	6	6	6	30
	Nombre de bâtiments administratifs publics construits	Nombre	2	2	3	3	2	2	14*
	Nombre de bâtiments administratifs réhabilités	Nombre	6	4	4	4	4	4	26
Taux moyen de crédits immobiliers	%	x	x	x	x	x	x	x	
Renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel de l'immobilier	Existence de la politique sectorielle du ministère en charge de la construction, de	Oui/Non	Non	Oui					Oui

Objectifs du programme	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution 2021-2026
Accroître et moderniser l'offre immobilière à usage commerciale	Nombre de bâtiments économiques construits	Nombre		8	10	10	10	10	48
	Nombre de bâtiments économiques réhabilités	Nombre		1			1		2
	l'urbanisme et de l'habitat								
	Existence de la stratégie nationale du logement	Oui/Non	Non	Oui					Oui
	Proportion de villes dotées d'un schéma directeur d'urbanisme	%	11,7	29,4	47,05	64,7	82,35	100	100%
	Proportion de villes dotées d'un plan local d'urbanisme	%	0%	17,6	35,3	52,9	70,6	100	100%
	Existence d'un cadre de bordereau de prix de la construction	Oui/Non	Non	Oui					Oui
	Proportion des métiers des BTP structurés à travers les chambres des métiers	%	0	20%	60%	80%	100%		100%
	Nombre de campagnes de vulgarisation du code de l'urbanisme et de la construction	Nombre	0	2	6	6			14

Tableau 77 : Projets du pilier promotion immobilière (en millions de FCFA)

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Pilier 6: PROMOTION IMMOBOLIERE	226 371	536 174	550 024	537 913	455 184	2 305 667
Promotion immobilière à usage commerciale	19 024	48 730	50 573	48 729	43 203	210 259
Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs publics	19 024	48 729	50 573	48 729	43 203	210 259
Construction du siège (R+4) abritant les organes de gestion des ZES et des zones franches commerciales	800	1 840	1 920	1 840	1 600	8 000
Construction de la cité internationale des affaires à Brazzaville et ingénieur conseil (cité gouvernementale)	12 808	29 459	30 740	29 459	25 616	128 082
Construction d'un centre commercial de Mpila (tours jumelles) et ingénieur conseil	4 100	9 430	9 840	9 430	8 200	41 000
Construction de bâtiments au rond-point Moukondo SS+R+4	567	1 302	1 360	1 303	1 134	5 668
Construction d'un bâtiment R+4 à la Patte d'Oie	149	343	358	343	299	1 492
Construction d'un immeuble SS +R+6 de la société de promotion immobilière (SOPRIM) au rond-point Lumumba à Pointe-Noire	600	6 354	6 355	6 354	6 354	26 018
Promotion de l'habitat et du logement collectif	160 602	379 932	387 263	381 671	318 492	1 627 960

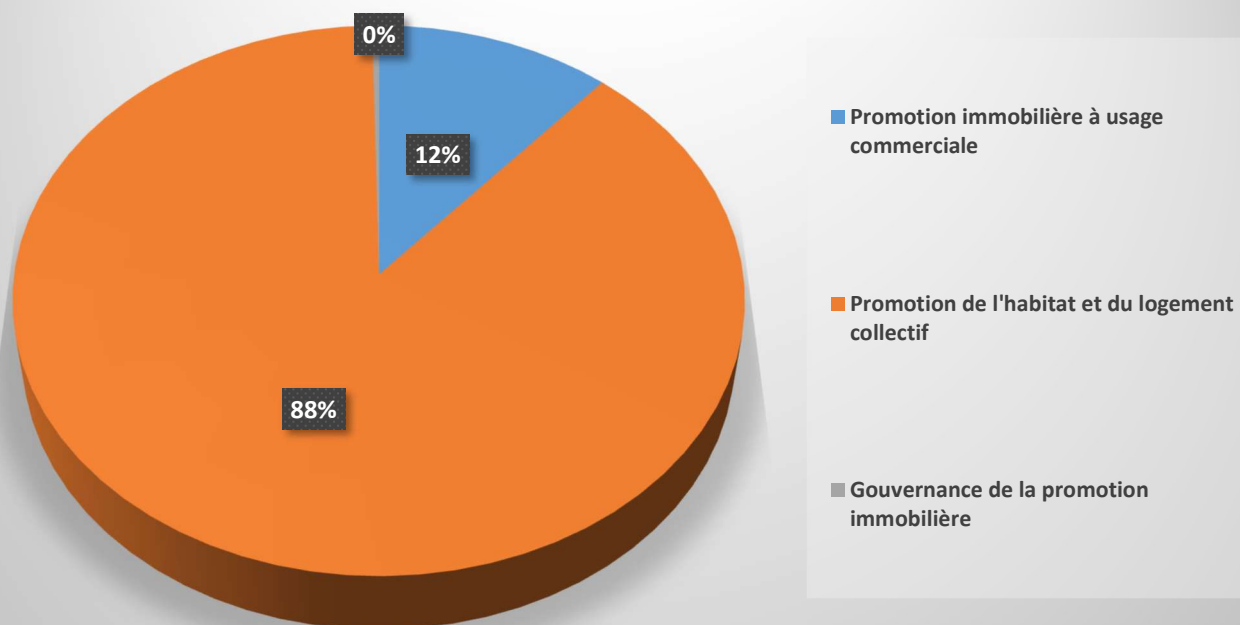
<i>Construction des logements décents</i>	<i>157 652</i>	<i>373 147</i>	<i>380 183</i>	<i>374 886</i>	<i>312 592</i>	<i>1 598 460</i>
Construction et achèvement des logements à Diosso	122	3 333	5 072	5 072		13 599
Construction de bâtiments (logements) à Pointe-Noire (Camp IGET)	1 234	10 333	10 333			21 900
Construction et achèvement des logements à Owando (Linnengue 1 et 2)	1 066	2 452	2 558	2 452	2 132	10 660
Construction de logements au Camp-Clairon	1 591	3 658	3 817	3 658	3 181	15 905
Construction de logements avec le groupe ADH	15 243	35 058	36 582	35 058	30 485	152 426
Construction logements à Maloukou avec le financement de la BADEA	10 900	25 070	26 160	25 070	21 800	109 000
Construction de logements sociaux MAMBO et case Barnier	4 000	9 200	9 600	9 200	8 000	40 000
Restructuration des quartiers précaires (projet DURquaP)	8 124	18 685	19 498	18 685	16 248	81 240
Construction des directions départementales du ministère en charge de la construction	2 200	5 060	5 280	5 060	4 400	22 000
Réhabilitation et équipements des directions départementales du ministère en charge de la construction	50	115	120	115	100	500
Achèvement des queues de municipalisations accélérées dans les départements	90 463	208 065	217 111	208 065	180 926	904 630
Construction et équipement de deux unités de deuxième et troisième transformations industrielles du bois dans les ZES et les parcs industriels	160	368	384	368	320	1 600
construction et équipement des écoles et académies	22 500	51 750	54 000	51 750	45 000	225 000
<i>Facilitation de l'accès à l'immobilier</i>	<i>2 950</i>	<i>6 786</i>	<i>7 080</i>	<i>6 786</i>	<i>5 900</i>	<i>29 500</i>
Création d'un Fonds National de l'Habitat	305	702	732	702	610	3 051
Projet d'amélioration de l'offre et de l'accès au crédit immobilier	45	104	108	104	90	451
Lancement de la société nationale des HLM	2 600	5 980	6 240	5 980	5 200	26 000
Gouvernance de la promotion immobilière	1 124	1 421	1 635	924	1 211	6 315
<i>Renforcement du cadre juridique et institutionnel</i>	<i>876</i>	<i>1 207</i>	<i>1 218</i>	<i>725</i>	<i>751</i>	<i>4 777</i>
Elaboration de la politique sectorielle du ministère en charge de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat	326	132	33		26	517
Elaboration de la stratégie nationale du logement	350	250	360			960
Elaboration et/ou actualisation des schémas directeurs de villes et plans locaux d'urbanisme	100	725	725	725	725	3 000
Elaboration d'un cadre de bordereau de prix de la construction	100	100	100			300
<i>Développement des systèmes techniques et des capacités administratives</i>	<i>218</i>	<i>145</i>	<i>345</i>	<i>130</i>	<i>400</i>	<i>1 238</i>
Structuration des métiers des BTP à travers les chambres des métiers	30	45	45	30		150
Vulgarisation du code de l'urbanisme et de la construction	88					88
Suivi et évaluation des plans et projets	100	100	300	100	400	1 000
<i>Renforcement des ressources humaines</i>	<i>30</i>	<i>69</i>	<i>72</i>	<i>69</i>	<i>60</i>	<i>300</i>
Appui à la formation initiale et continue dans les métiers de l'immobilier	30	69	72	69	60	300
Coût total d'investissement du pilier 6	184 453	424 243	442 688	424 243	368 907	1 844 534
Gestion administrative du Pilier 6	46113	106061	110672	106061	92227	461133

Encadré 6 : Besoins de financement et graphique du pilier promotion immobilière

Budgets-Programmes 2022-2026

Programmes	2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Promotion immobilière à usage commerciale	19 024	48 730	50 572	48 730	43 203	210 259
Promotion de l'habitat et du logement collectif	160 602	379 932	387 263	381 671	318 492	1 627 960
Gouvernance de la promotion immobilière	632	1 452	1 516	1 452	1 263	6 315
Total	180 257	430 115	439 351	431 854	362 958	1 844 534

Répartition des besoins de financement de la promotion immobilière



1. Situation globale des piliers

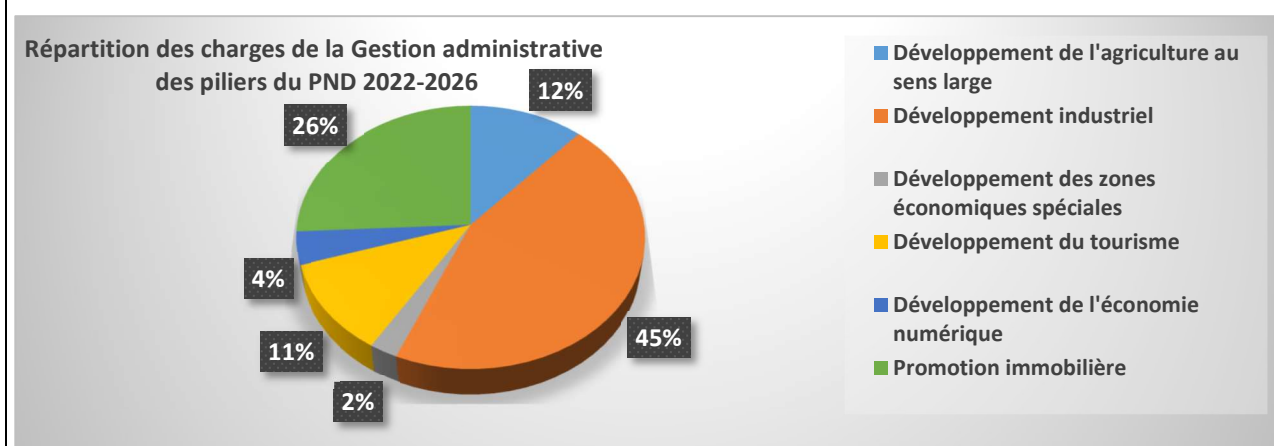
371. Pour la mise en œuvre du PND 2022-2026, le coût global prévisionnel de la gestion administrative s'élève à mille sept cent quatre-vingt-sept milliards vingt-quatre millions (1 787 024 000 000) de francs CFA, ce qui représente 20% du coût total du programme d'investissement public du PND 2022-2026.

372. Ces prévisions se présentent comme suit :

- le pilier 2 « **développement industriel** », huit cent milliards sept cent trente-huit millions (800 738 000 000) de FCFA, soit 44, 81% de l'ensemble des charges de la gestion administrative;
- le pilier 6 « **promotion immobilière** », quatre cent soixante et un milliards cent trente-trois millions (461 133 000 000) de FCFA, soit 25, 80% de l'ensemble des charges de la gestion administrative;
- le pilier 1 « **développement de l'agriculture au sens large** », deux cent sept milliards deux cent vingt-huit millions (207 228 000 000) de FCFA, soit 11,60% de l'ensemble des charges de la gestion administrative;
- le pilier 4 « **développement du tourisme** », deux cent deux milliards neuf cent quarante millions (202 940 000 000) de FCFA, soit 11,36 % de l'ensemble des charges de la gestion administrative;
- le pilier 5 « **développement de l'économie numérique** », soixante-douze milliards vingt-trois millions (72 023 000 000) de FCFA, soit un taux de 4,03% de l'ensemble des charges de la gestion administrative;
- et le pilier 3 « **zones économiques spéciales** », quarante-deux milliards neuf cent soixante-trois millions (42 963 000 000) de FCFA, soit 2% de l'ensemble des charges de la gestion administrative.

Encadré n° 1 : Prévion de la gestion administrative des projets du PND 2022-2026

Gestion administrative	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Développement de l'agriculture au sens large	20 723	47 662	49 735	47 662	41 446	207 228
Développement industriel	80 036	184 207	192 286	184 138	160 071	800 738
Développement des zones économiques spéciales	4 296	9 881	10 311	9 881	8 593	42 963
Développement du tourisme	20 320	46 692	48 707	46 653	40 568	202 940
Développement de l'économie numérique	7 202	16 565	17 285	16 565	14 405	72 023
Promotion immobilière	46 113	106 061	110 672	106 061	92 227	461 133
Total	178 691	411 069	428 995	410 961	357 309	1 787 024



2. Fonds de préparation des projets et charges récurrentes

373. La gestion administrative de chaque pilier du PND est composé de deux éléments : les fonds de préparation des projets et les charges récurrentes.

374. Les fonds de préparation des projets comprennent les frais liés aux phases préparatoires des projets du PND. Ces phases vont de la documentation du projet, la préparation des termes de référence pour la réalisation des études de faisabilité, à la réalisation des études de faisabilité.

375. Les charges récurrentes sont l'ensemble des dépenses courantes induites par la mise en œuvre des projets du PND.

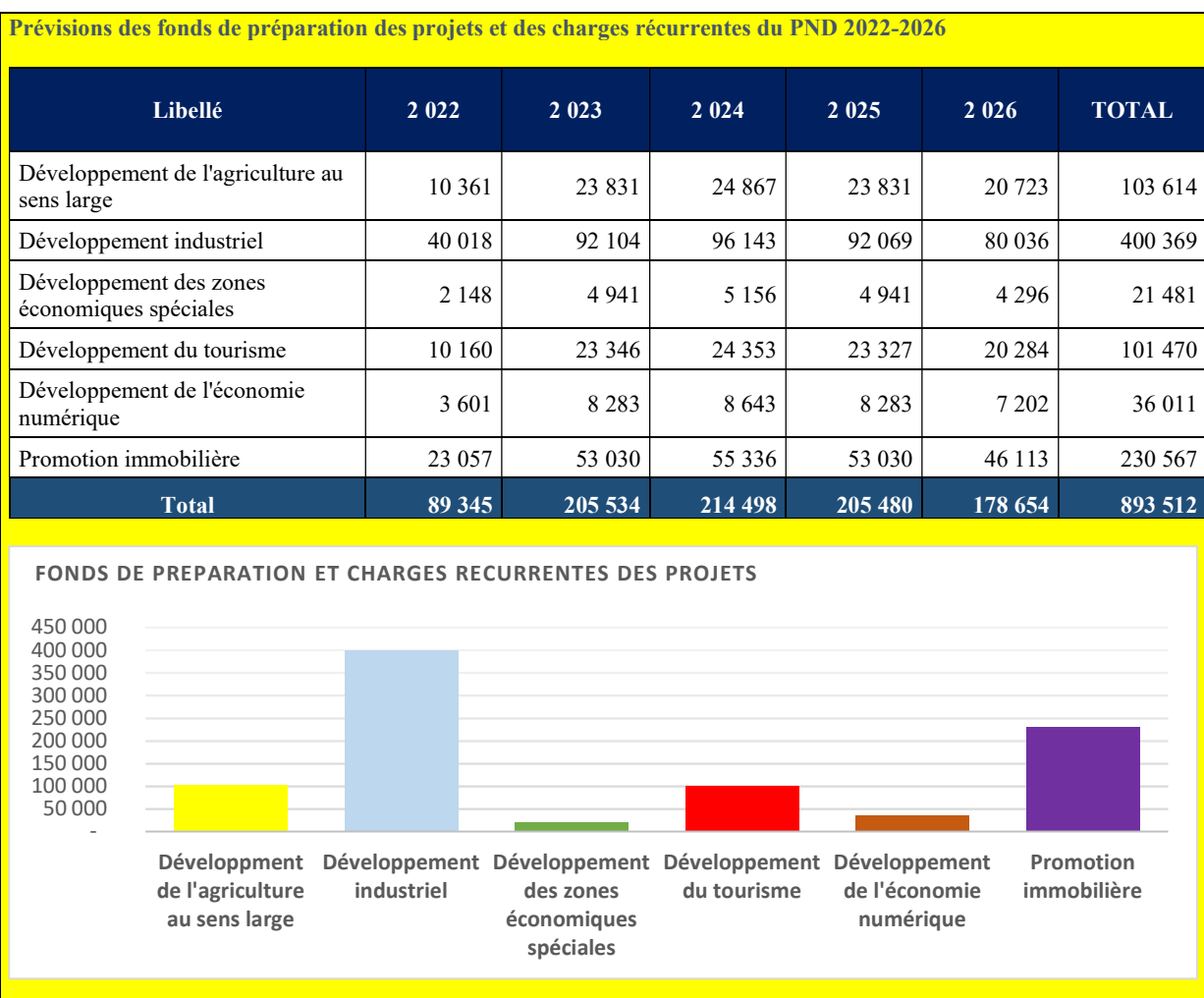
376. Dans le cadre de l'estimation du coût du PND 2022-2026, les fonds de préparation et les charges récurrentes ne sont pas incluses dans le coût global des projets.

377. Les prévisions des fonds de préparation des projets et celles des charges récurrentes sont évaluées à part égales, représentant chacune un montant prévisionnel de huit cent quatre-vingt-treize milliards cinq cent douze (893 512 000 000) de FCFA.

378. Pour chacune des deux composantes de la gestion administrative, les prévisions se répartissent comme suit :

- le pilier 2 « **développement industriel** », quatre cent milliards trois cent soixante-neuf millions (400 369 000 000) de FCFA;
- le pilier 6 « **promotion immobilière** », deux cent trente milliards cinq cent soixante-sept millions (230 567 000 000) de FCFA;
- le pilier 1 « **développement de l'agriculture au sens large** », cent trois milliards six cent quatorze millions (103 614 000 000) de FCFA;
- le pilier 4 « **développement du tourisme** », cent et un milliards quatre cent soixante-dix millions (101 470 000 000) de FCFA;
- le pilier 5 « **développement de l'économie numérique** », trente-six milliards onze millions (36 011 000 000) de FCFA;
- le pilier 3 « **développement des zones économiques spéciales** », vingt et un milliards quatre cent quatre-vingt millions (21 481 000 000) de FCFA.

Encadré n° 2 : Prévisions des fonds de préparation des projets du PND 2022-2026



Chapitre VIII : Besoins de financement pour la mise en œuvre du PND 2022-2026 et implication des ODD

1. Besoins de financement pour la mise en œuvre du PND 2022-2026

379. Le besoin de financement relatif à la réalisation des objectifs des six (6) piliers du PND pour la période 2022-2026 s'élève à un montant total de huit mille neuf cent quatre-vingt-sept milliards sept cent quatre cinq millions (8 987 785 000 000) de francs CFA.

380. Par rubrique, ce besoin de financement est réparti comme suit : huit mille neuf cent soixante et deux milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions (8 962 594 000 000) pour l'exécution des programmes des piliers et vingt-six milliards quatre cent soixante-seize millions (26 476 000 000) de francs FCFA pour accompagner la mise en œuvre du PND 2022-2026.

381. Le coût des mesures d'accompagnement intègre, entre autres, la dissémination et la vulgarisation du PND 2022-2026 auprès de diverses parties prenantes, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND, la réalisation de plusieurs enquêtes statistiques afin d'apprécier l'évolution des indicateurs de performance.

382. Pour couvrir ce besoin de financement pour la mise en œuvre du PND 2022-2026, le gouvernement peut recourir à plusieurs sources. Il s'agit notamment des ressources propres de l'Etat, des ressources externes comprenant les emprunts concessionnels et non concessionnels, les dons, les marchés financiers thématiques et les partenariats publics-privés (PPP), les investissements directs étrangers (IDE).

383. La répartition du besoin de financement par pilier et par programme ainsi que les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du PND 2022-2026 est présentée dans les tableaux 78 et 79 ci-après :

Tableau 78 : récapitulatif des besoins de financement du PND 2022-2026 par pilier

N°	Libellé pilier	Montants en millions de FCFA					
		2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
1	DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU SENS LARGE	103 614	238 312	248 673	238 312	207 228	1 036 138
2	DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	400 179	921 036	961 428	920 689	800 357	4 003 689
3	DEVELOPPEMENT DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES	21 481	49 407	51 555	49 407	42 963	214 813
4	DEVELOPPEMENT DU TOURISME	101 601	233 460	243 533	233 266	202 840	1 014 700
5	DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	36 011	82 826	86 427	82 826	72 023	360 113
6	PROMOTION IMMOBILIERE	226 371	536 174	550 024	537 913	455 184	2 305 667
	TOTAL DES PILIERS	889 257	2 061 214	2 141 640	2 062 413	1 780 594	8 935 118
7	Révision du code du travail et du code de révision de procédure civile, commerciale, administrative et financière	-	400	600	-	-	1 000
7	COÛT DE LA COMMUNICATION	298	684	714	684	595	2 976
8	MOBILISATION DES RESSOURCES	200	460	480	460	400	2 000
9	OPERATIONS STATISTIQUES	1 900	4 370	4 560	4 370	3 800	19 000
10	SUIVI ET EVALUATION DU PND	250	575	600	575	500	2 500

		Montants en millions de FCFA					
N°	Libellé pilier	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
TOTAL OUTILS D'OPERATIONNALISATION		2 648	6 489	6 954	6 089	5 295	27 476
TOTAL BUDGET PND 2022-2026		891 905	2 067 704	2 148 594	2 068 503	1 785 889	8 962 594

Tableau 79 : récapitulatif des besoins de financement du PND 2022-2026 par programme

		Montants en millions de FCFA					
Code	Projets	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
1	PILIER 1 : DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU SENS LARGE	103 614	238 312	248 673	238 312	207 228	1 036 138
11	Développement des productions végétales	9 632	22 154	23 117	22 154	19 264	96 322
12	Développement des productions animales	15 831	36 411	37 994	36 411	31 662	158 308
13	Développement des productions halieutiques	2 880	6 625	6 913	6 625	5 761	28 803
14	Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	6 813	15 670	16 351	15 670	13 626	68 130
15	Développement de l'agroforesterie	22 297	51 282	53 512	51 282	44 593	222 966
16	Gouvernance du pilier développement de l'agriculture au sens large	46 161	106 170	110 786	106 170	92 322	461 609
2	PILIER 2: DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	400 179	921 036	961 428	920 689	800 357	4 003 689
21	Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles	39 695	91 299	95 268	91 299	79 390	396 950
22	Promotion de l'industrialisation par la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels	5 098	12 225	13 035	11 948	10 196	52 501
23	Promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels	4 955	11 397	11 892	11 397	9 910	49 550
24	Promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels	265 000	609 500	636 000	609 500	530 000	2 650 000
25	Renforcement des capacités des PME/PMI locales	5 275	12 133	12 660	12 133	10 550	52 750
26	Gouvernance du développement industriel	80 156	184 483	192 574	184 414	160 311	801 938
3	PILIER 3: DEVELOPPEMENT DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES	21 481	49 407	51 555	49 407	42 963	214 813
31	Aménagement et viabilisation des espaces des ZES	16390	37697	39336	37697	32780	163900
32	Développement des activités des ZES	240	552	576	552	480	2400
33	Gouvernance des ZES	4851	11158	11643	11158	9703	48513
4	PILIER 4: DEVELOPPEMENT DU TOURISME	101 601	233 460	243 533	233 266	202 840	1 014 700
41	Construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques	67 235	154 641	161 364	154 641	134 470	672 350
42	Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs	5 175	11 903	12 420	11 903	10 350	51 750
43	Viabilisation des sites touristiques	2 116	4 867	5 078	4 867	4 232	21 160
44	Gouvernance du développement du tourisme	27 075	62 050	64 671	61 856	53 788	269 440
5	PILIER 5 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	36 011	82 826	86 427	82 826	72 023	360 113
51	Développement des infrastructures numériques	7 018	16 142	16 844	16 142	14 037	70 183
52	Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques	17 351	39 907	41 642	39 907	34 701	173 507
53	Développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liées au numérique	2 535	5 831	6 084	5 831	5 070	25 350
54	Réduction de la fracture numérique	1 280	2 944	3 072	2 944	2 560	12 800

Code	Projets	Montants en millions de FCFA					
		2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
55	Gouvernance du développement de l'économie numérique	7 827	18 003	18 785	18 003	15 655	78 273
6	PILIER 6: PROPOTION IMMOBOLIERE	226 371	536 174	550 024	537 913	455 184	2 305 667
61	Promotion de l'immobilier à usage commercial	19 024	48 729	50 573	48 729	43 203	210 259
62	Promotion de l'habitat et des logements collectifs	160 602	379 932	387 263	381 671	318 492	1 627 960
63	Gouvernance de la promotion immobilière	46 745	107 513	112 188	107 513	93 490	467 448
	Total des programmes du PND	889 257	2 061 214	2 141 640	2 062 413	1 780 594	8 935 118
7	Révision du code du travail et du code de révision de procédure civile, commerciale, administrative et financière	0	400	600	0	0	1 000
7	COÛT DE LA COMMUNICATION	298	684	714	684	595	2 976
8	SCHEMA DE FINANCEMENT	200	460	480	460	400	2 000
9	OPERATIONS STATISTIQUES	1 900	4 370	4 560	4 370	3 800	19 000
10	SUIVI ET EVALUATION DU PND	250	575	600	575	500	2 500
	TOTAL OUTILS D'OPERATIONNALISATION	2 648	6 489	6 954	6 089	5 295	27 476
	TOTAL BUDGET PND 2022-2026	891 905	2 067 704	2 148 594	2 068 503	1 785 889	8 962 594

2. PND 2022-2026 et implication de la mise en œuvre des ODD

384. ²--La mise en œuvre des programmes du PND 2022-2026 contribuera à l'atteinte des cibles des objectifs de développement durable. Le tableau ci-après présente quelques cibles et indicateurs des ODD qui seront directement impactés par les programmes des piliers du PND 2022-2026.

Pilier 1 : Développement de l'agriculture au sens large

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
Développement des productions végétales				
2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	40,3	30	0
2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche				
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe	A déterminer	A déterminer	A déterminer
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion d'hommes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois	31,4	42%	62,8
	4.4.1 Proportion de femmes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois	18%	23%	36,8
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion d'hommes de 15 à 29 ans travaillant dans le secteur informel	85,70%	64,30%	42,85%
	8.3.1 Proportion d'hommes de 15 à 29 ans travaillant dans le secteur informel	92,90%	69,70%	46,45%
Développement de l'agroforesterie				
15.1 D'ici à 2030, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	69%	68,50%	68%
15.2 D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Proportion des terres couvertes par des forêts	65%	64,50%	64%
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Pilier 2: Développement industriel

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	8,60%	12,90%	17,20%
	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (en FCFA)	121851	182776,5	243702

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	21,5	26,87	32,25
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en .Odéveloppement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	A déterminer	A déterminer	A déterminer
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité, en milieu urbain	80,10%	87,55%	95%
	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité, en milieu rural	20,20%	30%	40%
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés	9.3.2 crédits bancaires accordés au secteur industriel (en millions de FCFA)	208 400	312 600	416 800

Pilier 4 : Développement du tourisme

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
Construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs				
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total	2,50%	3,50%	≥ 5%
	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en taux de croissance	-5,00%	5%	≥ 10%
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Indice de parité filles garçons au lycée d'enseignement technique	0,96	0	1
	Indice de parité filles garçons à l'université	0,66	0,8	1

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de femmes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois	18,40%	26,70%	35,00%
	4.4.1 Proportion d'hommes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois	31,40%	35,70%	40%

Pilier 5: Développement numérique

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques				
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière	26,10%	33,05%	40%
	Nombre d'abonnés enregistrés au mobile money	6 944 000	10416000	13 888 000
	Nombre d'abonnés au mobile money actifs	2 465 000	3697500	4 930 000
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Pilier 6: Promotion immobilière

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
Gouvernance de la promotion immobilière				
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.2 Proportion des départements dotés d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	12	12	12
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés (en tonne)	5%	15%	25%
Promotion de l'habitat et du logement décent				
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats			
	Electricité			
	Oui	60,40%	75,20%	≥ 90%
	Non	39,50%	29,75	≤ 20%
	Matériel du sol			
	Sol naturel	27,90%		
	Sol rudimentaire	0,70%		
	Sol fini	71,10%	80,55%	90%
	Toit			
	Toit naturel	9,10%		
	toit rudimentaire	1%		
	Toit fini	89,90%	92,45%	95%
	Murs extérieurs			
	Murs naturels	5%		
Murs rudimentaires	19,60%			

Cibles ODD	Indicateurs ODD	Année de base 2020	Cible 2026	Cible 2030
	Murs finis	75,20%	85,10%	95%
Promotion immobilière à usage commercial				
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	A déterminer	A déterminer	A déterminer